

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1845.



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1845.



ROUEN,

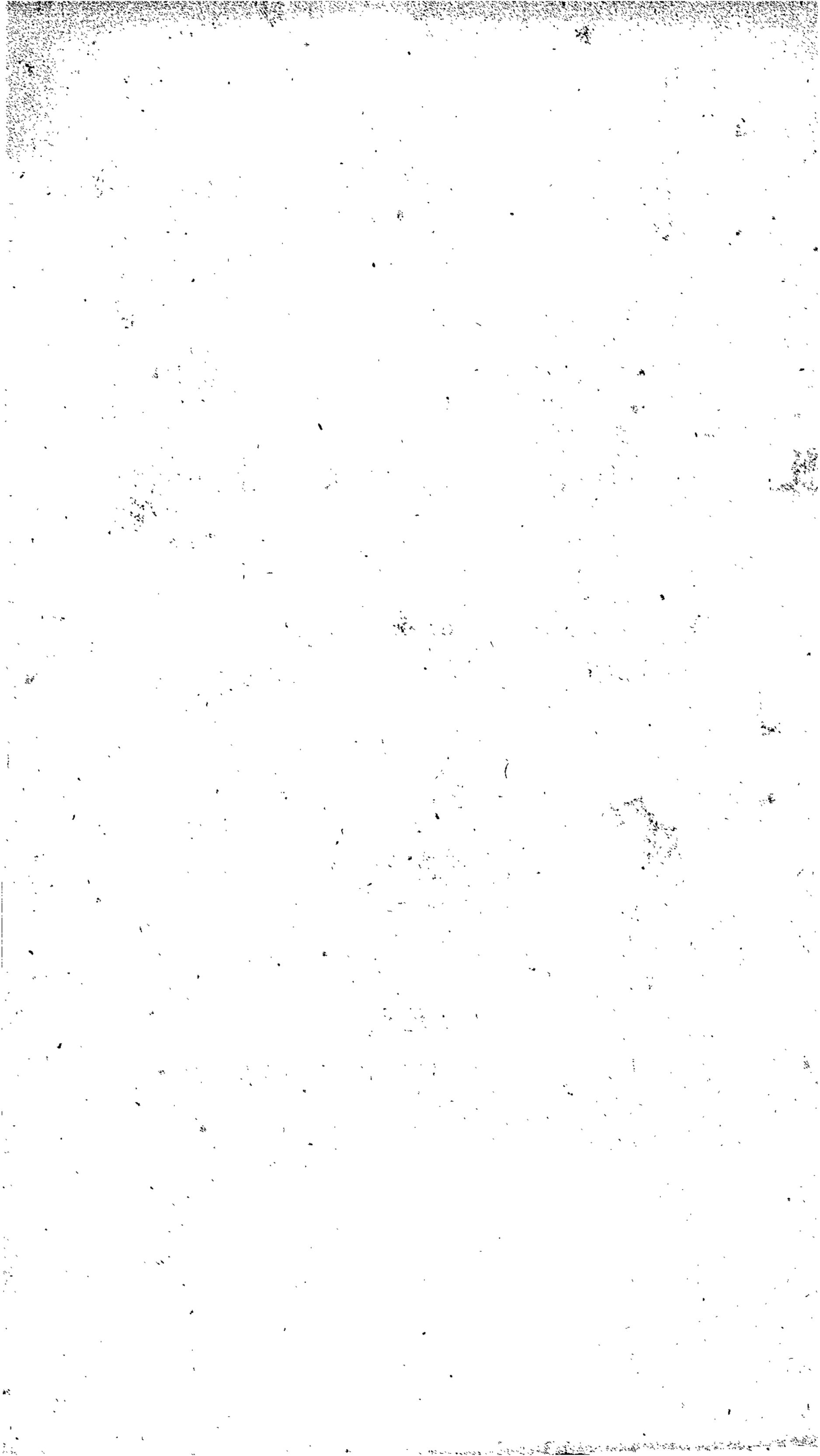
IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—
1845.

Per. 80

12391

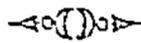


PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

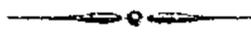
PENDANT L'ANNÉE 1845.



DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 8 Août 1845,

Prononcé par M. DEVILLE, Président.



MESSIEURS ,

La littérature a ses phases, ses vicissitudes. Les conditions les plus essentielles, les plus graves, de l'ordre social, comme aussi les plus futiles en apparence, exercent sur elle une action irrésistible. Il n'est pas jusqu'à la mode, cette reine capricieuse, qui ne la soumette à son empire.

La forme du gouvernement, les grands événements politiques, l'état des mœurs, une foule de causes, même secondaires, ont sur elle une profonde influence. Les

esprits les plus originaux , les plus neufs , ceux même qui prennent à tâche de se raidir contre cet entraînement , y sont soumis , quoi qu'ils en aient. Dans leur orgueil , ils croient y échapper : scrutez leurs œuvres , et vous ne tarderez pas à vous convaincre qu'ils ont subi la loi commune. C'est une des conditions de notre nature ; les philosophes l'ont dit : chez l'homme tout est imitation , tout est influence extérieure. Là est le secret des fluctuations , des aspects de la littérature.

Je sais que , en dépit de ces éternelles variations , ce qui est vrai , ce qui est beau , conserve son empire. Cette lumière pure peut être un moment éclipsée ; mais , bientôt , pareille aux rayons du soleil qu'un nuage passager n'a fait que voiler , elle reparaît à nos yeux dans tout son éclat.

Les formes mêmes que revêt la littérature dans ses diverses expressions , ne sont point à l'abri de ces épreuves , de ces alternatives du goût littéraire : c'est une tyrannie dont elles ont également à souffrir. C'est ainsi que le *Discours académique* , dont l'autorité jadis fut si puissante , est tombé de notre temps dans quelque discrédit. Des jours meilleurs lui ont-ils pour lui ? Reprendra-t-il son antique faveur ? Je l'ignore. En m'appelant à l'honneur d'ouvrir cette séance , l'Académie n'a pu m'imposer la tâche de le réhabiliter ; elle savait trop bien que c'était un fardeau au-dessus de mes forces. Laissons donc faire le temps , qui remet chaque chose à sa véritable place.

Ainsi donc , affranchi du périlleux honneur de prononcer devant vous un discours académique , j'ai cherché , me défiant de moi-même , de mes propres inspirations , à m'abriter derrière des autorités , à rappeler à mon aide des noms hors de toute atteinte , et qui , malgré les transformations de la littérature , ont conservé , depuis des siècles , leur prestige. C'est vous désigner assez clairement les grands écrivains de l'antiquité. Oui , Messieurs , plein de

vénération pour ces auteurs immortels , nourri de l'étude de leurs ouvrages , je n'ai jamais cessé d'en goûter le charme , de les admirer , dès ma plus jeune enfance comme dans l'âge mûr , sur les bancs du collège comme dans le fauteuil académique. Lorsqu'il y a un petit nombre d'années , la littérature dite romantique était dans le paroxysme de ses emportements et de ses triomphes et gouvernait en maîtresse absolue, je ne craignais pas d'avouer , tout haut , mes prédilections. Aujourd'hui , il y a moins de courage , grâce au bon sens public , à parler de son admiration pour les auteurs classiques ; mais il doit m'être permis de le rappeler , car je n'ai jamais cessé de proclamer, avec cette Académie , que c'étaient nos maîtres à tous.

Ce n'est point au moins illustre d'entr'eux que je me suis adressé pour occuper quelques-uns de vos instants : c'est à Virgile que j'ai fait un appel. Bien jeune encore , j'avais osé me mesurer avec ce grand poète , je traduisis en vers français ses *Églogues*. Me sentant plus fort à la suite de cette rude et difficile épreuve , j'avais tracé le plan de chants bucoliques , qui eussent emprunté , les uns, la forme antique , en m'inspirant des poésies de Virgile et de Théocrite, les autres , une forme nouvelle plus en harmonie avec le génie de notre langue et avec nos mœurs modernes. Des devoirs impérieux me détournèrent , durant plusieurs années, de ce travail. Lorsque , long-temps après , je voulus le reprendre et achever le cadre que j'avais préparé , je sentis bien vite que l'âge et des travaux plus sérieux avaient refroidi mon sang et ma veine. Ce genre de poésie , plus que tout autre, demandait l'inspiration , la fraîcheur des jeunes années ; le temps les avait emportées pour moi ; je m'arrêtai. Me sera-t-il permis, du moins , de vous présenter une de ces esquisses ? J'en ai emprunté les traits principaux à Virgile ; c'est le seul titre qu'elle puisse avoir à votre indulgence.

Mais , avant de vous en donner lecture , avant de vous entretenir d'une de mes faibles productions , vous jugerez sans doute , comme moi , que les travaux de cette Académie , pour laquelle s'ouvre cette solennité , doivent avoir la priorité sur les miens ; qu'elle doit figurer la première , et avant tout. Ce n'est donc qu'après qu'elle aura énuméré , par l'organe de MM. les secrétaires , ce qu'elle a fait durant le cours de cette année , dans les Sciences , dans les Lettres et dans les Arts , que je réclamerai de nouveau , quelques instants , votre attention.



CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. LÉVY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Les sciences si fécondes en applications utiles, si avantageuses pour les progrès de l'industrie, si précieuses pour l'humanité, semblables à ces montagnes qui recèlent des richesses dans leur sein, et dont la surface est aride et inculte, ne permettent guère, dans leur langage, les formes gracieuses que revêtent les œuvres de l'imagination, et qui, seules cependant, savent agréablement captiver l'attention. Le secrétaire de cette classe se trouve donc placé dans cette fâcheuse alternative, ou de fatiguer ses auditeurs, ou de ne rendre qu'un hommage incomplet aux

travaux des membres de l'Académie qui cultivent avec ardeur et succès le vaste champ des connaissances humaines. Dans cette position vraiment pénible pour lui, il ne trouve d'autre moyen que de proposer un pacte à son honorable auditoire : il réclame une indulgente et bienveillante attention, promettant, en retour, d'être aussi bref que possible.

Mathématiques.

M. Hallivel, de Cambridge, membre de la Société Royale de Londres, de l'Institut de Cambridge, de la Société royale des Antiquaires de France, nous a fait parvenir plusieurs ouvrages sur lesquels M. Pottier a fait un rapport, d'où il résulte que ce jeune savant recherche avec ardeur et succès tout ce qui peut se rattacher à l'histoire des mathématiques. L'Académie, persuadée que la coopération de M. Hallivel sera active et intéressante, a accédé au désir qu'il a manifesté d'être membre correspondant.

M. Amiot, membre correspondant, professeur de mathématiques au Collège royal Saint-Louis, a donné, comme suite à son premier mémoire sur les focales, qui a obtenu l'approbation de l'Académie des sciences, un nouveau mémoire sur diverses propriétés des surfaces du deuxième ordre. On y trouve plusieurs théorèmes nouveaux qui correspondent à d'autres propriétés des foyers, et qui étendent de plus en plus l'analogie entre les focales des surfaces et les foyers des courbes du second degré; puis, par des solutions simples et élégantes de plusieurs problèmes de géométrie, il fournit une preuve de la fécondité de son analyse et des avantages qu'elle offre dans les applications géométriques.

Sciences physiques, chimiques et industrielles.

Notre confrère, M. Person, professeur de physique au Collège royal de Rouen, aujourd'hui professeur près la faculté des Sciences de Besançon, a communiqué à l'Académie un mémoire sur le déplacement du 0 dans le thermomètre. Ce déplacement avait déjà été observé par plusieurs physiciens, mais dans des limites très restreintes, celles de $1^{\circ} \frac{1}{2}$ au-dessus de zéro, et de 3 ou 4 dixièmes au-dessous, tandis que M. Person a observé, d'abord, un déplacement de 5° , puis, en modifiant ses expériences, est parvenu à établir un déplacement de 12, 15 et même 17° , sans être arrivé à la limite. Il expose les motifs de ce phénomène, et indique les moyens propres à l'éviter, ou, au moins, à l'atténuer considérablement.

Cette observation est non seulement curieuse, mais très importante, puisqu'elle indique que, dans certains cas, il faut se méfier des résultats obtenus par le thermomètre.

M. Marié, qui a succédé à M. Person comme professeur de physique, et qui a quitté aussi le Collège de Rouen pour occuper la chaire de physique à la faculté des Sciences de Montpellier, nous a communiqué de curieuses observations météorologiques relevées à Saint-Etienne, et un Mémoire sur l'action de l'électricité dans les phénomènes moléculaires physiques et chimiques.

Ce jeune professeur a exécuté une série d'expériences très délicates, pour étudier les lois de la transmission de l'électricité dyrcamique à travers les corps.

M. Bigourdan a rendu un compte très avantageux de ce travail.

M. Preisser a aussi exposé des considérations sur l'importance des observations météorologiques, et a présenté l'historique de celles qui ont été faites dans notre ville depuis M. Le Pecq de la Clôture; il se propose de les relever à l'avenir, et de combler ainsi la lacune qui existe depuis quelques années.

Notre confrère, M. Morin, professeur de chimie à l'École secondaire de médecine de notre ville, a développé, dans la séance du 13 décembre dernier, des réflexions d'une haute portée sur l'embaumement par le procédé Gannal. Cette communication a donné lieu à d'importantes discussions. Le sujet est trop grave pour que je puisse en présenter même l'analyse. L'autorité supérieure a réclamé communication des faits signalés; reposons-nous sur sa sollicitude. Quand une Société savante est parvenue à appeler l'attention des hommes qui sont préposés pour veiller au bien-être de la Société, par l'exposition de faits bien constatés, et par les conséquences qui s'en déduisent, son rôle est terminé; elle s'abstient, confiante dans la vigilance des magistrats¹.

Une autre question également importante a été soulevée par le même membre. La fraude a envahi toutes les substances qui servent à l'alimentation de l'homme; par suite, l'autorité judiciaire délègue souvent les chimistes pour examiner les denrées soupçonnées d'être falsifiées. Récemment, notre confrère reçut la mission d'analyser des

¹ M. Lecoupeur, docteur-médecin, a demandé à l'Académie, par une lettre du mois d'août 1845, l'insertion dans le précis d'une note ainsi conçue :

« *La liqueur de Gannal, destinée aux embaumements, est maintenant analysée par une commission de chimistes, en présence desquels des flacons sont remplis et scellés; cette liqueur est reconnue et attestée chimiquement pure de toute substance vénéneuse.* »

sucres bruts, qui, au dire des consommateurs, renfermaient du sucre de dextrose, connu sous le nom de glucose. Il employa les moyens d'expérimentation qui appartiennent à la science depuis long-temps, et ils accusèrent une certaine quantité de glucose. Mais, en expert consciencieux, M. Morin devait se demander si ce résultat était dû à une fraude ou à une mauvaise préparation; pour cet effet, il a répété les mêmes opérations sur des sucres bruts qui ne pouvaient laisser aucun doute de mélange ou de fraude. Les résultats obtenus ont obligé notre confrère à reconnaître qu'il n'est pas permis aux chimistes de déclarer à la justice que les sucres bruts qui, soumis aux épreuves voulues, indiquent l'existence du sucre de dextrose, aient été frauduleusement altérés, puisque la science ne possède aucun moyen de déterminer si l'existence de ce sucre est plutôt le résultat de la cupidité, que la conséquence d'une préparation vicieuse.

M. Jules Reiset a fait hommage à l'Académie de l'*Annuaire de chimie* qu'il a composé avec la collaboration de M. Millon.

Déjà, M. Jules Reiset était connu dans le monde savant par des communications accueillies avec intérêt par l'Institut. Il pouvait être certain que ses productions le seraient avec joie au sein de notre Académie, où se trouvent ses premiers maîtres, ses amis, et les anciens confrères de feu son respectable père. S'il me fallait ici chercher à justifier les titres qui ont valu à ce jeune homme le diplôme de membre correspondant de notre Compagnie, je devrais craindre, à cause des liens d'amitié qui nous unissent, d'être accusé de partialité; je laisserai donc parler M. Girardin, rapporteur de la commission chargée d'examiner ses ouvrages :

« M. Jules Reiset, dit M. Girardin, nous offre le trop rare

exemple de l'homme du monde, consacrant ses loisirs et sa fortune, non à de frivoles distractions qui absorbent inglorieusement la vie, mais à des occupations sérieuses et utiles, à des recherches scientifiques, sous les yeux des chimistes les plus distingués de la capitale, dont il s'est fait l'élève et l'ami.

« *L'Annuaire de chimie* est une publication utile, dont tout le monde saura gré à MM. Reiset et Millon; quant au style de l'ouvrage, il est remarquable par sa clarté et une élégante simplicité. »

M. Pimont, qui avait appliqué avec succès le calorifère progressif de son invention, à l'économie du combustible dans les machines à vapeur à haute pression, a inventé un nouvel appareil pour obtenir un résultat analogue dans les machines à vapeur à basse et à moyenne pression. Une commission, composée de MM. Bigourdan, Girardin et Lévy, a constaté le succès de ce nouvel appareil monté dans une fabrique à Pavilly. Cet appareil pourra s'appliquer également aux machines à vapeur à haute pression.

La Commission ne doute pas non plus de l'avantage qui résultera de l'application de ce procédé à la navigation à la vapeur.

M. Pimont a aussi annoncé à l'Académie qu'il a fait l'application du système de la galvanoplastie à la surcharge des rouleaux de cuivre destinés à l'impression des indiennes.

Les deux avantages principaux que M. Pimont trouve dans cette opération, sont :

1° De rendre une grande valeur à des objets dépréciés, en permettant d'employer indéfiniment les rouleaux ;

2° De pouvoir obtenir une plus grande perfection de la gravure sur des rouleaux d'un cuivre aussi pur.

Sous ce double point de vue, cette application de la galvanoplastie est un service rendu à la fabrication des indiennes.

Nous devons mentionner avec éloge trois Mémoires de M. Henry, chimiste à Paris, membre correspondant :

1° Analyse chimique de l'eau minérale naturelle des sources d'Evaux (Orne);

2° Analyse chimique de l'eau sulfureuse alcaline iodurée de Chelles en Savoie, près Chambéry;

3° Mémoire sur l'état de combinaison du soufre dans les eaux minérales des Pyrénées.

Et un Mémoire d'un autre membre correspondant, M. Marchand, pharmacien de l'hospice civil de Fécamp, sur un caractère des sels de chaux et de magnésie.

Le dernier mot n'est pas dit sur ces nouveaux et rapides moyens de communication, qui, dans peu de temps, sillonneront les deux Mondes; il y a encore des perfectionnements à attendre, surtout des dangers à éloigner. Le système atmosphérique peut faire concevoir de grandes espérances, et mérite bien des études sérieuses. Le premier chemin sur lequel ce système a été mis à exécution, est celui de Kingstown à Dalkey, en Irlande. Notre confrère, M. Mallet, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, a été chargé par le gouvernement d'aller étudier sur les lieux un système qui pouvait avoir de l'influence sur l'avenir des chemins de fer en France. Les résultats de ce voyage ont été consignés dans un volume, dont notre honorable confrère a fait hommage à l'Académie.

Une analyse ne pourrait donner qu'une idée fort incom-

plète de cet important travail. Je me contenterai de signaler les divisions de l'ouvrage.

Dans le premier chapitre, M. Mallet donne la description du chemin de fer de Kingstown à Dalkey, ainsi que de l'appareil moteur, et rapporte les expériences qu'il a faites.

Dans le second, il traite de l'application du système atmosphérique aux chemins de fer en général.

Le troisième est consacré à la comparaison des dépenses de l'établissement d'un chemin de fer, soit avec des locomotives, soit avec le système atmosphérique.

Le quatrième et dernier comprend une comparaison analogue, sous le rapport des dépenses d'exploitation.

Nous devons à M. Beau des réflexions importantes sur le chemin de fer de Paris à Caen. Ce chemin est encore à l'état de projet; espérons que sa direction ne sera pas de nature à contrarier les intérêts de notre pays.

Histoire naturelle.

Nous avons reçu du docteur Mérat, de M. Loiseleur des Longchamps, et de M. Philipar, plusieurs ouvrages sur lesquels nous avons entendu des rapports pleins d'intérêt de notre confrère M. Bergasse, qui, tout en faisant ressortir le mérite des travaux qu'il analyse, sait y joindre les faits et les observations qu'il a recueillis lui-même. Rien n'est plus propre à justifier ce que j'avance que les réflexions de notre honorable confrère sur la culture du thé en France, et sur celle de l'arachide.

Des considérations d'économie politique lui font blâmer des mesures prises souvent au détriment de nos colonies et de notre marine, sous le spécieux prétexte d'affranchir le pays du tribut payé à l'étranger.

En rendant compte des *Annales de l'Auvergne*, et, en particulier, de quelques Mémoires assez importants sur la géologie, la distribution des animaux fossiles, surtout des mammifères à la surface de l'Auvergne, et l'anatomie des animaux antédiluviens, M. de Caze établit, par divers raisonnements incontestables et par la traduction d'un passage de saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, qu'il n'y a rien de contraire aux saintes écritures, à reconnaître que les six jours de la création sont six époques dont nous ne pouvons apprécier la durée.

Un savant et curieux ouvrage de M. Hardouin-Michelin sur les polypiers fossiles, dont M. de Caze, au nom d'une commission, a rendu compte à l'Académie, a valu à son auteur le diplôme de membre correspondant.

M. Lemercier, médecin, a présenté à l'Académie diverses pièces anatomiques artificielles du docteur Auzou.

Toutes ces pièces offrent, dans des proportions gigantesques, une imitation parfaite de la nature, et sont remarquables sous le rapport des formes, de la couleur et des détails.

Déjà M. Auzou avait reçu les félicitations de l'Académie pour son modèle d'homme de grandeur naturelle; les nouvelles pièces qu'elle a vues et examinées avec attention, ne peuvent qu'augmenter la haute opinion qu'elle avait conçue de ses talents.

Les succès obtenus par les membres d'un corps dans lequel règne nécessairement une cordiale confraternité, ne peuvent manquer d'y occasionner une véritable satisfaction; on ne sera peut-être pas étonné de m'entendre rappeler celle de l'Académie tout entière, en apprenant que notre confrère, le docteur Pouchet, avait obtenu, cette

année, du premier corps savant du monde, le premier prix des Sciences naturelles.

Sciences médicales.

Les docteurs Bourdin et Carpentier-Méricourt, de Paris, ont obtenu le diplôme de membres correspondants, ayant présenté, pour leur titre d'admission, le premier, un *Traité des affections cancéreuses* et un *Traité de la Catalepsie*; le second, un *Traité des maladies du sein*.

M. Vingtrinier, au nom des commissions chargées d'examiner ces ouvrages, a fait connaître à l'Académie qu'ils lui ont inspiré, ainsi qu'à ses collègues, une profonde estime pour leurs auteurs.

Le docteur Munaret, membre correspondant, auteur du *Médecin de ville* et du *Médecin de campagne*, dans un petit volume très substantiel, ayant pour titre : *Annuaire médical*, attaque les abus, cherche à venger le mérite modeste de l'oubli ou de l'ingratitude. Son style est serré, parfois mordant, mais on reconnaît partout l'ardent ami de l'homme de bien, l'ennemi acharné du charlatan.

M. Vingtrinier a eu occasion de remarquer un cas rare de tétanos, maladie qui doit être placée en première ligne parmi celles qui font le désespoir de l'homme de l'art.

Les premiers soins furent donnés au malade par M. Bataille, médecin à Maromme; M. Vingtrinier fut appelé en consultation.

L'opium fut administré à haute dose, le malade était entièrement rétabli au bout de huit jours.

En rédigeant la curieuse observation consignée dans son Mémoire, notre confrère déclare avoir eu un double but: d'abord, de faire connaître un traitement qui a produit un heureux résultat dans un cas désespéré; ensuite, de

faire remarquer un de ces cas difficiles où il faut que le médecin ami de l'humanité et fort de lui-même , tâche de franchir les limites tracées par la science , au risque de subir le blâme de l'ignorance , et , ce qui est plus grave , l'examen de la justice , ainsi que l'admet une nouvelle et malheureuse jurisprudence.

M. Hellis a rendu compte d'une thèse de M. J. Hélot, sur la théorie de la syphilis.

Cette thèse , dit M. le rapporteur , sort du cercle ordinaire des opuscules de ce genre ; elle atteste de l'érudition, des études fortes et consciencieuses. Il est trop peu de jeunes gens qui , comme l'auteur de cette thèse , osent , dans le cours de leurs études , s'affranchir de la contagion des systèmes.

Nous devons au docteur Giraldès , membre correspondant , professeur agrégé à la faculté de Paris , la thèse qu'il a soutenue pour le concours d'agrégation , sur la question suivante : *Des Luxations de la mâchoire*. Le succès que cette thèse a valu à son auteur nous dispense de tout éloge.

Notre confrère et compatriote, le docteur Brierre de Boismont , a publié , cette année , un *Traité des Hallucinations*.

Ce genre de folie étant classé maintenant parmi les maladies du cerveau , il appartient , dit M. Vingtrinier , chargé par l'Académie de l'examen de cet ouvrage , aux médecins et aux physiologistes , et non plus aux philosophes , de traiter des hallucinations.

Les faits réunis dans ce curieux ouvrage , dit M. le rapporteur , sont nombreux et bien classés au point de vue médical. La lecture du *Traité des Hallucinations* intéressera tous ceux qui le liront.

Agriculture.

Dans de nombreux rapports sur les travaux de la Société royale et centrale d'Agriculture, sur ceux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, de la Société d'Emulation de l'Ain et autres, M. Bergasse a tenu l'Académie au courant des plus importantes améliorations tentées ou accomplies dans l'Agriculture, pendant les dernières années.

On peut considérer ces rapports comme de véritables Mémoires; car notre honorable confrère rapporte les opinions diverses émises dans les ouvrages soumis à son examen, les discute, et émet souvent celles que lui fournissent son expérience et sa vaste érudition. Aussi c'est avec le plus vif intérêt que la Compagnie a entendu ses dissertations :

Sur l'abâtardissement dans lequel est tombée la race de chevaux normands ;

Sur l'agriculture dans le territoire de Nice ;

Sur les engrais employés dans différentes contrées ;

Sur l'endiguement des fleuves et autres.

M. Girardin a fait hommage à l'Académie de la nouvelle édition du *Traité des fumiers comme engrais* ;

D'une lettre à M. le comte de Gasparin, sur l'ancienneté du cidre en Normandie ;

Et d'une lettre sur le cidre, en réponse aux observations critiques faites par M. Samson le Valesquerie, dans la *Normandie agricole*, à l'occasion d'une opinion émise par notre confrère au Congrès agricole de Coutances, en 1844.

Sur cette lettre, l'Académie a entendu le rapport de M. Bergasse, et les observations de plusieurs de ses membres.

M. Prévost, pépiniériste, membre correspondant, a communiqué une notice sur la poire de Saint-Lézin et la poire de Curé, notice qui a pour but d'empêcher de confondre ces deux poires, comme le fait le Bon Jardinier; ce qui est d'autant plus important, que la première est un fruit très médiocre, qui n'est remarquable que par sa beauté et un très fort volume, tandis que la seconde espèce donne un fruit exquis.

Statistique et Économie sociale.

Nous devons chaque année au zèle de M. Moreau de Jonnés de nombreux documents de statistique.

Sa *Statistique générale de la France*, et le rapport fait à la Société de patronage de Paris, par M. Béranger, ont été analysés par M. le docteur Vingtrinier, et lui ont fourni l'occasion de formuler ses propres idées sur les établissements de répression. Je me garderai d'une analyse incomplète de cet important travail, qui doit être inséré tout entier dans les actes de l'Académie; mais je ne puis passer sous silence les félicitations adressées à notre honorable confrère, à l'occasion de ce travail, par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. (Voir page 77.)

M. Ballin, en rendant compte d'un autre ouvrage de M. Moreau de Jonnés : *Etude statistique et agricole du département du Finistère*, a fait connaître le but que s'était proposé l'auteur, celui de rectifier les fausses idées que l'on s'est formé sur ce département. Parmi les avantages du Finistère, il en est un digne d'envie : la terre de cette partie de la France ignore les maux de l'invasion étrangère; jamais ses campagnes n'ont vu le feu des bivouacs, jamais l'herbe n'en a été rougie par nos discordes sanglantes.

M. Ballin a communiqué à l'Académie le tableau des

opérations du Mont-de-Piété de Rouen, pendant la période décennale de 1835 à 1844 inclusivement. A l'occasion de ce tableau, notre confrère prouve que les Monts-de-Piété doivent être des établissements de secours, et non des établissements de charité, et qu'ils atteindront mieux leur but par des prêts à un taux modéré que par des prêts gratuits. Il appelle de tous ses vœux la réduction des droits du Mont-de-Piété à 6 p. 0/0, mais non au-dessous.

M. Lelong, membre du Conseil général du département, et du Conseil municipal de la ville de Rouen, a fait parvenir à l'Académie plusieurs Mémoires publiés à l'occasion des droits perçus, ou proposés pour être perçus par l'octroi de notre ville.

M. Bergasse, chargé d'en rendre compte à l'Académie, a exposé d'abord les causes qui ont donné lieu à cette polémique.

Les Mémoires de M. Lelong ont un double objet, celui de démontrer la nécessité de restituer à la ville de Rouen la surtaxe sur les alcools, dont elle a joui depuis 1832, et celui de repousser toute aggravation ou extension du tarif de l'octroi.

On connaît, dit M. le rapporteur, les nombreux services rendus par M. Lelong à l'administration municipale; chacun sait que, chez lui, les lumières égalent le dévouement; les Mémoires qu'il a publiés dans cette circonstance ne peuvent qu'augmenter l'idée avantageuse que chacun s'est formée de leur auteur; écrits avec autant de pureté que de lucidité, ils prouvent que M. Lelong s'est inspiré des meilleures doctrines de l'économie politique.

Ne pouvant citer ici les nombreux Mémoires et Recueils que nous devons à la correspondance des Académies, So-

ciétés savantes et littéraires, tant françaises qu'étrangères, je dois au moins exprimer la satisfaction de l'Académie pour cette active correspondance, et celle qu'elle a éprouvée toutes les fois que MM. les rapporteurs l'ont entretenue de ces travaux. Je me permettrai, cependant, de signaler tout particulièrement, cette année, les travaux de l'Académie Royale de Munich (Bavière), sur lesquels un rapport étendu de M. Rondeaux a fait comprendre à l'Académie de Rouen tout l'avantage de cette affiliation.

Nécrologie.

M. Girardin, dans les notices biographiques de MM. D'Arcey, de Morel-Vindé et Mathieu de Dombasle, a dignement fait ressortir le mérite des travaux de ces illustres morts, et leurs droits à la reconnaissance de la postérité.

M. Vingtrinier a payé un tribut d'éloges à la mémoire du docteur Navet, membre correspondant de l'Académie, décédé à l'âge de quarante-trois ans, à Dieppe, où il exerçait la médecine.

M. Vingtrinier, dans cet éloge, a passé en revue la vie tout entière du docteur Navet, vie si courte et si bien remplie.

Cet honorable médecin eut de grandes fatigues à éprouver, de rudes épreuves à subir, mais il sut tout surmonter en homme de cœur, dévoué à la science et à l'humanité. Telle est l'idée favorable que l'on ne peut manquer de s'en former en lisant son éloge par celui qui fut, plus que tout autre, à même de l'apprécier, ayant été son maître et son ami¹.

¹ M. Navet a été le fondateur, à Dieppe, de la Société humaine : c'est un beau titre à la reconnaissance de ses concitoyens.

M. Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, membre associé de l'Institut et de presque toutes les Sociétés savantes de l'Europe, depuis quarante et un ans membre correspondant de l'Académie de Rouen, est décédé à Abbeville, le 24 novembre dernier, dans sa quatre-vingt-huitième année, aimé et regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Issu d'une ancienne famille de Champagne, il épousa, en 1787, mademoiselle de Perthes, descendante en ligne directe de Jean Romé, oncle de Jeanne d'Arc.

M. Boucher de Crèvecœur a long-temps rempli avec honneur de hautes fonctions administratives, et a trouvé le temps encore de cultiver avec distinction les Sciences et les Arts.

L'histoire naturelle fut son étude favorite; les succès qu'il y obtint en firent bientôt l'émule et l'ami des savants les plus distingués dans cette science, tels que Joseph Banks, Arthur Young, Lamarck et autres; il a publié, dans le cours de sa longue carrière, un grand nombre de Mémoires curieux et utiles, traduits et commentés dans plusieurs langues. La *Flore d'Abbeville* et son *Herbier*, qui contient environ 25,000 plantes, sont des monuments qui subsisteront, et qui marqueront une place à ce savant dans l'histoire de la science.

En déplorant les pertes qui, cette année, Messieurs, ont affligé notre Compagnie, nous éprouvons quelque consolation en pensant que ces hommes ont laissé d'assez glorieuses traces de leur passage, pour que leur souvenir se conserve parmi ceux qui cultiveront les sciences auxquelles ils ont rendu d'éminents services.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.

SUR LE

DÉPLACEMENT DU ZÉRO

DANS LES THERMOMÈTRES.

Note présentée à l'Académie Royale de Rouen,

Le 6 Décembre 1844,

PAR C.-C. PERSON.

MESSIEURS ,

Dans un travail sur la chaleur qui devient latente pendant la fusion des différents corps , j'ai eu besoin de mesurer des températures qui dépassaient un peu les limites du thermomètre à mercure. J'ai prolongé pour cela l'échelle de ce thermomètre d'environ 100 degrés, en laissant, dans la partie supérieure du tube, une certaine quantité d'air, qui, se comprimant à mesure que le mercure monte, empêche l'ébullition de ce métal jusque vers 460°. La pression est alors d'environ 4 atmosphères. En voulant m'assurer que cette pression n'avait pas produit quelque dilatation dans le réservoir, j'ai trouvé qu'au contraire le réservoir s'était rétréci; le thermomètre étant plongé dans la glace, le mercure montait à 2 degrés au-dessus du zéro.

primitivement marqué ; et , graduellement , il est monté à 5° par l'usage que j'ai continué à faire de l'instrument , pour prendre les très hautes températures.

Le phénomène de l'élévation du zéro est connu depuis une trentaine d'années : MM. Flaugergues , Bellani , Marcet , Egen , Legrand , Despretz , Pierre , l'ont particulièrement étudié ; mais le maximum observé atteint à peine un degré et demi , et nous venons de voir un déplacement de 5 degrés. Bien plus , en disposant les expériences comme je le dirai tout à l'heure , j'ai eu , sur différents thermomètres , des élévations de 12 , de 15 , et même de 17 degrés , sans être encore à la limite. Il ne s'agit plus ici , comme on voit , d'un phénomène microscopique ; sur des thermomètres à grands degrés , on a des déplacements de 20 , de 30 centimètres.

Comment se fait-il que les physiciens qui ont étudié précédemment ce phénomène , n'aient observé , en général , que des déplacements d'un demi-degré , d'un degré et demi tout au plus ? On le comprendra facilement , si on se reporte à la cause du déplacement. On ne se donne jamais la peine de recuire les thermomètres comme on recuit toute espèce de verre après sa fabrication. Les glaces , les cristaux sont , comme on sait , recuits dans des fours de manière à mettre deux jours , trois jours à se refroidir ; la température baisse uniformément dans toute l'épaisseur du verre , les molécules prennent alors des positions stables qui n'ont rien de forcé. Au contraire , quand on souffle le réservoir d'un thermomètre , le verre passe , en quelques instants , de la température de la fusion à la température de l'atmosphère ; les couches superficielles , solidifiées les premières , maintiennent les couches intérieures dans une dilatation forcée. Un morceau d'acier trempé a plus de volume que quand il est recuit ; la même chose se passe pour le verre quand il est refroidi brusquement. Maintenant , une chose bien remarquable , c'est que , dans la

plupart des thermomètres, les molécules du verre, même à la température ordinaire, et sans passer par l'état de fluidité, quittent peu à peu les positions forcées que leur avait données la trempe; le réservoir se rétrécit, le zéro remonte. Mais il faut des mois, des années pour qu'il remonte ainsi d'un demi-degré; les plus grandes élévations observées par M. Despretz, après quatre ans et demi, n'étaient encore que de $0^{\circ},47$ et $0^{\circ},57$. (*Annales de Chimie et de Physique*, t. 64, p. 312.)

Si, au lieu de laisser le thermomètre à la température ordinaire, on le chauffe à 300° dans un bain d'huile qu'on abandonne à un refroidissement très lent, comme l'a fait M. Legrand, (*Annales de Chimie et de Physique*, t. 63, p. 368,) le zéro remonte davantage. C'est tout simple; à cette haute température, le recuit se fait mieux; il y a un peu plus de mobilité dans les molécules, elles obéissent plus facilement à la tendance qu'elles ont à quitter les positions forcées que la trempe leur a données. Mais, comme la température de 300° est encore fort éloignée de celle de la fluidité, le retrait du verre ne peut se faire que très lentement; il faudrait entretenir la température de 300° très long-temps, pour avoir un effet bien marqué. M. Legrand ne paraît pas avoir senti cette nécessité; il se bornait à atteindre cette température; puis il laissait refroidir lentement. Aussi, la plus grande élévation qu'il cite n'est encore que de $1^{\circ},4$; celles qu'a obtenues M. Pierre en opérant à peu près de même (*Ann. de Chim. et de Physiq.*, 3^e série, t. 5, p. 439), sont encore moindres.

Convaincu que, pour bien voir l'étendue de cette contraction que le verre éprouve par le recuit, il fallait opérer à une très haute température, et pendant un temps très long, j'ai continué à chauffer le thermomètre dont j'ai déjà parlé. Je le chauffais dans un bain de nitrate de potasse fondu, où il était suspendu, afin que son propre poids

ne contribuât point à diminuer la capacité du réservoir. Je rappelle qu'aux températures où l'on a opéré, la pression intérieure était d'environ quatre atmosphères, de sorte que la diminution de capacité observée ne peut nullement être attribuée à la pression extérieure. Voici maintenant le tableau de la marche ascendante du zéro par des recuits successifs.

TEMPÉRATURE.	DURÉE DU RECUIT.	ÉLÉVATION DU ZÉRO.
440°	20 minutes.	1°,2
430	50	2°,6
400	70	1,2
440	70	2
440	70	1
440	3 heures.	1,4

Comme le zéro était déjà remonté de 5°, on voit qu'en définitive, il est arrivé à 14°,4; un recuit de 24 heures l'amènerait probablement vers 18°. Avec ce thermomètre, il y en avait d'abord un autre dont les degrés avaient 22 millimètres; deux recuits avaient fait monter le zéro de 12 centimètres; on s'est arrêté alors, parce que le mercure était presque au bout de sa course.

Le dernier recuit de trois heures a été fait à la fois sur six thermomètres placés dans des conditions très variées, ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant; la température, pendant l'expérience, a été maintenue entre 430 et 450 degrés.

DÉSIGNATION DES THERMOMÈTRES.	ÉLÉVATION DU ZÉRO pendant l'expérience.
Therm. n° X, fait depuis cinq mois, resté à la température ambiante zéro élevé de 0°,6, assez d'air au-dessus du mercure pour que celui-ci monte à 440° sans bouillir.	13°
XIV, fait tout récemment. — Vide d'air.	17,2
XIII, du même tube que le n° XIV, mais recuit pendant 2 heures à 440° avant l'introduction du mercure. — Vide d'air.	5,3
XI, zéro déjà monté de 9°,5 par recuit antérieur. — Vide.	2,6
XII, 11,5	2,2
VIII, 13 contient assez d'air pour monter à 460°.	1,4

Tous ces thermomètres sont en cristal avec des réservoirs cylindriques ou sphériques soufflés, et non pas soudés. Il y a une ampoule à la partie supérieure, pour loger le mercure ; la pression était à peu près la même dans les thermomètres vides d'air, et dans ceux qui en contenaient, c'est-à-dire $1^{\circ},4$ atmosphère.

Il résulte de ces expériences, que le réservoir du thermomètre conserve, après sa fabrication, une tendance à se contracter beaucoup plus considérable qu'on ne le supposait. M. Legrand était persuadé qu'il n'y avait plus rien à faire après un recuit qui avait élevé le zéro de $1^{\circ},4$; nous voyons maintenant combien il était loin de la limite qu'on ne peut guère fixer au-dessous de 15 ou 20 degrés. Que, d'ailleurs, il y ait une limite, c'est ce qui n'est pas douteux, d'après la marche décroissante de l'élévation du zéro, soit dans les expériences citées, soit dans beaucoup d'autres ; ainsi, le n° XI, qui ne remonte que de $2^{\circ},6$, par un recuit de 3 h., était monté de 8° , par un premier recuit de $1^{\text{h}} 10'$. Ce décroissement rapide dans l'élévation exclut une autre explication du phénomène, qu'il est, dès-lors, inutile de discuter ici.

Il est évident que cette tendance considérable au rétrécissement, que nous venons de signaler dans les thermomètres, peut devenir une cause d'erreur dans bien des circonstances. Supposons, par exemple, que le thermomètre n° X, ait été maintenu pendant 3 heures dans un bain à 440° , à cause de la contraction du réservoir, la température aura paru s'élever graduellement de 13° , quoiqu'elle n'ait réellement pas varié. Si, après l'expérience, on détermine la position du zéro, on verra bien qu'il s'est élevé de 13° ; mais, comme on ne connaîtra pas la marche qu'il aura suivie, il sera impossible de corriger les mesures prises pendant l'expérience, et, en définitive, on ne pourra pas savoir si la température est restée réellement fixe.

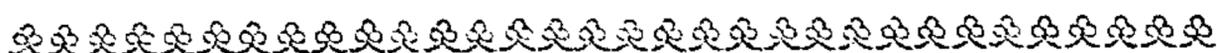
Heureusement, le recuit offre un moyen d'atténuer, autant qu'on veut, cette cause d'erreur ; il est certain, par exemple, que le thermomètre n° VIII (1^{er} tableau), resterait maintenant 3 heures dans un bain à 440° sans varier d'un degré.

En se servant des thermomètres, on les recuit en partie, et plus les uns que les autres ; cette inégalité de recuit est encore une cause d'erreur, parce qu'elle les empêche d'être comparables ; placés dans les mêmes circonstances, ils donnent des indications différentes. Par exemple, les thermomètres XIII et XIV, faits du même tube, et placés dans des circonstances identiques, sont en désaccord de 12°, parce que l'un est recuit et que l'autre ne l'est pas. Il faudrait qu'il entrât dans la fabrication du thermomètre, de leur donner un recuit complet, comme on le fait pour tous les vases de verre ou de cristal ; un recuit de 24 heures dans un bain à 450° serait sans doute suffisant.

Il est vrai que, dans l'usage qu'on fait des thermomètres, on détruirait quelquefois une partie du recuit par des changements brusques de température ; mais l'espèce de trempe qu'on leur donnerait ainsi, serait fort peu de chose en comparaison de celle qui a lieu au moment où le verre fondu se solidifie au milieu d'un air froid. Les changements brusques de température, lors de l'introduction du mercure et de son ébullition dans le thermomètre n° XIII, n'ont pas, à beaucoup près, détruit le recuit de 2 heures qu'il avait éprouvé auparavant, puisque nous le voyons ne varier que de 5° dans un cas où un thermomètre tout pareil, mais non recuit, varie de 17.

Nous n'avons parlé que de l'élévation du zéro ; mais il y a aussi son abaissement, qui a été signalé par M. Despretz, et qu'on peut observer, par exemple, en tenant quelques instants un thermomètre dans l'eau bouillante, et en le refroidissant un peu brusquement. Le réservoir dilaté par

la chaleur ne revient pas immédiatement à ses dimensions primitives ; sa capacité reste un peu plus grande , de sorte que le mercure ne monte pas aussi haut qu'auparavant , quand on met l'instrument dans la glace fondante pour déterminer la position actuelle du zéro. L'abaissement peut aller à 3 ou 4 dixièmes de degré ; dans l'espace d'un mois à peu près , le zéro est remonté à la position première. Ce phénomène paraît être , en petit , celui qui se passe en grand lors de la construction du thermomètre. Si on chauffe le thermomètre long-temps dans l'eau bouillante , le zéro se trouve remonté malgré le refroidissement brusque qu'on viendrait à produire ; l'effet du recuit , dans ce cas , l'emporte sur l'effet de la trempe. Probablement , la combinaison des deux effets opposés est la cause principale des irrégularités qui ont été signalées dans la marche du zéro , notamment par M. Pierre. Il serait bon d'étudier sur des thermomètres complètement recuits le phénomène signalé par M. Despretz ; il ne serait plus alors complexe , puisque le zéro ne tendrait plus à remonter. Et comme , après le recuit , les contractions et les dilatations du verre seraient plus régulières , peut-être le réservoir reviendrait-il plus exactement à ses dimensions primitives , de sorte qu'on n'observerait plus d'abaissement dans le zéro. Ce sera un point à vérifier.



CAS RARE
DE
GUÉRISON DE TÉTANOS.

TRAITEMENT EMPIRIQUE,

RESPONSABILITÉ MÉDICALE,

PAR M. VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons de Rouen, membre de plusieurs Académies.

Séance du 29 novembre 1844.

Ad extremos morbos, extrema remedia exquisitè optima.
— 6^e aphorisme d'Hippocrate. —

Au nombre des maladies qui sont placées parmi les plus grandes calamités qui affligent l'humanité, et qui font le désespoir des hommes de l'art, il faut placer en première ligne le Tétanos, cette affreuse maladie, qui, dans notre climat, trouve sa cause la plus fréquente dans des accidents en apparence les moins capables de produire l'altération de la santé.

Un homme, plein de force et de vie, éprouve tout-à-coup de la difficulté dans l'action des mâchoires, puis de

la raideur; d'abord momentanée et faible, cette raideur devient continue et forte; alors elle s'oppose à toute espèce de mouvement; les dents restent serrées: il a soif, et il ne peut pas boire: il a faim, et il ne peut pas manger.

Cet homme, jusqu'ici, croit encore se bien porter, car il ne s'est pas développé de symptômes généraux, et il a des intervalles de bien; il est étonné d'éprouver cet accident passager, qui ne lui cause pas, d'ailleurs, de grandes douleurs, et il ne réclame pas de suite les secours de l'art.

Mais bientôt le mal s'étend, les membres sont l'un après l'autre pris de la même raideur, et, à la simple difficulté des contractions, succède l'impossibilité, momentanée d'abord, continue ensuite, d'exécuter le moindre des mouvements que la volonté commande. L'étreinte est générale, tous les muscles des membres deviennent alors durs au toucher et douloureux; puis des symptômes généraux se manifestent. C'est de l'agitation, de l'irrégularité dans les battements du cœur et du pouls, le bouleversement du visage, la soif, la chaleur générale, etc.

Enfin, il arrive que l'état tétanique s'étend aux muscles chargés de mouvoir la poitrine et le cou, à ceux du ventre et des intercôtes; or, le résultat mortel de cette contraction est l'oppression et la suffocation; l'air ne pouvant plus être ni inspiré ni expiré, l'asphyxie est inévitable, c'est-à-dire la mort; c'est la mort, dis-je, mais arrivant lentement, et se faisant sentir et voir à la malheureuse victime; car les facultés de l'intelligence se conservent intactes jusqu'à la fin.

Quelle affreuse position! Cet homme veut se mouvoir, parler, respirer, et cela lui est impossible; ses craintes, ses besoins, ses volontés, ses souffrances, il ne peut pas même les exprimer par des signes, il ne peut que se sentir mourir! Cette torture est affreuse à endurer; elle est aussi bien pénible à voir! Et par suite de quelle cause

cette mort inattendue, effrayante, menace-t-elle cet homme qui, hier, était plein de force et de vie? quelle cause redoutable a pu produire tant de désordres si prompts et si graves?

Cette cause, et c'est à ne le pas croire, est, le plus souvent, une simple et imperceptible écorchure ou piqûre faite à la pulpe des doigts des mains ou des pieds, ou encore au talon; une blessure, enfin, tellement minime, qu'elle est restée inconnue au malade lui-même, jusqu'au moment où le médecin en fait la recherche, et la lui révèle.

Comment, en effet, attacher de l'importance à un mal qu'un enfant se ferait en jouant et sans interrompre son jeu!

Ce sont, cependant, ces plaies superficielles qui sont, dans notre climat, bien plus souvent que les grandes, capables de produire le tétanos et la mort, car ces deux mots sont presque toujours synonymes, ainsi que s'accordent à le dire, avec chagrin, les auteurs qui ont écrit sur le Tétanos (et spécialement M. Fournier Pescay, dans son excellente dissertation sur le Tétanos, insérée dans le grand *Dictionnaire des Sciences médicales.*)

Tel était le tableau qui s'est présenté à notre pensée le jour où l'un de nos honorables confrères nous a fait appeler auprès d'un jeune et intéressant père de famille, demeurant dans une commune voisine de Rouen, à Montigny.

Le nommé Monnier, âgé de 28 ans, homme fort et de bonne santé, rencontra sur le chemin, et versée, une charrette que conduisait un de ses voisins. Aussitôt il se mit en peine de relever la voiture, et, dans les mouvements manuels qu'il fit, le doigt annulaire de la main droite se trouva écorché et un peu écrasé au milieu de sa pulpe, et, dans une surface qu'aurait couverte une lentille, le *derme* fut mis à nu et coupé.

Une douleur très vive fut ressentie par l'obligeant Monnier, qui fut forcé de s'arrêter et de s'asseoir, parce qu'il se sentait défaillir; peu d'heures après, comme la plaie restait douloureuse, le malade alla réclamer les conseils de M. Bataille, médecin à Maromme. C'était le 1^{er} novembre de l'année dernière.

Notre confrère examina la plaie qui était restée saignante, et, quoique Monnier ne se plaignît de rien autre, il fut frappé de l'état étrange du visage, et craignit qu'une grande perturbation intérieure ne menaçât cet homme. Il l'engagea à cesser son travail, à faire usage d'une tisane calmante, et à tenir sa plaie bien propre et couverte. Cinq jours après, le malade éprouva, pour la première fois, et par instants seulement, de la rigidité dans les muscles des mâchoires, et de la peine à avaler; enfin, un malaise général se fit sentir.

Cet état, d'abord éprouvé par intervalles éloignés, se développa plus fréquemment, et persévéra plus longtemps. Alors le malade, pris d'inquiétude, se mit au lit, et réclama les soins de M. Bataille, qui le visita dans la journée du 6 novembre.

Notre confrère voyant de suite qu'il s'agissait d'un tétanos, soumit le malade à un traitement propre à développer la transpiration, et à calmer le système nerveux, selon les principes de l'art. C'était surtout une potion avec l'acétate de morphine; quoique pris à doses déjà fortes, ce remède ne calma pas, et, pendant les journées du 7 et du 8, les symptômes s'aggravèrent. Le 9, je vis le malade.

Alors, les symptômes précédents se compliquaient ainsi : 1° On observait une contraction long-temps persistante des muscles des bras et des jambes, des muscles pectoraux, et particulièrement des masseters; 2° Le malade était dans l'impossibilité de se remuer, d'avalier surtout, et il éprouvait de la difficulté à respirer, de sorte que

l'anxiété du pauvre jeune homme ne pouvait se manifester que par des paroles entrecoupées, et sans pouvoir faire un geste ; 3° Le pouls était très-fort, fréquent et régulier ; 4° Pendant l'intermittence des crises, on pouvait s'assurer de toute la lucidité de l'esprit du malade, et connaître toutes ses souffrances ; elles étaient bien vives, car ce malheureux souffrait au moral autant qu'au physique. Rien n'était plus pénible à voir que les angoisses de ce jeune père de famille qui sentait bien la gravité de sa position, et qui exprimait d'une manière si affligeante ses inquiétudes et ses regrets, surtout en voyant sa jeune femme et ses deux enfants ; 5° Les muscles restaient durs et douloureux, surtout ceux du ventre ; la respiration et la déglutition étaient difficiles, l'écartement des mâchoires extrêmement borné ; 6° Enfin, l'état général annonçait un trouble profond dans l'organisme. Notre pronostic, d'après cela, ne pouvait être que désespérant. En effet, cet homme était perdu, chaque crise devenait ou plus forte ou plus longue que la précédente, les accidents plus persistants, et de plus en plus prononcés ; enfin, selon nous, il devait périr dans les vingt-quatre heures. Il fallait donc, ou abandonner ce pauvre homme, ou agir promptement, si un traitement donnait quelque espoir au médecin ; mais notre perplexité était grande, en nous rappelant que les auteurs qui ont le plus étudié le Tétanos, disent que : « Le traitement a été constamment dicté par un empirisme désespérant (page 2), et, qu'il faut l'avouer (page 26), « le Tétanos est une affection si grave, qu'elle résiste le plus souvent aux médications les mieux appropriées aux « circonstances qui lui donnent lieu, et qui l'entretiennent. » — « Dans une longue pratique », a écrit encore le docteur Fournier-Pescay, « j'ai observé un grand nombre de cas « de Tétanos, et j'en ai vu guérir très peu. »

Nous savions encore (page 28), que le même auteur

a écrit, ainsi que plusieurs autres, que : « l'opium a presque
« toujours été employé contre le Tétanos, sans *avoir ja-*
« *mais réussi.* »

Nous l'avions vu nous-même échouer, deux mois auparavant, chez un jeune et fort garçon, ouvrier maçon, qui habitait notre quartier. Ce malade avait été pris de Tétanos, pour avoir été piqué au talon par la pointe d'un clou de son soulier; peut-être a-t-il succombé parce que nous n'avons pas osé administrer l'opium à assez haute dose, c'est-à-dire au-delà de la mesure admise dans la pratique, et selon les règles de la prudence pour les cas ordinaires.

En opposition à cette sentence contre l'opium, prononcée par le savant Fournier Pescay, nous connaissions la confiance d'autres praticiens en ce remède, et, d'ailleurs, à quel autre avoir recours pour agir promptement ?

A l'article *Opium* du *Dictionnaire Universel de matière médicale*, par MM. Mérat et Délens, on lit : « On donne
« dans le Tétanos l'opium à dose excessive, et toujours sans
« inconvénient, ce qui n'a lieu dans aucune autre maladie,
« à ce degré du moins. Hilari, Vobile, Thalmers, Hervey
« et Tauton, sont ceux qui l'ont le plus préconisé. » Il faut ajouter Dupuytren, auquel nous avons entendu dire que c'était le seul remède sur lequel on pût compter.

« On a des exemples de gens qui ont pris un demi-gros,
« et même un gros d'opium par jour. M. Coindet, de
« Genève, a injecté avec succès une solution d'opium dans
« les veines d'un tétanique; M. Guérin a également réussi
« en en frottant les gencives d'un autre tétanique; on le
« donne en lavement lorsque la déglutition ne peut avoir
« lieu.

« Littleton assure que, si l'on ne guérit pas plus sou-
« vent le Tétanos avec l'opium, c'est qu'on n'en *donne*
« *pas assez*; il assure avoir fait prendre une once de lau-
« danum liquide par jour à un enfant de dix ans qui a guéri,

« et quatorze gros d'opium à un autre sujet, en douze heures de temps. »

L'opinion de Littleton sur la nécessité des grandes doses d'opium nous a toujours paru fondée ; mais nous croyons que cette nécessité est due à ce que l'absorption se fait très difficilement dans les organes de la digestion, affectés aussi à certain degré par le tétanos ; car le cerveau reste intact dans cette maladie, et si l'agent qui agit le plus certainement sur lui reste sans effet, c'est qu'il n'y parvient pas. Aussi, dans le cas particulier dont nous faisons l'histoire, avons-nous attaché nos soins à proportionner la dose aux forces du malade, à la gravité des accidents, et, plus encore, à en assurer l'ingestion, en comptant sur l'absorption *endermique*, autant et plus que sur l'absorption intestinale.

Or, dans ces circonstances, après avoir réuni nos souvenirs de pratique médicale, après avoir fait mûre réflexion, et sur l'imminence du danger couru par le jeune malade, et sur les inconvénients d'une responsabilité effrayante aujourd'hui pour le médecin ; fort de nos bonnes intentions, et soutenu par l'espoir d'un succès, nous avons fait l'application de l'axiome : *melius remedium anceps quam nullum*, et arrêté le traitement que voici : 1° Une copieuse saignée au bras, jusqu'à défaillance ; 2° Un bain de deux heures, renouvelé après six heures d'intervalle ; 3° Une pilule d'heure en heure, composée d'un demi-grain d'hydrochlorate de morphine et de deux grains d'assa-fœtida, jusqu'à vingt, c'est-à-dire dix grains en vingt heures ; 4° En même temps, quelques gorgées d'eau de groseilles ou d'infusion d'arnica, autant que le pourraient permettre les efforts de déglutition ; 5° Un quart de lavement contenant dix gouttes de laudanum de deux en deux heures ; 6° des frictions de trois en trois heures sur la colonne vertébrale et le ventre, avec du laudanum

pur; 7° Deux vésicatoires de huit pouces de long sur trois de large, à placer au milieu du dos et contre la colonne *vertébrale*, pour être pansés aussitôt après la levée, et de six en six heures ensuite, avec une pommade fortement chargée d'hydrochlorate de morphine, c'est-à-dire un demi-gros pour une demi-once de cérat (16 et 2 gram.)

Ce dernier moyen était celui sur lequel nous avions fondé nos plus grandes espérances, comptant sur l'absorption cutanée, bien plus que sur celle de l'estomac et du gros intestin. Tout fut exécuté avec intelligence et aussi promptement qu'il était possible de le faire à la campagne.

Une circonstance, cependant, faillit nous faire perdre des heures précieuses. Un jeune et inconséquent médecin du pays était chez le pharmacien, au moment où un proche parent du malade apporta l'ordonnance, et, sans avoir égard aux convenances, et sans réflexion, il blâma la prescription, et annonça que le pauvre malade ne tarderait pas à être *empoisonné*; (quelques personnes dirent, alors, qu'on allait faire comme à un enragé, car le préjugé admet encore que les enragés sont tués.....)

Le parent et le pharmacien hésitèrent alors, et, sans l'intervention personnelle de M. Bataille qui, heureusement, pensa à venir recommander notre prescription, une journée eût été perdue, et le malade aussi.

Cependant, quelques heures après l'administration des moyens prescrits, c'est-à-dire douze heures après notre visite, il se manifesta un peu de mieux; dix-huit heures après, c'est-à-dire six heures après le premier pansement des vésicatoires, le mieux fut sensible, et, trente-six heures après notre consultation, il n'y eut plus de contraction tétanique, tout rentra dans l'état normal, sauf un état douloureux de courbature générale qui se comprend aisément.

Malgré les doses effrayantes de morphine et d'opium

qui ont été administrées, il ne s'est pas manifesté un instant de *narcotisme*, ou même d'assoupissement; on a continué exactement tout le traitement pendant quarante-huit heures, époque à laquelle on a cessé ou diminué considérablement les doses de toutes les prescriptions, en raison, d'ailleurs, de l'amélioration qui s'est continuée.

Nous attestons que le malade a pris en pilules dix grains d'hydrochlorate de morphine; en lavement, une demi-once de laudanum, et, en frictions faites sur le ventre principalement, trois onces de cette même préparation. Quant à la morphine absorbée par les vésicatoires, si l'on suppose que la moitié a pu être absorbée, ce seraient dix-huit grains, ou le quart, neuf grains.

Chez un homme sain, il suffit de dix à douze grains d'opium pour produire le narcotisme et causer la mort; la moitié de cette quantité, en morphine, aurait le même résultat.

Notre médication a donc été tout exceptionnelle, et, j'ose dire, effrayante; cependant, grâce à cette hardiesse, nous avons sauvé, à notre grande joie, un bien jeune père de famille; huit jours ont suffi pour rétablir entièrement notre malade, qui n'a pas cessé de se bien porter depuis, et de nous tenir bon compte de notre dévouement bien désintéressé.

En rédigeant cette curieuse observation, je me suis proposé un double but, c'est, d'abord, de faire connaître un traitement qui a produit un effet heureux dans un cas désespéré; afin d'engager mes confrères à répéter, en pareille occasion, le même essai; ensuite, c'est de faire remarquer un de ces cas difficiles, où il faut que le médecin ami de l'humanité, et fort de lui-même, sache franchir les limites tracées par la science, au risque de subir le blâme de l'ignorance, et, ce qui est bien plus grave, l'examen

redoutable de la justice, ainsi que l'admet une nouvelle et malheureuse jurisprudence.

On l'a vu ici : la stricte observation des principes eût fait abandonner un homme à une mort certaine, en laissant, toutefois, à l'abri de toute responsabilité et de toute avanie, le médecin qui aurait été observateur sévère de ces principes et tranquille spectateur d'une scène affreuse, tandis que l'homme de l'art, sensible au malheur dont il a été témoin, et moins méticuleux que l'autre, eût pu être exposé à une instruction juridique et à une condamnation ; car, si notre malade eût succombé, les parents, appuyés sur l'inconséquence d'un médecin, et sur l'hésitation du pharmacien, excités, d'ailleurs, par la rumeur publique qui s'était promptement emparée de paroles inqualifiables, les parents, dis-je, eussent pu profiter de la susdite jurisprudence, et jeter, dans des débats juridiques, la considération et la science de médecins qui, de dévoués et désintéressés protecteurs, dans la vérité du rôle qu'ils ont bien voulu accepter, pouvaient devenir victimes, en perdant la confiance acquise par un grand nombre d'années de pratique et d'études. Si nous n'avons pas hésité à courir ces risques, malgré le redoutable obstacle opposé aux médecins, c'est que nous pensons que le blâme de soi-même est cent fois pis que celui des ignorants ou des méchants, et que le médecin, ami de l'humanité, ne doit se préoccuper que de se mettre à l'abri du premier.

Un succès nous a fait échapper à toute avanie, et, cependant, s'il y avait imprudence coupable, ignorance des principes, nous n'en serions pas moins peccable, car, le succès, selon nous, ne peut pas tout justifier. Aussi, selon la rigoureuse justice, notre conduite n'en devrait-elle pas moins être examinée, si on avait le droit de le faire ; cela n'a pas été fait, mais nous désirons, aujourd'hui, qu'on le fasse,

en publiant nous-même cette intéressante observation de pratique médicale. Toutefois, ce n'est pas de la part des tribunaux que nous consentons à subir un examen ou un blâme, comme à recevoir un éloge; c'est de la part de nos pairs seulement; car nous joignons notre protestation à toutes celles qui ont déjà été faites pour contester à la magistrature une compétence qui ne se justifierait, dans tous les cas, que par la possession de la science difficile et spéciale des principes et de la pratique de l'art de guérir.

Assurément, quoique nous soyons persuadé de la haute capacité et de l'intégrité des magistrats, il est impossible qu'ils puissent rien comprendre aux *difficultés* de la pratique médicale, mises devant eux en dissertation par des avocats quelque habiles qu'ils soient, lorsque tous les jours ces difficultés surprennent les plus savants praticiens.

Si la jurisprudence dont nous nous plaignons peut compromettre évidemment beaucoup de médecins, et le corps entier, en exposant la réputation et le mérite de chacun à des débats publics, dans lesquels la mauvaise foi, la jalousie, et l'ignorance feraient comme la calomnie, c'est-à-dire de manière à ce qu'il en restât toujours quelque chose, c'est un grand mal assurément, mais elle deviendra un plus grand mal encore, parce qu'elle compromettra la vie des malades. En effet, je puis attester que je connais plusieurs cas graves dans lesquels la crainte de la responsabilité a exposé la vie des malades. Voici l'un d'eux :

Dans un cas d'accouchement laborieux, l'accoucheur, après avoir fait des tentatives manuelles inutiles, appela à son aide un confrère. Tous deux essayèrent en vain, et l'application du forceps, et la *version*; fatigués et craignant pour leur responsabilité, ils n'osèrent adopter un autre manuel opératoire sans un troisième avis; le docteur C** fut appelé, et, après une troisième investigation et une

troisième tentative des manuels déjà essayés, les trois médecins décidèrent que l'embryotomie était le seul moyen de sauver la mère.

Or, cette opération, qui est affreuse à pratiquer, et que l'accoucheur ne pratique qu'après avoir épuisé toutes les ressources opératoires; cette opération, qui était pour lui une peine à subir, était précisément celle qui avait amené, peu de jours auparavant, un médecin de l'arrondissement de Dieppe devant un Tribunal, et sur la poursuite du ministère public seulement.

Ces Messieurs, inquiets de ce qui pourrait être dit dans le public de leur opération et des suites graves du manuel, soit à cause de la malade, de sa famille, ou de la justice, décidèrent, par excès de délicatesse, qu'il convenait, pour la garantie de tous, d'appeler un quatrième accoucheur.

Tous, alors, après une quatrième investigation de l'état de la femme et de la position de l'enfant, se mirent en mesure de pratiquer l'embryotomie; mais, pendant le temps employé en démarches, en délibérations, que d'heures longues et douloureuses pour la malheureuse femme !!!

Si tous les médecins de campagne voulaient imiter une pareille réserve, combien plus encore il faudrait perdre de temps! N'aurait-t-on pas alors cette preuve, achetée chèrement, que la crainte de la responsabilité médicale compromet les malades?

Un fait encore en discussion aujourd'hui devant le tribunal civil de Dieppe, prouve que la jurisprudence que nous attaquons ne tardera pas à descendre du siège du ministère public, pour passer dans l'opinion publique et les USAGES populaires.

Une sage-femme est traduite en justice pour répondre à la demande qui lui est faite de 500 fr. de rente annuelle,

et de 1200 fr. de dommages et intérêts, pour avoir maladroitement pratiqué une saignée.

Or, la veine piquée est heureusement la *céphalique*, la seule qui soit parfaitement isolée de tout voisinage perceptible et dangereux, et, malgré cela, la personne saignée soutient qu'elle ne peut plus se servir de son bras pour travailler, depuis qu'elle a été saignée.

Les médecins appelés à l'audience n'ont reconnu aucune trace d'abcès ou de phlébite, la cicatrice est depuis long-temps faite, de sorte que personne ne peut s'expliquer le dire de la malade, qu'on peut croire de bonne foi.

Si l'opérateur, dans ce cas, devait être condamné, chacun conviendra qu'il serait bien juste d'élever à une grande valeur les honoraires aujourd'hui si modiques que l'usage a admis; car, risquer, pour un bénéfice de quelques sous ou de quelques francs, sa réputation et sa fortune, c'est faire un métier de dupe et devenu impossible.

Mais il est encore un autre motif non moins grave que les deux autres, qui doit faire blâmer et repousser cette inopportune responsabilité, c'est qu'elle doit compromettre la magistrature elle-même, ainsi qu'elle l'a déjà fait dans un autre temps, comme on sait, c'est-à-dire au temps où un Parlement s'arrogeait le droit de défendre aux médecins l'emploi médical de certains médicaments. (*Arrêt du Parlement de Paris, rendu en 1666 contre l'émétique.*) Qui ne trouvera extraordinaire, entr'autres faits, de voir un Tribunal juger du manuel d'un accouchement laborieux, et, faisant de son siège une chaire, indiquer celui qu'il fallait préférer, sous peine d'amende et de prison !!!!

La Cour Royale de Rouen, dans un arrêt remarquable, qui est du 29 juin 1844, a réparé, sans doute, honorablement, autant qu'il était possible de le faire, le tort fait par le jugement dont nous avons voulu parler; mais ne

restera-t-il pas toujours, dans l'esprit de certaines personnes, que tel médecin a été condamné à trois mois d'emprisonnement et à l'amende, pour avoir mal opéré dans l'exercice de son art d'accoucheur, et, la confiance perdue, il n'est plus de fortune ou de considération possibles pour nous, médecins, dont la fortune et la considération sont fondées sur la confiance.

Que penser encore de cette sévérité à l'égard des médecins, à l'égard d'hommes qui ont donné des garanties de leur savoir par des examens et un long temps d'études, lorsque le charlatanisme est toléré d'une manière scandaleuse dans les villes et les campagnes?

Ceci est grave, très grave, pour le corps des médecins; aussi doivent-ils, en toute occasion, protester et dire les paroles de l'un des plus savants et des plus honorés docteurs de notre époque, feu le docteur Double (*Gazette Médicale* du 5 octobre 1829, *affaire Helic*). Nul doute que les médecins ne demeurent légalement responsables des dommages qu'ils causent à autrui par la coupable application des moyens de l'art, « faite sciemment, avec « préméditation, et dans de perfides desseins; mais la responsabilité des médecins dans l'exercice consciencieux « de leur profession, ne saurait être justiciable de la loi; « les erreurs involontaires, les fautes hors de prévoyance, « les résultats fâcheux hors de calcul, ne doivent relever « que de l'opinion publique. Si l'on veut qu'il en soit autrement, c'en est fait de la médecine pratique.

« Nous ne pensons pas que les médecins puissent toujours échapper à une action criminelle, mais, de même « qu'en matière de justice distributive, les médecins, non « plus que les juges, ne sauraient devenir légalement passibles des erreurs qu'ils peuvent commettre de bonne « foi dans l'exercice de leurs fonctions. »

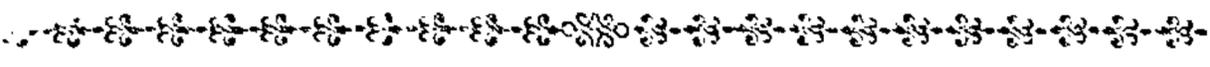


TABLEAU DÉCENNAL
DES
OPÉRATIONS DU MONT-DE-PIÉTÉ
DE ROUEN,

Offert à l'Académie,

PAR M. A.-G. BAILLIEU,
archiviste.

Séance du 14 Mars 1845.

—•••—
MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le *Tableau des opérations du Mont-de-Piété de Rouen*, qui embrasse, pour la première fois, une période décennale (de 1835 à 1844 inclusivement), et en présente, en même temps, les *moyennes*; il en résulte que le nombre ordinaire des *engagements* et des *renouvellements* réunis, est d'environ 100,000, pour 1,054,000 francs de prêts; les *renouvellements* sont au nombre de 20,000, pour 294,000 francs; et celui des *dégagements* de 73,000, pour près de 700,000 francs; enfin, il est vendu annuellement un peu plus de 6,000 articles, qui représentent environ 66,000 francs de prêts,

et la contenance des magasins est de 58,000 articles, dont les prêts se montent à 700,000 francs. L'argenterie et les bijoux figurent dans ces nombres pour plus de 12,000 articles et 347,000 francs.

Le taux de l'intérêt, qui a toujours été fixé à 12 pour 100, depuis la fondation du Mont-de-Piété de Rouen, en 1827, vient d'être réduit à 10; mais ce taux est encore trop élevé, et il sera malheureusement difficile de le réduire de nouveau, parce que les frais d'exploitation sont très considérables, malgré les économies qu'on s'est efforcé d'y apporter, pendant les dernières années. (En 1838, ces frais ont été de 83,885 francs; en 1843, ils n'étaient plus que de 71,919 francs.)

Permettez-moi, Messieurs, de profiter de l'occasion pour vous communiquer quelques réflexions relatives à ces institutions, dont on s'occupe beaucoup en ce moment, et qui méritent bien la sollicitude de l'Administration supérieure¹.

Au XV^e siècle, il n'y avait, pour ainsi dire, pas de classe moyenne; la population se divisait en deux catégories bien tranchées: les *riches* et les *pauvres*; ceux-ci, lorsque quelque circonstance fortuite venait aggraver leur position, ne trouvaient de ressources que près des usuriers, qui, par d'horribles exactions, ne tardaient pas à les réduire à la mendicité. De vrais amis de l'humanité s'émurent de tant de misères, et pensèrent que le remède le plus efficace pour combattre la cupidité des usuriers, était de créer des bureaux de *prêt gratuit*, qui eurent les plus heureux résultats. Telle est l'origine des *Monts-de-Piété*. Il fallait secourir l'extrême misère, il fallait déraciner l'usure, mais alors un seul moyen s'offrait pour y parvenir: le *prêt gratuit*;

¹ Voir, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, pour l'année 1843, l'*Essai* où j'ai retracé l'origine des *Monts-de-Piété*, et traité de leur constitution.

car, dans ces temps reculés, prêter de l'argent à *un intérêt quelconque*, était *un cas de conscience*.

Aujourd'hui, les choses sont bien changées : depuis long-temps, la loi a autorisé le prêt de l'argent à un certain intérêt, et, depuis long-temps aussi, les casuistes les plus rigides ont reconnu que cette loi est fondée en raison.

L'extrême misère est secourue par des institutions spéciales.

Si l'usure n'est pas anéantie, elle se cache dans l'ombre; les Monts-de-Piété doivent l'empêcher d'en sortir; mais ils y réussiront mieux par des prêts à un taux modéré que par des prêts gratuits.

L'expérience vient d'en être faite : l'administration du Mont-de-Piété de Paris, dans des vues philanthropiques qu'on ne saurait trop louer, a décidé, au mois de décembre dernier, « que 800,000 francs seraient consacrés à faire
« des prêts *complètement gratuits*, pendant les trois mois
« de la saison la plus rigoureuse, janvier, février et mars;
« ces prêts sont destinés à des indigents ou à des ouvriers
« que la saison condamne à rester sans ouvrage; leur situation doit être constatée par un certificat émané d'un
« administrateur des bureaux de bienfaisance. Les prêts
« ne peuvent excéder la somme de vingt francs ¹.

Eh bien ! on assure qu'un très petit nombre d'emprunteurs ont profité de cette offre généreuse, et l'on ne doit pas s'en étonner.

En effet, l'individu qui s'adresse au Mont-de-Piété n'est pas dans l'extrême misère; il doit posséder quelque effet qui ne lui soit pas absolument indispensable, et, de plus, avoir l'espérance de revenir à une position meilleure, qui lui permette de restituer le prêt qu'il a reçu. Sans ces deux conditions, ou il ne pourra obtenir aucun prêt, ou il se

¹ Voir le cahier de janvier dernier, des *Annales de la Charité*.

décidera à vendre son gage immédiatement, ce qui lui sera beaucoup plus avantageux. Il est donc évident que le *prêt gratuit* ne peut profiter qu'aux individus qui éprouvent une *gêne momentanée*; mais quel en sera l'avantage? Le prêt est limité à 20 francs; l'intérêt, au taux annuel de 9 pour 100, serait, pour six mois, de 90 centimes. Est-il supposable que l'ouvrier sans ouvrage, mais qui a la certitude d'en retrouver plus tard, veuille se soumettre aux démarches humiliantes, nécessaires pour se procurer un *certificat d'indigence*, et cela dans le but de faire une insignifiante économie de 90 centimes, dont il ne jouira qu'à une époque où il se flatte de n'en avoir plus besoin.

L'hiver était menaçant, on a voulu en adoucir les rigueurs par des prêts gratuits; l'intention était bonne, mais on n'a pas réfléchi qu'au lieu de secours instantanés que le *froid* rendait urgents, on n'offrait qu'une bien légère aumône pour le temps *chaud*.

D'un autre côté, les *prêts gratuits* ne pourront jamais profiter qu'à un bien petit nombre d'individus, à cause des formalités auxquelles on devra toujours se soumettre pour les obtenir. J'ajoute que, s'ils étaient accordés trop facilement, les Monts-de-Piété, au lieu de se rapprocher du but de leur institution, s'en écarteraient entièrement, parce que la classe moyenne, la classe nécessiteuse, mais honorable, les éviterait de plus en plus, et préférerait s'abandonner à la rapacité de l'usure, plutôt que de se voir confondue avec les malheureux qui sont réduits à implorer la charité publique.

Il suit de là, selon moi, que les Monts-de-Piété doivent être des *établissements de secours*, et non des *établissements de charité*; que si, dans des circonstances extraordinaires, et pour subvenir à des besoins urgents, instantanés, ils veulent se rendre vraiment utiles aux plus indigents de leurs habitués, ce n'est pas par l'abandon, dans un temps

éloigné, d'un léger droit, qu'ils doivent le faire, c'est en accordant, comme cela s'est pratiqué quelquefois, au commencement d'une saison rigoureuse, le *dégagement entièrement gratuit* d'un certain nombre de vêtements d'hiver, de couvertures, de matelas. Ce seront alors des secours effectifs et opportuns. Ils pourraient encore, dans certaines limites, forcer leurs prêts, ou même faire des prêts sans nantissements, sauf à s'exposer à quelques pertes, dont l'importance serait calculée approximativement à l'avance.

En résumé, j'appelle de tous mes vœux la réduction des droits des Monts-de-Piété à 6 pour 100, mais non au-dessous ; et certes, ce serait, de la part des personnes que la fortune a favorisées, un bel emploi de leur superflu, que d'en consacrer une portion, soit à faire des dons à ces établissements, soit à leur prêter des sommes de quelque importance, sans intérêt ou à un intérêt très bas ; et peut-être serait-ce la générosité la mieux entendue, puisqu'en contribuant à diminuer des droits excessifs², elle servirait à soulager des infortunés dignes de sympathie, au moins pour la majeure partie, et auxquelles, jusqu'à présent, la plupart des Monts-de-Piété n'ont offert que des secours trop onéreux.

² On ne sait point assez, dans le public, que les anciens Monts-de-Piété (notamment celui de Rouen), n'ont aucune dotation, et versent chaque année *tous leurs produits* aux hospices, ce qui les met à peu près dans l'impossibilité de réduire le taux de leurs droits, tandis que les nouveaux, au contraire, capitalisent leurs bénéfices ; c'est ainsi que celui du Havre, qui, lors de sa création, en 1835, prêtait à 18 pour 100, ne perçoit plus, aujourd'hui, que 10, et n'en restera probablement pas là.



RAPPORT

FAIT

A l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Rouen,

sur

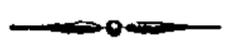
L'APPAREIL CALORIDORE ALIMENTATEUR

DE M. P. PIMONT;

PAR

MM. GIRARDIN, LÉVY, et BIGOURDAN (rapporteur).

Lu à la Séance du 1^{er} Août 1845.



MESSIEURS,

Pour répondre à la confiance de l'Académie, qui avait chargé M. Girardin, M. Lévy et moi d'examiner le nouvel appareil que M. Pimont a adapté aux machines à vapeur à moyenne et à basse pression, nous nous sommes transportés à Pavilly, dans l'établissement de M. Burel, où nous avons reconnu que l'appareil était conforme à la description que M. Pimont vous en a faite, et produisait tous les avantages que l'auteur en attend. L'appareil que M. Pimont avait déjà appliqué aux machines à haute pression, produit généralement une économie de combustible de 11 à 20

pour cent. D'après les expériences et les observations que nous avons été à même de faire, nous avons la conviction que le nouvel appareil produira une économie qui ne sera pas moindre.

Indépendamment de l'économie directe de combustible, qui résulte de ce que l'eau qui entre dans la chaudière, au lieu d'être froide, est portée d'avance, par l'appareil de M. Pimont, à une température élevée, il y a une seconde économie de combustible, qui résulte de ce que la vapeur, avant d'entrer dans le condenseur, laissant une certaine quantité de son calorique dans le nouvel appareil, arrive dans le condenseur avec moins de calorique, en échauffe moins l'eau, et, par cette double raison, éprouve une condensation plus rapide et plus complète; le piston, se trouvant ainsi plus promptement et plus rapidement dégagé de la vapeur qui a produit son effet, fonctionne plus librement, et donne à la machine une marche plus facile, plus régulière et plus énergique.

Il faut ajouter que, par l'échauffement que l'eau éprouve dans l'appareil de M. Pimont, avant d'entrer dans la chaudière, elle se débarrasse d'une partie de ses matières calcaires, de sorte que le dépôt est moindre dans la chaudière, et que la chaleur du fourneau la pénètre plus facilement.

Ainsi, grande économie de combustible, entretien plus facile de la propreté des chaudières, mouvement plus régulier des machines, tels sont les principaux avantages, sans aucun inconvénient, que présente l'appareil de M. Pimont. Cet appareil, construit d'après des principes parfaitement rationnels, et d'une exécution facile, nous paraît devoir être appliqué à toutes les machines à vapeur que l'on construira dans l'avenir, et même à celles qui sont déjà construites.

En terminant, nous ajouterons que la navigation à la vapeur pourra aussi retirer un parti très-avantageux du nouvel

appareil de M. Pimont. L'imagination est effrayée, lorsqu'on pense qu'une frégate à vapeur consomme environ 1,000 tonneaux de charbon de terre pour traverser l'Atlantique. Or, si, avec l'appareil de M. Pimont, sans augmenter sensiblement le volume de la machine, on peut diminuer la dépense d'un dixième, et la réduire à 900 tonneaux, par exemple, au lieu de 1,000, on comprend qu'indépendamment de l'économie de 100 tonneaux de charbon de terre pour un seul voyage, ce sont 100 tonneaux qui restent vides sur le vaisseau, et qui peuvent être utilement employés, de sorte que, par cette considération, on voit que l'économie se trouve doublée ou triplée.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que l'Académie doit adresser de vives félicitations à M. Pimont, et contribuer, par son approbation, autant qu'il est en elle, à propager l'utile appareil qu'il vient d'inventer.

STATISTIQUE SPÉCIALE
DES
MAISONS DE RÉPRESSION,
SES CONSÉQUENCES ;

Par le docteur VINGTRENNEE,
MÉDECIN EN CHEF DES PRISONS DE ROUEN, MEMBRE DE PLUSIEURS ACADEMIES.

(Rapport sur le 7^e volume de la Statistique générale de la France,
publiée par M. le Ministre du Commerce.)

La statistique des maisons de répression, publiée par M. le Ministre du Commerce, éclaire plusieurs questions dont l'étude intéresse le pays ; c'est à ce titre qu'il nous a paru utile de rechercher et de faire ressortir les conséquences morales qui résultent des constatations principales qui se trouvent dans les tableaux et la multitude de chiffres qu'a rassemblés, avec beaucoup de peine et un grand discernement, l'auteur de cette statistique¹.

¹ M. Moreau de Jonnés, membre de l'Institut, chef du bureau de la Statistique générale au ministère du Commerce, et correspondant de l'Académie royale de Rouen.

Le travail comprend une période de sept années, partant de 1836, et finissant à 1842. Elle offre 99 tableaux, qui, tous, sont remarquables par les renseignements exacts qu'ils fournissent sur des faits peu ou mal connus. Ces tableaux seront utiles à consulter par l'administration, et intéressants pour ceux qui étudient des questions d'économie publique de nature à avoir besoin du secours de la statistique pour établir les faits, en déduire les conséquences, et y trouver des enseignements utiles.

Au premier coup d'œil, l'analyse d'un pareil volume, d'un si grand nombre de tableaux et d'une si grande quantité de chiffres, qui ne sont accompagnés d'aucun commentaire, paraît bien difficile à faire; mais, quand il suffit de s'arrêter aux conséquences des chiffres, le travail devient possible, et il peut intéresser ceux mêmes qui n'ont pas étudié la matière, mais qui s'attachent aux questions vitales de l'ordre social.

Qui ne serait curieux de connaître le degré de la moralité publique, son progrès croissant ou décroissant, et les causes qui amènent les diverses perturbations ou erreurs humaines, de la nature de celles que cachent les murs de nos prisons?

Il s'agit ici de constater l'état numérique de la population qui se trouve éliminée de la société par l'ordre de la loi et à cause de ses actes de rébellion contre elle. Il s'agit de dire combien d'hommes, de femmes, d'enfants, ont été comptés, chaque année, pendant une période de sept ans,

1° Dans les prisons départementales ;

2° Dans les maisons centrales de détention et de réclusion ;

3° Dans les bagnes ;

4° Enfin, dans les dépôts de mendicité.

On placera, à côté de ces chiffres, la somme que coûte à l'état ce cancer social.

Ne perdons pas de vue que , à la suite des réponses laconiques et véridiques que font les chiffres dans ces nombreuses colonnes , il y a un enseignement touchant un grand intérêt , c'est-à-dire l'intérêt que doit prendre la société à connaître combien elle compte aujourd'hui d'ennemis , combien elle en a eu , et combien elle en devra craindre ; car , comme au budget , tout ici se prévoit et se calcule par les probabilités.

En recherchant dans les prisons ce qui a été et ce qui est , la statistique prépare à l'avenir des matériaux historiques qui feront connaître nos misères et étudier leurs causes , et qui mettent les philanthropes à portée de les comparer avec les misères présumables de nos neveux , et avec les causes qui les harcèleront à leur tour.

Ce ne sera plus sur des approximations , ce sera sur des comptes , par tête d'homme , et sur des comptes d'argent , par francs et centimes , qu'on connaîtra enfin la vérité.

Eh ! il est bien utile qu'elle se fasse jour , car , depuis quelques années , elle a été , à ce point de vue , bien souvent altérée !

Certaines idées de réforme , la publication de renseignements erronés , et la frayeur répandue dans le pays par tous ces récits dramatiques de crimes , dont aucun n'échappe à la presse quotidienne , ont , en effet , considérablement défiguré la vérité , sous le rapport de la moralité publique , et l'on pourrait presque dire que , depuis quelques années , le crime lui-même a été calomnié.

Notre époque de lumières , de progrès , d'industrie , de richesses et de civilisation a subi une honteuse comparaison avec les temps barbares de ténèbres , d'ignorance , de tyrannies seigneuriales et de fanatisme religieux , pour démontrer la plus grande démoralisation des hommes du XIX^e siècle , comme si l'histoire et la raison n'étaient pas d'accord pour repousser une aussi absurde erreur !

On a publié et répété à la tribune, devant les cours d'assises et dans les journaux :

« Les criminels s'endurcissent de plus en plus dans le crime ; aucun ne s'amende ; tous récidivent.

« Les prisons et les bagnes sont des lieux de plaisir et de débauche, dans lesquels les relaps retournent avec bonheur.

« La société est démoralisée, anti-religieuse ; de là le nombre toujours croissant des crimes et des criminels.

« Les vices, les crimes, les misères sont dans le peuple, débordant à pleins bords, comme la corruption, l'ambition....., se rencontrent dans les hommes du pouvoir et dans les hommes qui servent le pouvoir, etc., etc.»

Qu'on parcoure les journaux qui enregistrent tout ce qu'on veut leur faire dire, voilà ce qu'on y lit, avec de grands mots et de grandes phrases, pour l'édification, sans doute, des étrangers, pour l'honneur de la France, ou pour l'effroi des esprits crédules.....

Et le ciel ne réduit pas en cendres cette nouvelle Sodome !

Non, le ciel ne brûle pas notre belle et bonne France, car il la connaît mieux que ceux qui l'accusent, et, mieux qu'eux, il sait la statistique de nos misères, de nos vices et de nos vertus ; car, on peut le croire, il y a encore en France de nobles sentiments, de nobles instincts !

Entrons dans notre sujet :

Dans son précédent volume, la statistique générale de la France a fait connaître l'état numérique de nos misères

¹ Un document très intéressant, publié par M. Moreau de Jonnés, fait connaître que la comparaison entre notre pays et celui qui lui ressemble le plus, l'Angleterre, établit une plus grande moralisation dans la France. Il y a, chez nos voisins, près de quatre fois autant d'accusations, de crimes et de délits que chez nous.

physiques. Aujourd'hui, il s'agit d'indiquer positivement le chiffre des crimes ou de nos misères morales.

Peut-être, un jour, nous sera-t-il donné de présenter la statistique *consolante* de nos vertus ! Ce jour-là, nous serons plus heureux qu'en ce moment, et nous bénirons celui qui aura entrepris ce beau travail.

Combien d'individus ont-ils séjourné dans les prisons départementales, dans les maisons de correction et dans les bagnes, pendant chacune des années suivantes :

1836 — 1837 — 1838 — 1839 — 1840 — 1841 — 1842.

Prisons départementales.

Les prisons départementales ont présenté les chiffres ci-après :

15,631. 17,168. 19,162. 19,097. 21,511. 21,276. 20,014.

Les dépenses, qui approchaient de quatre millions durant les deux premières années, ont dépassé, pendant les quatre dernières, ce chiffre, qui est monté jusqu'à quatre millions et demi.

La population semblerait donc fixée, dans l'état actuel des choses, à 20,000.

Il faudra, toutefois, pour le prouver, le résultat de la 2^e période de 1842 à 1847.

Maisons de correction.

Les prisons de correction ont donné ces chiffres :

3,640—4,221—5,205—5,308—6,142—6,208—5900.

On attribue aux maisons de correction une dépense annuelle d'un million et demi, et ce chiffre n'a que peu varié, durant la période des sept années.

Il est remarquable, aussi, que la population est restée à peu près stationnaire depuis trois ans.

Maisons centrales.

Les maisons centrales de détention ont présenté, pour la population, les chiffres suivants, dans une période réduite ici à six années, savoir :

1836 — 1837 — 1838 — 1839 — 1840 — 1841 — 1842.

» 16,288. 16,847. 17,685. 17,754. 18,357. 18,329.

La dépense, plus élevée dans les dernières années, paraît aujourd'hui fixée à trois millions par an, et la population à 18,000.

Bagnes.

Les bagnes, enfin, ont, chaque année, donné ces chiffres :

6,386—6,150—6,274—6,300—6,500—6,908—7,309.

C'est un peu plus de deux millions, chaque année, que coûte le pansement de cette hideuse plaie, c'est-à-dire que la même dépense a été faite pour la même population, proportion gardée.

Jusqu'alors, il ne s'est agi que d'individus condamnés, et d'une population des prisons qui, par sa vacillation numérique, ne peut pas seule nous donner la vérité que nous cherchons, relativement à la démoralisation publique ou à celle des prisons; disons même, qui peut nous induire en erreur.

L'on sait, en effet, que bien des circonstances ont pu faire varier, dans certaines années, le chiffre de la population.

La sévérité de la justice, ou l'indulgence du jury, ont pu l'accroître ou le restreindre, et amener plus et de plus

longues détentions, et plus d'encombrement dans les maisons centrales. (Il y a, en effet, des sessions d'assises très rigoureuses, et d'autres qui le sont moins.)

La variation dans la mort des détenus et les grâces royales, beaucoup moins nombreuses aujourd'hui qu'il y a dix ans, ont aussi leur part dans les causes de ces éventualités, et l'on peut y ajouter encore la diminution des exécutions capitales, qui fait, chaque année, augmenter d'un *cent* environ les condamnations à perpétuité; conséquemment, la statistique ou la population des maisons de répression n'est pas la seule base d'après laquelle doit être évalué le nombre des crimes annuels; aussi, remarquons-nous ici, qu'il faut distinguer surtout dans la statistique des maisons de répression, deux tableaux qui auront une bien plus grande portée au point de vue moral, qui intéresse la vérité de notre société.

Le premier, portant le N^o 93, récapitule toutes les entrées dans les prisons départementales. Or, c'est dans ces prisons que se trouvent, avant leur jugement, tous les individus qui devront former les chiffres que nous avons produits, c'est-à-dire les condamnés à l'emprisonnement, à la détention, à la réclusion ou aux travaux forcés.

C'est bien là une véritable pierre de touche de la moralité de la société. Voici ce chiffre intéressant qui, disons-le de suite, n'est pas d'accord avec l'accroissement du chiffre des détentions, et qui se montre, pendant la période de sept années, à peu près le même, comme si ce devait être une opération arithmétique, un chiffre fatal et immuable.

Les arrestations, par toute la France, ou les entrées dans les prisons départementales et d'arrêt, ont été :

en 1836	—	158,000
1837	—	166,000
1838	—	171,000
1839	—	173,000
1840	—	179,000
1841	—	168,000
1842	—	165,000

Combien il sera intéressant de réunir ces chiffres de la seconde période de la statistique générale, pour obtenir une plus complète affirmation des faits !

Le deuxième tableau, dont nous avons voulu parler, est, pour nous, une pierre de touche plus sensible encore que la première.

Chiffre des maisons de justice.

C'est celui qui fournit le chiffre de la population annuelle des maisons de justice, ou le chiffre des grands crimes dont les nombreux miroirs de la publicité reflètent, en les multipliant et en les grossissant, les formes effrayantes.

Il ne comprend que six années.

1837	—	8,094	accusés de crimes.
1838	—	8,014	—
1839	—	7,858	—
1840	—	8,226	—
1841	—	7,462	—
1842	—	6,953	—

On le voit donc clairement, les chiffres officiels prouvent dans quelle erreur sont tombés certains publicistes.

Récidives.

Le nombre des récidivistes a été représenté aussi comme croissant annuellement, et ce préteudu accroissement a démontré les désordres des prisons et la nécessité d'une réforme pénitentiaire.

Or, il résulte des chiffres qu'il s'est présenté, devant les tribunaux, pendant les six dernières années, moins de récidivistes que pendant les six autres. Dans la première période, on en comptait 1 sur 24 ou 25; dans la seconde, c'est 1 sur 28 ou 30¹.

¹ Il est bon de dire comment on a composé le chiffre des récidivistes, dans les maisons centrales.

La première année de la recherche a amené pour résultat le chiffre de 1200, je suppose, et 100 récidives; la deuxième année, il est sorti de la prison 100 libérés, et il est rentré 100 condamnés, sur lesquels 10 récidivistes; — la troisième année... 100, ainsi de suite..

Alors, comme les récidivistes sont condamnés à de plus longues peines que les autres détenus, on a dû trouver, chaque année, un chiffre accru jusqu'à ce que le niveau se soit établi.

On n'a pas attendu le temps nécessaire, et on a crié à la démoralisation des prisons.

Mais le temps qu'il fallait pour amener l'équilibre et le chiffre vrai, devait être long. Il fallait trente années depuis l'ouverture des maisons centrales, époque du premier calcul, parce que la loi des mortalités et des libérations des récidivistes devaient agir ensemble auparavant, pour donner le chiffre réel qui est aujourd'hui arrivé à la vérité, c'est-à-dire, 1 sur 6 ou 7.

On a aussi compté plusieurs fois les mêmes hommes, c'est-à-dire confondu les récidives avec les récidivistes.

La recherche des récidivistes, faite avant le jugement, est bien plus propre à fournir une conséquence sérieuse et importante que celle faite dans les prisons. On le conçoit, et je dirai que, jusqu'alors, les chiffres donnés par les maisons centrales, et qui ont servi de prétexte aux propositions de réforme, ont été erronés, en ce qui concerne les récidivistes.

C'est en confondant le chiffre des *récidives* avec celui des *récidivistes*, en négligeant de compter, année par année, les entrées de cette classe de détenus, pour les comparer avec le chiffre des autres entrées, faites aussi dans l'année, qu'on a grossi un chiffre qui devenait nécessairement plus fort, tant que les libérations et les lois de la mortalité n'agissaient pas encore sur la classe des récidivistes détenus.

Aujourd'hui, le niveau est à peu près atteint; c'est un sixième.

Les chiffres que je viens de relever étonneront les pessimistes, mais nul ne pourra les nier, car ils émanent des comptes de la justice criminelle, rendus au Roi par le Ministre de la justice, et de la Statistique générale publiée par le Ministre du commerce.

Sur quels renseignements s'est donc appuyé l'honorable député, M. de Tocqueville, rapporteur de la loi sur la réforme des prisons, lorsqu'il a dit :

« Nous avons vu dans quelle proportion *alarmante*
« croissent, depuis douze ans, en France, les délits et les
« crimes; il est évident qu'une partie du mal doit être at-
« tribuée à l'état de nos prisons. »

J'ajouterai que, dans le département de la Seine-Inférieure, qui a été présenté comme un des plus malheureux,

au point de vue criminel, la population de la maison de justice a donné, depuis 25 ans et plus, un chiffre *uniforme*.

Dans mon livre *Des Prisons et des Prisonniers*, publié en 1840, on peut lire une statistique exacte qui établit, en moyenne, le chiffre des accusés à 295, et celui des condamnés à 250¹. Ce premier chiffre est descendu à

¹ Statistique criminelle du département de la Seine-Inférieure (30 années) :

	Année.	Acquittés.	Condamnés.	TOTAL des Accusés.	TOTAL GÉNÉRAL.
	1815	50	120	170	1182 Accusés, dont : 828 Condamnés. 354 Acquittés.
	1816	50	145	195	
	1817	137	275	412	
	1818	53	166	219	
	1819	64	122	186	
	1820	57	125	182	1151 Accusés, dont : 753 Condamnés. 398 Acquittés.
	1821	93	191	284	
	1822	74	151	225	
	1823	85	149	234	
	1824	89	137	226	
	1825	78	172	250	1310 Accusés, dont : 951 Condamnés. 359 Acquittés.
	1826	51	161	212	
	1827	78	179	257	
	1828	85	224	309	
	1829	67	215	282	
Loi du 28 avril.	1830	99	206	305	1278 Accusés, dont : 912 Condamnés. 366 Acquittés.
Circonstances atténuantes.	1831	81	202	283	
	1832	62	180	242	
	1833	45	142	187	
	1834	79	182	261	
Cette loi produit moins d'acquittements.	1835	89	154	243	1328 Accusés, dont : 946 Condamnés. 382 Acquittés.
	1836	76	146	222	
	1837	86	201	287	
	1838	72	249	321	
	1839	59	196	255	
9 Sessions.	1840	80	279	359	1246 Accusés, dont : 966 Condamnés. 280 Acquittés.
7 —	1841	45	171	216	
6 —	1842	63	183	246	
7 —	1843	41	173	214	
7 —	1844	51	160	211	

280 dans le compte-rendu de la justice criminelle pour 1843.

Ce rapprochement, fait avec toutes les maisons de justice de la France, devait nous faire pressentir le résultat général proclamé par la statistique officielle. Aussi, pour nous, il n'a pu nous surprendre.

Grâces.

Parlerai-je du tableau des grâces (N° 19)? ce sera pour me plaindre de voir un chiffre décroissant de 791 à 250.

Le retour à des idées de sévérité et de réforme a fait passer des bienveillantes dispositions apportées par l'ancienne société royale des prisons, à des dispositions contraires, de sorte que le plus bel attribut de la couronne, le droit de faire grâce, qui est en même temps l'un des meilleurs moyens de préparer des amendements, est négligé et réduit à rien.

C'est une mesure bien malheureuse, et nous, praticien des prisons, nous le savons mieux que ceux qui blâment l'ancien système de bienveillance, et qui n'admettent pas, comme nous, qu'il y a des infortunes qui méritent pourtant pitié et miséricorde.

Décès.

Que dire du tableau des décès?

Il nous présente, pour les prisons départementales, un minimum de 453 ; un maximum de 773, et le chiffre 2,000 pour toutes.

Ce chiffre paraît faible, pour une population si considérable, c'est-à-dire de 160 à 170,000.

Qu'on n'en conclue pas, pourtant, qu'il soit dû au bien-être des prisons.

Je veux bien admettre que le strict nécessaire y est concédé, mais je dis que ceux dans le cœur desquels il reste quelque sentiment d'honneur, quelque souvenir de la vie, même la plus humble, au sein de la société, y sont fort malheureux.

Qu'on demande, à ce sujet, l'avis de l'honorable M. Gleize, ancien directeur du bague de Brest, et de M. Dyeï, ancien directeur de maisons centrales.

Ceux qui parlent du bien-être des prisons et des bagnes leur font pitié ! c'est qu'ils n'ont rien vu.

Professions.

Le tableau N° 53, indicatif des professions des condamnés, avant leur jugement, apprend qu'on a compté dans les maisons centrales :

1,300 individus de professions libérales¹ ;

51 fonctionnaires publics ;

2,574 agriculteurs ;

2,570 marchands-fabricants ;

5,770 de professions mécaniques ;

2,487 mercenaires vagabonds.

L'agriculture ne semble-t-elle pas, en quelque sorte, accusée ici, par un chiffre supérieur à celui qu'on aurait supposé, eu égard à la bonne opinion qu'on a conservée en faveur des habitants de la campagne ?

Une autre statistique pourra, plus tard, nous faire tirer parti de ces faits par la comparaison.

En recherchant maintenant combien, en somme, toutes les maisons de répression coûtent à l'état, on trouve que chaque prisonnier coûte 200 francs. Ils coûtent, tous en-

¹ Parmi les professions libérales, il s'est rencontré 31 avocats, 12 ecclésiastiques, 14 médecins, 10 notaires, 186 rentiers.

semble, huit millions, et leurs travaux en produisent deux, dont les deux tiers revertissent à leur profit.

Si l'on y joint les frais de justice criminelle, on est effrayé de la charge imposée aux bons par les méchants.

*Véritables causes d'accroissement de la population
dans les prisons.*

J'ai remarqué que plusieurs causes ont dû augmenter, depuis quelques années, le chiffre des prisonniers, mais non d'une manière inquiétante, car cette augmentation était inévitable, et je dis d'ailleurs qu'elle n'est pas en proportion avec ses causes vivaces, puisque le chiffre des préventions reste le même.

Voici les principales de ces causes :

1° L'accroissement de la population en France, ce qui doit produire nécessairement plus de vicieux ;

2° L'activité de la police ;

3° La sévérité de la justice, et j'ajouterai ici, la plus exacte recherche des documents statistiques ;

4° L'admission des circonstances atténuantes, qui augmente le nombre des condamnations d'un dixième qui comptait auparavant dans les *acquittements* ;

5° La diminution bien notable du nombre des grâces royales, et la rareté des exécutions capitales ;

6° La recherche des délits forestiers ;

7° La punition, plus sévère, des délits imputés aux enfants, dont la détention, qu'on appelle maintenant *surveillance*, est aujourd'hui portée à plusieurs années, c'est-à-dire de 4 à 10 ans.

Cette septième et dernière circonstance, si nous ne l'avions pas déjà bien connue, nous aurait été révélée par l'un des plus intéressants tableaux de la statistique générale, le N° 9, page 82, qui présente le chiffre positif et *croissant* des enfants gardés en prison. Il est bien regrettable qu'il ne remonte pas plus haut.

C'est un des tableaux, dis-je, les plus intéressants pour moi que celui qui fait connaître le chiffre des enfants condamnés correctionnellement de 1836 à 1842.

1836	—	253	garçons.	60	filles.	313	enfants.
1837	—	248	—	68	—	316	—
1838	—	505	—	98	—	603	—
1839	—	553	—	126	—	679	—
1840	—	861	—	41	—	861	—
1841	—	823	—	70	—	902	—
1842	—	1,130	—	159	—	1,289	— ¹

Ainsi, en 1836, il n'y avait dans les prisons que 313 enfants, aujourd'hui il s'en trouve 1289, et je prédis que la première statistique en indiquera 2,000. Les partisans de l'opinion *héraclitique* de la démoralisation du peuple pourront trouver là un fort argument, et dire que l'âge de 10 à 16 ans, cette période de pureté native et d'innocence, a, pendant sept années, progressé vers le mal avec une rapidité beaucoup plus effrayante que les âges supérieurs, *indè iræ!*

Mais, malgré l'apparence donnée par ces chiffres, ces héraclites méconnaîtraient la vérité; car, voici pourquoi la statistique signale l'accroissement de cette plaie qui, en effet, est effrayante, mais sous un autre point de vue.

¹ Une statistique qui remonterait à 1820, époque à laquelle les enfants ont été séparés des hommes, dans toutes les prisons et à Rouen particulièrement, prouverait qu'il n'y avait pas alors plus de 100 enfans, dans toutes les prisons;

Ainsi, à Rouen, nous avons vu le chiffre éprouver les variations suivantes :

1830—1831—1832—1833—1834—1835—1836—1837—1838—1839—
—52 —65 —76 —55 —58 —40 —51 —66 —69 —96—

1840—1841—1842—1843.

—120 —150 —175 —40. Alors une partie de ces enfants a été envoyée à Gaillon, où l'on en compte aujourd'hui 200. Le pénitencier, qui s'y établit, pourra en contenir 600.

Jusqu'à 1832, les Tribunaux, par pitié pour l'âge de ces jeunes délinquants qui, au surplus, sont seulement des mendiants ou des enfants abandonnés de leurs parents, les renvoyaient purement et simplement, ou les condamnaient à quelques jours de prison, pour les effrayer et les empêcher de revenir.

Les juges prévoyaient avec grande raison que, étant confondus avec les détenus, ces enfants ne pourraient que se perdre tout-à-fait, en séjournant long-temps en prison.

Alors, est arrivée l'ère de calme, 1815, qui a permis aux esprits philanthropiques de s'occuper des améliorations sociales, et, dans plusieurs localités, les enfants qui subissaient la peine de l'emprisonnement, ont attiré l'attention et excité la pitié.

Quelques personnes ont demandé aux autorités supérieures de permettre le placement isolé de plusieurs enfants, pour être en même temps en apprentissage et en surveillance chez des artisans et dans des familles choisies.

Ce moyen généreux et bienfaisant de soustraire de jeunes enfants à un contact pernicieux, plut au Ministre du Commerce de ce temps, et l'un des actes les plus philanthropiques qu'on ait faits, est dû à M. le comte d'Argout qui, par décision du 2 décembre 1832, a autorisé ces placements, et en a réglé les conditions.

Cet acte a excité l'enthousiasme parmi les amis de l'humanité, et c'est lui qui a porté un des plus distingués d'entr'eux, M. Béranger, à créer les sociétés de patronage, dans le but de favoriser le placement en apprentissage des jeunes détenus.

En même temps, l'administration s'empessa de former des quartiers séparés pour les enfants dans les prisons départementales, et, en effet, leur placement devait être d'autant plus facile, qu'ils auraient été moins en contact avec les hommes détenus, et qu'ils auraient pu recevoir

quelques leçons de religion, de morale, et même quelque teinture d'un travail manuel quelconque.

Ce fut donc alors que les Tribunaux voyant cette préoccupation de l'administration, et croyant mieux faire en faveur des enfants, adoptèrent, mais trop tôt, la jurisprudence d'aujourd'hui, c'est-à-dire, celle qui engage à faire l'application exclusive de l'article 66 du Code pénal, lequel, en admettant que l'enfant a agi sans discernement, et ne peut être condamné, permet de le retenir sous la surveillance administrative pendant plusieurs années.

Or, cette surveillance peut durer 12, 13 et même 14 ans, si l'enfant n'a que 6 à 7 ans, ce qui se voit assez souvent.

On comprend maintenant que les enfants arrêtés, étant détenus pendant tant d'années, devront, par leur grand nombre, nécessiter, soit une grande activité de la part des sociétés de patronage, soit de grands établissements où ils puissent être élevés tous jusqu'à l'âge de 20 ans.

Malheureusement, les sociétés de patronage n'ont pas été encouragées, ou bien elles se sont lassées, car, une seule, celle de Paris, a survécu et marché avec un admirable succès. C'est, d'un autre côté, que l'autorité, incertaine encore sur ce qu'il y a de mieux à faire, a encouragé des établissements qui ont été créés par d'honorables citoyens, pour élever les jeunes prisonniers, et il a surgi, selon les systèmes des créateurs, des colonies agricoles et industrielles, des pénitenciers ou des refuges.

Un million, pour le moins, a été dépensé, depuis 1832, pour aider ces œuvres philanthropiques, et pour étudier les meilleures méthodes propres à faire obtenir le perfectionnement moral des enfants.

Qu'est-il arrivé de ce grand intérêt accordé à ces enfants qui, oubliés, étaient au nombre de cent, et qui, recherchés et retenus, se trouvent être aujourd'hui, en 1845, au nombre de 1,500 ?

La statistique n'a pas encore pu recueillir les résultats obtenus, et, en effet, les colonies, les pénitenciers, les refuges, etc., ne datent pas d'assez loin pour avoir fourni leur compte moral aussi exactement que leur compte financier, et l'on peut souhaiter qu'il soit meilleur.

En attendant, la Société de patronage de Paris a fourni le sien, et, depuis 1833 qu'elle est fondée, elle a perfectionné ses moyens, augmenté ses ressources, créé une *Agence* (la plus heureuse des conceptions), obtenu une subvention du Ministre de l'Intérieur, et, enfin, elle a fait, avec beaucoup de succès, un grand nombre de placements en apprentissage *libre*, dans des familles choisies par elle.

C'est 287 enfants que cette Société a tirés de la prison, qu'elle a pourvus d'une famille, d'un état, de tous les enseignements de la vie sociale, et de toutes les joies de la liberté; c'est 287 orphelins, dis-je, qui, depuis douze ans, ont répondu à ses soins, en enfants bons et reconnaissants.

87, en plus de ce chiffre, malgré l'épreuve cellulaire, n'y ont pas répondu; ils sont rentrés en prison ou ont disparu.

De son côté, la Société de patronage pour les jeunes filles détenues, présidée par madame de Lamartine, obtient aussi les plus heureux résultats. L'administration lui a confié aujourd'hui plus de 400 jeunes filles, et de ce nombre, il n'y a en prison que 120 enfants, ce qui montre près de 300 filles placées en liberté provisoire par la Société.

Malheureusement, après avoir créé, en 1832, une si belle institution, l'autorité supérieure n'a pas cherché à la développer dans les départements!!! rien n'était cependant plus facile avec les commissions des prisons, qui sont des comités de patronage officiels et bien plus certains que les sociétés officieuses et non obligées dont le zèle s'éteint presque toujours à mesure qu'il vieillit.

J'espère que, dans la première publication, qui fera suite à la statistique concernant les enfants, on saura, par des

renseignements officiels, tout ce qui peut intéresser et éclaircir cette importante question.

Aujourd'hui, les documents que nous avons, nous indiquent seulement le chiffre de 313, monté à 1289, quant à la population, et le chiffre ascendant du prix de journée des enfants qui passait inaperçu autrefois, et qui est aujourd'hui de 80 centimes; c'est-à-dire, que les enfants coûtent 300 francs chacun par an, soient 3 ou 4 cent mille francs de plus qu'en 1832. Ajoutons que la création des colonies, refuges, pénitenciers; a coûté plusieurs millions. La Roquette seule a coûté huit millions à construire, sans compter les dépenses d'arrangement intérieur pour organiser l'isolement continu.

Qu'on ne conclue pas de mes paroles que je suis détracteur des colonies, pénitenciers ou refuges¹, ouverts aux enfants.

J'ai vu moi-même ce qui se fait à Mettray, où deux honorables et zélés philanthropes ont élevé une colonie modèle, et je sais qu'on fait aussi bien dans d'autres colonies particulières, sans faire exactement de même; là, les enfants sont très bien traités, et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai; mais je crois toujours qu'ils seraient mieux encore, s'ils étaient placés *isolément*, et mis dans la vie de famille, aussitôt qu'il est possible de le faire. La réunion en grand nombre trop long-temps prolongée a une foule d'inconvénients.

- ¹ Il existe à METTRAY, une colonie,
 « à BORDEAUX, une colonie,
 « à MARSEILLE, une ferme.
 « à CLAIRVAUX, un quartier pénitentiaire.
 « à FONTEVRAULT, une ferme.
 « Près d'AMIENS, un petit Mettray.
 « à LYON, deux refuges.
 « à ROUEN, un pénitencier et, près de Rouen, une Colonie horticole et industrielle.
 « à GAILLON, un quartier pénitentiaire, et bientôt il y aura une Colonie où 600 enfants seront reçus.

Une colonie n'est pas un lieu de placement ; si ce n'est pas une prison , c'est au moins un lieu d'exil et de détention , et je dis que les 287 enfants , placés par la Société de patronage de Paris , sont bien plus honorablement dans le monde , où ils peuvent avouer leur position , et jouir de tous les avantages sociaux dont voulait les gratifier le digne Ministre , M. D'Argout , lorsqu'il concevait son instruction du 2 décembre 1832. Je rappellerai qu'il y est dit :

« Entre les prisonniers qu'il est désirable *d'isoler* , ceux
 « qui inspirent le plus d'intérêt, parce qu'ils laissent le plus
 « d'espoir d'un retour au bien , sont les enfants détenus
 « pour les infractions qu'ils ont commises avant l'âge de
 « 16 ans.

.....
 « Il faut, avant tout, procurer aux enfants un asile, des
 « aliments, et les préserver du vagabondage; mais, s'il y
 « a un moyen d'obtenir ces résultats, et d'éviter en même
 « temps, *les inconvénients inséparables de l'emprisonne-*
 « *ment*, l'administration ne doit pas hésiter à l'adopter.

« Celui qui me paraît satisfaire le mieux à ces condi-
 « tions : *C'est d'assimiler les enfants dont il s'agit, aux*
 « *enfants abandonnés, et de les placer chez des cultiva-*
 « *teurs ou des artisans pour les élever, instruire et occu-*
 « *per utilement, sauf à payer une indemnité à leurs*
 « *maîtres.*

« Des essais tentés avec succès dans plusieurs départe-
 « ments, ont fait penser qu'il serait utile de donner à cette
 « mesure une application plus étendue. Les avantages
 « semblent incontestables; d'abord, les enfants seront *dis-*
 « *persés* de manière que les mauvais penchants des uns,
 « ne se transmettent pas aux autres; *l'éducation de l'en-*
 « *fant sera meilleure, sous tous les rapports* que celle de
 « la *Maison de Correction*; l'aptitude au travail s'acquerra
 « plus sûrement sous la direction d'un maître intéressé

« aux progrès de son apprenti ; enfin , les élèves dont la
 « conduite aura été satisfaisante , trouveront dans *leurs*
 « *parents adoptifs* des *guides* et des appuis.....

Ces paroles ne semblent-elles pas , à tous , pleines de raison autant que de bienveillance ?

Ma préférence et mon admiration pour le système de placement en apprentissage , préconisé et si bien justifié par ces paternelles paroles , ne m'empêchent pas , je le répète , de croire utile de créer quelques maisons ou colonies spéciales ; mais je voudrais qu'elles fussent régies de manière à servir de lieu de refuge et de correction aux enfants qui , par exception , ne peuvent pas être placés , à cause de leur ignorance et de leur mauvais naturel , c'est-à-dire , de manière à servir de lieu d'épreuve et d'instruction , nécessaires avant le placement.

C'est ainsi , d'ailleurs , que l'ont compris beaucoup de personnes dignes de créance en cette matière¹ , comme

¹ 1° Dans un rapport fait à la Chambre des Députés , le 8 mai 1841 , (inséré dans le *Moniteur* du 9) M. de Montozon disait :

« De telles entreprises doivent exciter l'approbation et l'encouragement des Chambres et du Gouvernement ; cependant votre
 « commission croit devoir faire observer que , à ses yeux , le but de
 « ces établissements doit être de pourvoir le plus sûrement et le plus
 « promptement possible , à moraliser les jeunes détenus , à leur
 « inspirer l'amour du travail et à les mettre ainsi à même d'être
 « placés en *apprentissage particulier* , sous la surveillance d'un
 « patronage actif et éclairé , qui les maintienne dans les bonnes
 « habitudes qu'ils auront contractées pendant leur séjour dans les
 « maisons pénitentiaires. »

2° Je rappellerai le vœu exprimé par le Conseil général , dans la session de 1839 , en ces termes :

« Le Conseil renouvelle le vœu que le Gouvernement s'occupe
 « des moyens d'établir , dans le Département , pour les jeunes détenus , une maison qui réunisse aux conditions d'économie , celles
 « de l'enseignement professionnel et du travail , comme objet principal de l'éducation et de l'occupation des enfants , et dont les
 « statuts ne permettent de conserver les enfants , que durant le
 « temps nécessaire pour qu'ils puissent *être placés au dehors.* »

MM. Béranger, le marquis de La Rochefoucault-Liancourt, Montozon, député, Allier et autres.

Plusieurs mémoires publiés par la Société d'Émulation de Rouen, par l'Association Normande, par la Société de la Morale Chrétienne, témoignent de leur sympathie pour le système d'Argout et Béranger; nous en recommandons la lecture à tous les philanthropes qu'intéresse cette partie du système pénitentiaire.

Maintenant, résumons-nous : De tous les faits consignés dans la statistique dont nous avons fait l'examen, il faut conclure, qu'il y a en démoralisation, vices, crimes, misères, comme en maladie et en mortalité, un chiffre infligé, fatal, inévitable, qui pèse sur toutes les sociétés humaines.

Chercher à diminuer les causes qui amènent à ce chiffre, est sagesse et devoir, mais, penser à les détruire, serait folie; car, quel qu'il soit, il y aura toujours un chiffre de misères à enregistrer chaque année.

Pour la période qui a été l'objet des recherches et des constatations de notre savant confrère, M. Moreau de Jonnés, voici quel a été ce chiffre :

3° A l'occasion du mémoire que j'ai présenté en séance particulière de l'Association normande, le 19 juillet, et en séance générale le 21, une discussion intéressante s'est engagée, après laquelle l'Association, approuvant les idées développées dans ce mémoire, a décidé que, dans le procès-verbal général, publié dans *la Revue de Rouen*, du mois de juillet, sa décision serait exprimée en ces termes :

« En résumant la discussion ouverte sur la 62^e question proposée,
 « après des lectures importantes, faites par MM. Vingtrinier et
 « Lecointe, l'Association émet le vœu, 1° que des maisons spéciales
 « soient créées pour l'éducation correctionnelle des jeunes détenus :
 « 2° que ces jeunes détenus *continuent à être placés* par la société de
 « patronage, à mesure qu'il deviendront propres, par leur aptitude
 « et leur moralisation, à recevoir le bénéfice du placement, sans
 « danger pour eux-mêmes et sans inconvénients pour les familles
 « qui consentiraient à s'en charger.» (1842.)

Sur les 34 millions d'habitants, notre mauvais génie fait ainsi sa part de criminels, d'infirmes, de pauvres et d'aliénés.

160,000 sont tenus de figurer en prison, et 40,000 d'y rester plus ou moins. Ce chiffre est entretenu, chaque année, par 6,000 criminels et 34,000 délinquants qui remplissent les vides que causent la mort, les libérations et les grâces.

100,000 sont retenus dans les hôpitaux.

800,000 recourent à la bienfaisance administrative dans les dépôts de mendicité et les bureaux de secours.

20,000 cachent la perte de leur raison dans les hospices des Aliénés, et 3,000 ont recours au suicide.

Telle a été, depuis plusieurs années, d'après les recherches statistiques que l'on doit aux deux Ministres de la Justice et du Commerce, la part fixée pour le crime, la misère et la maladie.

Ces faits sont malheureux, bien malheureux, sans doute, mais il faut plaindre au moins, autant que blâmer, la pauvre espèce humaine, avant de lui reprocher toutes ces infirmités.

Notre longue pratique des prisons nous a conduit à la tolérance, en ce qui touche les infirmités morales.

De même, nos recherches nous ont appris que notre époque n'est pas plus entachée de crime et de démoralisation que telle autre dont on a parlé souvent, sans jamais en préciser la date. L'histoire de plusieurs tristes époques fait croire, au contraire, que la nôtre serait plus digne de la civilisation et de l'humanité, et je ne suis pas seul à le penser. Un homme, qui avait aussi étudié les questions dont il vient d'être parlé, a dit :

« La vérité montrera que notre état social est préférable, sous tous les rapports, à tous ceux qui l'ont précédé; que nous n'avons jamais joui, à aucune époque de

« l'histoire , d'une liberté plus grande, d'une tranquillité
« plus complète , et d'un bien-être plus général. »¹.....

(M. de Stabenrath. — *Précis des Travaux de l'Académie*, 1841. Rapport du Secrétaire perpétuel des Lettres.)

¹ Lorsque j'entends parler , si souvent qu'on le fait, de la démoralisation de notre temps, je ne puis me refuser à croire que, ainsi que l'a dit M. Moreau de Jonnés, « Il y a une manie de dénigrer son temps, qui aveugle la plupart des écrivains. »

A quelle époque donc trouvera-t-on l'âge d'or de la moralité publique ?

Lisez le discours de M. Salveton, procureur général, près la Cour Royale de Rouen, à la rentrée des vacances, le 6 novembre 1844.

Le chancelier de l'Hospital est cité par ce magistrat pour appuyer cette pensée que la justice a aujourd'hui un cours plus libre qu'autrefois, et que la magistrature de nos jours mérite d'être honorée au moins autant que celle de toutes les époques, et de l'être plus que celle de certaines époques.

« Ne sais, disait le vénérable chancelier, au Parlement de Paris,
« si les judges ont toujours le tort ; quelquefois ils ne sont les plus
« forts ; ils ne peuvent, avec leurs cornettes et chaperons, remédier à la force et assemblée des gens. Le judge informe, gratte le papier et décrète, sans que les décrets soient exécutés. »

Que devaient être les désordres de la province là où la répression ne pouvait se montrer ni aussi prompte, ni aussi sûre ? C'est encore l'Hospital qui va nous l'apprendre, continue M. Salveton, et avec sa rude franchise, lorsqu'il représente les magistrats « *foulant aux pieds les ordonnances qu'ils ont juré de garder, dont ils font comme de cire et ainsi qu'il leur plaît.* »

Voici une autre citation historique :

Sur la fin du règne de Louis XIV, l'illustre chancelier disait dans une mercuriale, dont le sujet était *l'Amour de son état*, en voulant signaler le caractère dominant des mœurs de son siècle :

« Une inquiétude généralement répandue dans toutes les professions, une agitation que rien ne peut fixer, ennemie du repos, incapable de travail, portant le poids d'une inquiète et ambitieuse oisiveté, un soulèvement universel de tous les hommes contre leur condition, une espèce de conspiration générale dans laquelle ils semblent être tous convenus de sortir de leur caractère, toutes les professions confondues, les dignités avilées, les bienséances violées, la plupart des hommes hors de leur place, méprisant leur état et le rendant méprisable, toujours occupés

« de ce qu'ils seront, pleins de vastes projets; le seul qui leur
« échappe est de vivre contents de leur état. »

On lit dans la savante notice sur le tombeau du président Grou-
lart, par M. Floquet, une lettre du digne magistrat qui fait un
bien triste tableau des choses de son temps.

Le président envoie un de ses fils étudier à Leyde et le recom-
mande à son ami Scaliger. « Je l'ai retiré de France pour ne pas
« le laisser croistre parmi nos vices, car notre patrie est mainte-
« tenant en tel estat, qu'elle fait horreur à ceux qui y demeurent.
« L'ire de Dieu y est espandue, il n'en faut quasi attendre que la
« ruine; les meschants sont en autorité et en crédit, les gens de
« bien sont mesprisés et s'en vont hors du monde, et il n'y a plus
« d'apparence de résister si, d'en haut, nous n'avons quelque
« secours inespéré. »

C'était à la même époque que Saint-Vincent-de-Paul allait cher-
cher dans les rues, les enfants abandonnés par le libertinage et la
misère, et que la charité publique de ce temps laissait mourir sur
la pierre.

C'était encore en ce temps que certains pauvres fous étaient ac-
cusés de magie et de possession diabolique, et que leurs juges, grâce
à l'ignorance générale et à la superstition, faisaient brûler vifs;
exemples : Urbain Grandier, Jeanne d'Arc, la maréchale d'Ancre, etc.

Quelle était donc la moralité de ces époques où « les grands
« chemins et les rues des villes, (mémoires du maréchal Vauban)
« et des bourgs, étaient pleins de mendiants, lorsqu'il y avait bien
« peu de monde en état de les soulager ? »

Assurément, le temps où les rues obscures des villes, où les che-
mins rarement fréquentés des campagnes étaient parcourus, sans
crainte d'aucune police, par ceux qu'on nommait les *matois*, les
bohémiens, les *ruffins*, les *mauvais garçons*, les *lansquenets*, les
verdets etc., le temps où les hommes d'armes, gagés par les sei-
gneurs, étaient si souvent abandonnés sans ordre ni discipline,
après les moments de guerre, ce temps, dis-je, ne pouvait être le
temps de la sûreté publique et de la probité exemplaire !

Dans les éléments de littérature de Marmontel, à l'article *satire*,
on lit :

« Boileau s'amuse à nous peindre les rues de Paris. C'était l'in-
« térieur, et l'intérieur moral, qu'il fallait peindre; la dureté des
« pères qui immolent leurs enfants à des vues d'ambition, de for-
« tune et de vanité; l'avidité des enfants, impatientes de succéder
« et de se réjouir sur le tombeau des pères; la fureur universelle
« de sortir de son état; la dissipation d'une mère.
«

« en un mot, la corruption, la dépravation des mœurs de tous
 « les états, où l'oïveté règne, où le désœuvrement, l'ennui, l'in-
 « quiétude, le dégoût de soi-même et de tous ses devoirs, la soif
 « ardente des plaisirs, les fantaisies, le jeu vorace, le luxe ruineux
 « causent de si tristes ravages. »

« Voilà ce que l'intérieur de Paris présente au poète satirique. »

De quel temps de vertus terrestres veulent donc parler les dé-
 préciateurs de notre époque? Je le répète, qu'ils le disent! Veut-on
 parler du temps de Saint Louis, au XIII^e siècle, et, particulièrement,
 du temps des visites pastorales de Eude Rigaud, archevêque de
 Rouen, dont le biographe dit :

« En accomplissant les devoirs que lui imposait la dignité ar-
 « chiépiscopale, il put appliquer dans les établissements religieux,
 « qui scandalisaient le monde par leurs désordres, la discipline
 « qu'il avait prêchée. »

Visites pastorales de Eudes Rigaud, archevêque de
 Rouen, publiées par Théodose Bonnin, directeur de
 la Société des antiquaires de Normandie.

Je suis loin de croire que tout est pour le mieux; je sais que
 beaucoup d'améliorations désirables sont à faire aux divers points de
 vue de l'ordre, de la moralité et du bien-être; mais je crois que
 nous sommes dans des conditions meilleures que celles où étaient
 nos pères.

Je ne suis pas seul à penser ainsi, et je pourrais citer plus d'une
 autorité, par exemple, M. de Salvandy, directeur de l'Académie
 française, répondant, le 4 juin 1841, à M. Victor Hugo, lors de sa
 réception :

« Quand on regarde la route à ses pieds, on y trouve des aspé-
 « rités partout; quand on regarde en avant, on la voit se dérouler
 « plane et sûre.

« Nous avons aujourd'hui en main tous les leviers dans la na-
 « tion, l'égalité dans les lois, la discussion dans les pouvoirs, le
 « concours ouvert à tous les talents, sur le trône l'amour des arts,
 « le respect des lettres; sur ses degrés et dans la société, plus
 « de croyances avec plus de lumières. Enfin, il ne nous faut que
 « de bons principes et de bons exemples. »

L'Académie a décidé qu'à la suite de ce rapport serait imprimée la lettre ci-après, adressée à l'Auteur par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Paris le 19 mars 1845.

MONSIEUR,

J'ai lu avec intérêt votre rapport à l'Académie Royale des sciences de Rouen, sur le dernier volume de la statistique générale de la France (Maisons de répression.)

Ce rapport, dans lequel vous avez fait ressortir, des termes numériques, une instruction étendue, positive et variée, fait beaucoup d'honneur à vos lumières, et justifie honorablement le choix de l'une des premières académies de l'Europe.

Il est très satisfaisant de voir des matières aussi ardues et aussi graves, traitées avec autant de supériorité et une aussi haute intelligence des besoins de la société.

Il m'est agréable de trouver que l'entreprise de statistique générale du Royaume, compte parmi ses savants et justes appréciateurs, une Académie, qui, dans les premiers rangs de la science, s'est toujours recommandée par sa

noble indépendance, et par son dévouement aux intérêts du pays.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Pour le Ministre :

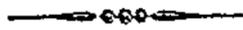
Le Conseiller d'État secrétaire général,

Signé: Camille Paganel.

Pour copie conforme,

*Le Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences
de l'Académie royale de Rouen,*

LEVY.



CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

MESSIEURS,

Dans le compte que je viens, à mon tour, vous rendre, au nom de l'Académie, des travaux de la Classe des Lettres, la *philosophie* se présente toujours la première, et c'est encore par un travail de M. l'abbé Picard que je vais commencer.

Ce travail est intitulé : *Quelques réflexions sur la Philosophie de l'Histoire.*

Notre confrère, qui, dans la sincérité de sa foi, n'admet de théories vraies et solides que celles qui sont basées sur le principe chrétien, procède par un examen rapide et substantiel des divers systèmes qu'ont suivis les historiens philosophes, depuis Vico, leur maître, jusqu'à nos jours.

Il s'attache à démontrer que tous ceux dont la marche, à travers les siècles, n'a pas été éclairée par les lumières du christianisme, se sont jetés dans des voies obscures et funestes, et n'ont tiré, des grands faits de l'histoire, que des inductions incertaines et contradictoires, que de stériles ou trompeuses leçons. M. l'abbé Picard combat surtout les écrivains contemporains qui ont pris la philosophie pour source unique de leurs inspirations. Il pense qu'il ne faut plus se laisser égarer par les vaines spéculations de la psychologie, et que c'est seulement dans l'action toute puissante de la providence chrétienne, que l'on peut trouver la véritable explication du mystère des destinées humaines.

M. Bénard continue la tâche qu'il s'est imposée de faire connaître en France les œuvres des philosophes les plus renommés de l'Allemagne. Il s'occupe en ce moment de rassembler en un volume plusieurs des ouvrages de Shelling, et il nous a lu un fragment du discours de l'illustre professeur, sur *les Arts du Dessin dans leurs rapports avec la nature*.

Après la *philosophie* vient l'*histoire*.

Il y a un an, j'ai eu l'honneur de vous offrir l'analyse de la première partie d'un mémoire que M. Barabé a consacré à l'*Histoire du tabellionnage en France et particulièrement en Normandie*. Il s'était arrêté à l'ordonnance de 1304, par laquelle Philippe-le-Bel s'efforça de régulariser cette institution naissante.

Notre confrère a terminé son travail. Il nous a détaillé toutes les phases par lesquelles a passé le notariat, avant d'arriver à son organisation actuelle. Nous l'avons vu se réformer et s'affermir parallèlement avec l'ordre social

lui-même. Peu à peu, des règlements donnent aux contractants les garanties qui leur manquaient ; une ordonnance assure la conservation des minutes ; et, enfin, des conditions de savoir et de maturité sont exigées de ceux dont l'impéritie ou la légèreté pouvaient compromettre tant de graves intérêts. Ces améliorations sont dues en grande partie à François I^{er}, qui, malheureusement, en atténua les avantages en créant la vénalité des charges.

C'est ainsi que M. Barabé nous a fait suivre pas à pas les vicissitudes du notariat, jusqu'à la loi de l'an xi, qui fixa définitivement les conditions de son existence ; et il a complété son mémoire par un historique des modifications successives qu'a subies la forme des actes, et par une énumération des prérogatives et des honneurs qui étaient autrefois attachés à la profession de notaire.

M. Frère, nouvellement élu membre résidant de l'Académie, nous a offert, pour discours de réception, une histoire des *Ménestrels*.

Il regarde ces poètes voyageurs comme les successeurs immédiats des Scaldes du Nord, ou plutôt comme des Scaldes mêmes, auxquels le christianisme avait enlevé leur caractère sacré.

Les Ménestrels, quoique privés de l'autorité que donnaient aux Scaldes les fonctions du sacerdoce, exercèrent cependant une grande influence sur leur époque. Poètes, musiciens et mimes à la fois, ils répandirent la poésie jusque dans les rangs les plus infimes de la société. Ils charmaient et entraînaient par leurs accents les populations ignorantes et grossières, qui ne pouvaient comprendre les poèmes écrits des Trouvères. Les barbares s'adoucirent et se civilisèrent à ces chants, qui ne célébraient que les sentiments généreux et élevés.

Mais il arriva aux Ménestrels, ce qui arrive à toutes les

choses humaines : après avoir grandi , ils déchurent. Tandis qu'ils florissaient encore en Normandie et en Angleterre , sous Richard Cœur-de-Lion qui était ménestrel lui-même , leur décadence commençait déjà en France , et Philippe-Auguste les chassait de son royaume. Ils y revinrent cependant , mais ce fut pour tomber , par une chute rapide , au dernier degré de l'avilissement et du mépris.

M. le président résume , dans sa réponse , le travail du récipiendaire , en y ajoutant des considérations nouvelles ; il explique ce que M. Frère a raconté.

Comment les Ménestrels , privés du prestige religieux qui donnait aux Scaldes tant de grandeur et de puissance , ont-ils pu exercer une si haute influence et briller d'un si vif éclat ? Quelles causes ont amené leur chute ?

On me saura gré de laisser répondre M. le président lui-même.

« C'est que les Ménestrels ne pouvant plus aspirer , en
 « présence du culte chrétien , à un sacerdoce , surent se
 « faire les interprètes d'un sentiment qui remue , lui aussi ,
 « la fibre humaine : la gloire et la patrie ! Nés au milieu
 « de populations ivres de la gloire militaire , les ménestrels
 « normands s'associèrent , en les chantant , aux hauts
 « faits de ces Achilles du moyen-âge qui allaient conqué-
 « rant des royaumes , et remplissant le monde du bruit de
 « leur nom. Assis à la table de ces fiers guerriers , les
 « Ménestrels ramenaient pour eux , au milieu des joies
 « paisibles du festin , les images des combats , et faisaient
 « tressaillir ces hommes belliqueux. De la salle passant
 « au foyer , ils remplissaient d'un doux enthousiasme
 « l'âme des femmes , et berçaient les enfants au récit ca-
 « dencé des exploits de leurs pères. On conçoit , dès-lors ,
 « le pouvoir , le charme de ces chanteurs , populaires par-
 « tout et toujours , dans les chaumières comme dans les
 « palais , sur la place publique comme sur les champs de

« bataille. Ils marchaient au combat avec ces mêmes
« hommes dont ils célébraient la vaillance, et maniaient
« la lance et l'épée comme ils savaient manier la harpe.

« Comment s'affaiblit l'influence, comment pâlit l'éclat
« de cette institution en Normandie ? Nous avons rendu la
« réponse facile. Identifiée avec la gloire et la puissance
« du pays, elle dut décroître et s'effacer avec elles. Tant
« que la Normandie fut grande et forte, l'institution des
« Ménéstrels fut florissante ; le jour où la nationalité nor-
« mande alla se perdre dans la grande nationalité fran-
« çaise, elle reçut un coup mortel. La Normandie passe
« dans les mains de Philippe-Auguste, ses guerriers s'exi-
« lent ou s'effacent dans les rangs français, ses historiens
« se taisent, ses poètes s'en vont. Plus de patrie, plus de
« chants nationaux ! Désormais sans inspiration, sans
« échos, les Ménéstrels se voient forcés de chercher, dans
« un autre cercle d'idées, dans des passions frivoles ou
« honteuses, un aliment à leur talent. Ce talent s'énerve,
« se décolore, se corrompt et s'éteint. »

La Normandie qui a brillé par tous les genres de gloire, a été le berceau d'un grand nombre de ces illustres familles dont le nom se trouve mêlé à toutes les péripéties de notre histoire. Quelques-unes ont eu le bonheur de sauver des révolutions qui ont morcelé leur fortune et brisé leur puissance, les preuves authentiques de leur splendeur passée. Ces archives particulières, trop souvent reléguées dans les tours croulantes des manoirs féodaux, offriraient à l'historien une mine féconde de curieux documents. M. Chéruel vient d'en faire l'expérience.

Les héritiers de la famille d'Esneval, l'une des plus anciennes de notre province, et l'une des plus distinguées par les hommes éminents qu'elle a produits, a ouvert à notre confrère les trésors de son chartrier. Les auteurs de cette

libérale communication se sont honorés à la fois , et par cet emploi éclairé du dépôt sacré qu'ils conservent , et par le choix de l'homme à qui ils en ont confié le dépouillement. Des matériaux aussi précieux dans d'aussi habiles mains , ne pouvaient pas manquer de produire une œuvre remarquable. L'Académie a été appelée la première à apprécier le résultat des recherches de notre confrère.

Les archives d'Esneval sont d'une grande richesse , particulièrement pour le xvi^e siècle. Les ambassadeurs qui sont sortis de cette grande famille sont devenus possesseurs de pièces diplomatiques du plus haut intérêt. Charles Prunelé , baron d'Esneval , par exemple , ambassadeur de France en Écosse en 1585 et 1586 , fut dépositaire de papiers importants , et , entre autres , d'une quantité considérable de lettres inédites de Lamothe Fénelon et de Castelnau. La correspondance de ce dernier , surtout , jette un jour nouveau sur les négociations de la fin du xvi^e siècle , et sur la situation de l'Angleterre où il fut ambassadeur pendant dix ans. Elle éclaire principalement les rapports de la France avec l'Écosse. C'est cette correspondance que M. Chéruel s'est d'abord occupé à recueillir et à publier.

Mais ces lettres avaient besoin d'être éclaircies par un rapprochement avec les autres documents contemporains , et par une introduction qui rappelât quelle était la situation de l'Europe au moment où elles furent écrites. Tel a été le travail de M. Chéruel.

Dans un tableau large et coloré , il a représenté l'Espagne envahissante , la France affaiblie , l'Allemagne divisée , et l'Angleterre , centre de la résistance protestante , s'efforçant de s'emparer de l'Écosse , où Castelnau combat ses intrigues et soutient le parti français.

Notre confrère nous a lu de longs extraits de cette introduction.

Les mêmes archives lui ont fourni des renseigne-

guements inattendus sur le rôle qu'a joué la France dans une catastrophe de l'histoire d'Angleterre, qui excite encore, après plusieurs siècles, un attendrissement et une sympathie qui ne s'effaceront jamais. Je veux parler de la mort de Marie Stuart.

Henri III n'envoya-t-il M. de Bellièvre en Angleterre que pour faire périr la nièce des Guises, comme l'accusent les ligueurs, Bayle et Charon Turner ? Ou bien fit-il les efforts les plus généreux et les démarches les plus actives pour sauver sa belle-sœur, comme le prétendent Campden et de Thou ?

Cette question qui a divisé nos plus célèbres historiens, il a été permis à M. Chéruel de la résoudre, à l'aide des documents inédits qu'il a rencontrés dans les archives de la maison d'Esneval, et surtout des lettres autographes de l'ambassadeur d'Angleterre au baron d'Esneval, ambassadeur de France.

Il y a trouvé la preuve que ces deux opinions extrêmes sont également fausses. Sans descendre à l'indigne trahison que lui ont reprochée des écrivains sceptiques ou passionnés, la cour de France a montré pour Marie Stuart une coupable indifférence. Averti, dès les premiers moments, du danger qui la menaçait, pressé de prendre les mesures qui pouvaient l'y soustraire, Henri III laissa, pendant trois mois entiers, M. de l'Aubépine sans instructions. Dès le mois d'octobre 1586, celui-ci écrivait à M. d'Esneval : « Le faict de la reine d'Escosse me paroît du tout « désespéré. Du reste j'ai prévenu ; j'en demeure des-
« chargé. » Mais on négligea ces avertissements, et ce fut seulement à la fin de décembre que Henri III envoya M. de Bellièvre pour solliciter la grâce de Marie Stuart. Il n'était plus temps !

Si donc le roi de France n'eut pas à se reprocher l'infamie que quelques-uns lui imputent, d'avoir cherché à

hâter la mort de la reine d'Écosse, il ne mérite pas non plus l'honneur que d'autres lui font, en lui attribuant d'avoir mis tout en œuvre pour l'arracher au supplice. Henri III n'a montré, dans cette déplorable affaire, qu'un lâche égoïsme et une honteuse faiblesse. C'était tout ce qu'on pouvait attendre de Henri III.

Après un travail de cette portée, j'ose à peine vous parler d'une notice, dont le secrétaire des Lettres a fait hommage à l'Académie, et qui a pour sujet l'*ancienne Bibliothèque municipale de Rouen*; mais il ne dépend pas de moi de la passer sous silence.

Il résulte des documents recueillis par celui de nos confrères que j'ai désigné tout-à-l'heure, que cette collection, commencée vers la fin du xiv^e siècle, avait acquis, au milieu du xv^e, une certaine importance. Elle se composait de vingt-deux manuscrits, dont l'ensemble formait un choix des ouvrages les plus recherchés de cette époque, et des chefs-d'œuvre les plus remarquables de la calligraphie. Sur ces vingt-deux manuscrits, notre confrère en a retrouvé dix-sept : douze ont passé dans la Bibliothèque royale, où l'un d'eux est compté parmi tout ce que ce magnifique dépôt offre de plus beau dans ce genre; quatre sont restés dans la Bibliothèque de Rouen, et c'est encore l'un d'eux qui peut être cité comme le plus splendide de tous ceux qu'elle renferme; enfin, le dix-septième est entré très légitimement dans le riche cabinet d'un bibliophile de notre ville, aussi distingué par sa profonde connaissance des livres que par la pureté de son goût.

L'auteur de la notice a essayé de reconstituer, dans un catalogue raisonné, cette bibliothèque, qui témoigne si hautement des lumières de nos anciens échevins. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de juger jusqu'à quel point il y a réussi.

Cet opuscule bibliographique est une espèce de transition qui nous conduit de l'*histoire* à l'*archéologie*.

Dans cette science, le premier rang appartient de droit à M. Deville. Nous avons eu de lui, cette année, deux communications verbales.

D'abord, il nous a parlé du fameux vase antique acheté 50,000 fr. par le duc de Portland, et qui, exposé par son propriétaire au musée de Londres, afin que le public pût jouir de sa vue, a été brisé par un fou. Notre confrère a mis sous les yeux de l'Académie un *fac-similé* parfaitement exact de cette magnifique pièce. Elle est en verre bleu, orné de figures de pâte de verre blanc mat.

M. Deville n'est pas d'accord avec les antiquaires, qui veulent voir dans ces figures, d'un côté Thétis et Pélée, de l'autre Ariane abandonnée. Il pense que les deux scènes ne forment qu'un sujet, et que l'artiste a voulu représenter une jeune femme près de s'éteindre sous l'impression de la douleur que lui cause la mort de celui qu'elle aime, et la déesse Hygiée rappelant des portes du tombeau l'amant fortuné qui a inspiré cette terrible passion.

Notre confrère a donné ensuite à l'Académie des renseignements sur la collection de vases peints du prince de Canino. Il a été reconnu qu'un grand nombre de ces vases, qui tous ont été recueillis en Étrurie, appartenaient à des contrées fort éloignées, et même étrangères à l'Italie. Plusieurs savants en ont conclu que l'Étrurie ne possédait pas de fabrique de vases peints, admettant tout au plus que des artistes grecs étaient venus s'y établir.

M. Deville ne partage pas cette opinion, et pense que les Étrusques ont pu recevoir des Grecs les premiers éléments de l'art de peindre les vases, mais qu'ils ont ensuite formé une école nationale, dont les productions ont un caractère particulier.

Notre confrère annonce que plusieurs vases de la collection de Lucien Bonaparte ont été acquis pour notre Musée d'antiquités, auquel est aussi destiné le *fac-simile* du vase de Portland.

Nous devons à M. de la Quérière un chapitre complémentaire de ses recherches *sur les anciennes Maisons de Rouen*.

Tout le monde a remarqué ces écailles en essente ou en ardoise, qui s'allongent, se croisent et serpentent sur quelques-unes de ces antiques demeures de nos pères, servant en même temps à abriter, de leurs replis, les bois de la charpente, et à cacher la nudité de la façade sous une bizarre décoration. Ce genre d'ornement, auquel sa vétusté donne aujourd'hui un aspect triste et délabré, n'était cependant pas toujours sans une certaine élégance, et avait incontestablement le mérite d'une grande originalité. Il n'en reste plus à Rouen que de rares spécimens qui ne vont pas tarder à disparaître. Notre confrère a voulu au moins en conserver le souvenir, et, lorsque ces derniers vestiges du goût de nos pères seront effacés, on les retrouvera encore dans la description fidèle qu'il en a faite.

M. de la Quérière nous a lu aussi, avant de les livrer à l'impression, ses *Observations sur un règlement de la mairie de Rouen, qui fixe la hauteur des maisons par rapport à la largeur des rues*.

M. l'abbé Cochet a fait part à l'Académie de deux mémoires qui, comme le précédent, ont été livrés au public.

Le premier est un article sur les *Caveaux de la chapelle du Collège de Rouen*, inséré dans un recueil périodique.

Le second est le chapitre de l'introduction à l'*Histoire des Églises de l'arrondissement du Havre*, qui est intitulé *les Vitraux*, et dans lequel il trace l'historique de ce brillant et fragile ornement de nos basiliques.

J'arrive à la *littérature*.

M. Floquet, qui a voué à l'étude de Bossuet et de ses ouvrages, cette érudition étendue et variée, cette sagacité ingénieuse et persévérante que nous l'avons vu si longtemps, et avec tant de succès, employer au profit de notre histoire locale, a eu le bonheur de rencontrer, dans le cabinet d'un savant de Paris, l'autographe d'un opuscule de l'évêque de Meaux, qui a pour titre : *Sur le Style et la Lecture des Écrivains et des Pères de l'Église, pour former un orateur*. Il s'est empressé d'en offrir les prémices à l'Académie.

Cette instruction, destinée au cardinal de Bouillon, a été écrite tout d'un trait, et n'a pas même été relue, ainsi que le dit Bossuet dans le paragraphe qui la termine. Et cependant, avec quelle saine raison, quel tact exquis, quelle élévation de pensée et quelle noblesse de style l'illustre prélat développe à son élève ces préceptes, de l'excellence desquels il offre lui-même une preuve si éclatante !

Il me serait difficile de rendre l'impression qu'a produite sur nous cette attrayante lecture.

L'Académie a, pour la *poésie*, un adepte de plus. M. Guiard, professeur au Collège royal, lui a fait hommage d'une traduction de l'*Électre* de Sophocle, précédée d'un parallèle de cette tragédie avec les deux *Électres* d'Eschyle et d'Euripide.

M. Magnier, chargé par ses confrères de leur rendre compte de cet ouvrage, l'a jugé digne d'une haute estime. L'introduction lui a révélé une étude intelligente et consciencieuse du théâtre grec, et il a trouvé, dans la pièce elle-même, toute l'exactitude, la précision et l'élégance qui étaient nécessaires au traducteur pour faire passer dans notre langue les beautés et les défauts même de l'original. Les

extraits étendus qu'il a cités, et que je regrette de ne pouvoir pas reproduire ici, ont attesté la justesse de ses appréciations, et justifié la vivacité de ses éloges.

La traduction d'*Électre* a ouvert, à M. Guiard, les portes de l'Académie.

M. Deschamps a tenté un autre genre de traduction. Il a mis en vers la fameuse scène de *l'Avare*, de Molière, dans laquelle Harpagon répond à toutes les objections que lui lance adroitement Valère, pour le détourner de donner sa fille au seigneur Anselme, par cet argument qui lui paraît irrésistible : *sans dot!* Notre confrère, qui a cru devoir excuser sa témérité par quelques réflexions préliminaires, a su conserver au dialogue, cette vivacité, ce naturel et ce délicieux comique dont son modèle semble avoir emporté le secret. La lecture de ce fragment fait vivement désirer, à tous ceux qui l'ont entendu, que M. Deschamps complète un essai qui a si bien réussi à Thomas Corneille.

Notre confrère nous avait déjà fait entendre deux pièces de vers : *le Rêve d'un Père* et *la Mort du Juste*. Le public a lu ces deux touchantes inspirations, et il a été au-devant des éloges que je pourrais leur donner.

Je n'ai plus, pour terminer ce qui regarde les travaux de mes confrères, qu'à mentionner les rapports qui ont été présentés à la compagnie sur différents ouvrages, par MM. Ballin, Barabé, Bergasse, De la Quérière, Fallue, Giffard, Leroy, Magnier, Picard et Pottier. Je voudrais que les bornes dans lesquelles doit se renfermer ce compte-rendu, me laissassent assez d'espace pour pouvoir vous entretenir, avec quelque détail, de ces analyses, qui ont souvent le mérite d'une œuvre originale.

En outre de ces travaux intérieurs, l'Académie a eu, avec le dehors, des relations dont je dois dire quelques mots.

Deux hommes, mus par une même idée qu'ils mettent en œuvre de deux manières bien différentes, ont consacré leur temps et leurs facultés à chercher les moyens d'établir, entre les peuples, ces communications pacifiques et bienveillantes qui aident si puissamment au progrès de la civilisation. Ces deux hommes ont désiré que l'Académie leur prêtât l'appui de son concours et l'autorité de son approbation.

Le premier, M. Sudre, est l'inventeur d'un procédé ingénieux et simple, par lequel il s'est efforcé de tirer de la musique, cette langue harmonieuse des sentiments et des passions, une langue usuelle et vulgaire que toutes les nations pussent comprendre et parler. Sans m'étendre sur ce système déjà connu, sans examiner jusqu'à quel point cette belle théorie pourrait avoir une application utile pour le but que s'est proposé son auteur, je dirai que les expériences faites par M. Sudre, en présence de l'Académie, ont obtenu le plus incontestable et le plus brillant succès.

Le second, M. Wattemare, que ses longs voyages dans le Nouveau-Monde ont initié à la connaissance de tous les peuples de l'Amérique du Nord, a employé un moyen d'un effet plus immédiat et d'une pratique plus facile. Il a pensé que c'était d'abord par un contact intellectuel que les nations devaient se rapprocher et se confondre, et il a établi, entre toutes les contrées de l'Amérique du Nord et la France, un échange des produits de l'intelligence qui a pris, en peu de temps, un large développement. Le Gouvernement, les Sociétés savantes de Paris, et tous les hommes éminents de la littérature et de la science, ont répandu en Amérique leurs publications, qui, en popularisant dans ce beau pays les talents et les gloires de la France, doivent lui faire aimer notre patrie, puisqu'elles la lui feront connaître.

Sur la demande de M. Wattemare, l'Académie s'est empressée de s'associer à cette généreuse entreprise.

Plus heureux que mon collègue des Sciences, Messieurs, je n'aurai point à vous faire entendre de ces paroles de douleur et de regrets, qui mêlent trop souvent un sentiment de tristesse à la solennité qui nous rassemble. La classe des Lettres n'a pas de pertes à déplorer; elle n'a, au contraire, qu'à se réjouir de l'arrivée de nouveaux confrères, qui sont venus grossir ses rangs et accroître ses forces.

J'ai déjà signalé l'entrée de deux membres résidants : MM. Edouard Frère, ancien libraire-éditeur, et Guiard, profess. au Collège royal. L'Académie a reçu en outre plusieurs membres correspondants, et on ne pourra que la féliciter de ses choix, lorsque je les aurai fait connaître. Ce sont :

MM. le Baron Ferdinand de Roisin, docteur en droit et en philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France, membre de plusieurs sociétés savantes,

De Formeville, conseiller à la cour royale de Caen, Bonnin, d'Evreux, directeur de la Société des antiquaires de Normandie,

Garnier, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens, Julien Travers, prof. à la Faculté des lettres de Caen.

Nous avons encore un autre sujet de satisfaction. Le Gouvernement vient enfin d'étendre sa sollicitude sur les académies de province. Il a compris que ces libérales associations, qui, sans autre mobile que leur conviction, sans autre force que leur zèle, travaillent courageusement à répandre, par toute la France, le goût des sciences, des lettres et des arts, étaient dignes de toutes ses sympathies. Une ordonnance, nouvellement rendue, les tire enfin d'un trop long abandon, et les admet à participer aux bienfaits d'une protection que leur dévouement et leurs services ont si bien méritée. L'année qui va commencer ouvrira donc, pour l'Académie, une ère nouvelle et meilleure. Nous nous en réjouissons avec vous, Messieurs, non pas pour nous-mêmes, mais pour le pays auquel nous avons voué notre affection et nos efforts.



LE TOMBEAU DE VIRGILE,

ÉGLOGUE,

PAR M. A. DEVILLE.

PALÉMON.

Tu vois ces murs sacrés ; suis-moi , mon cher Batylle ,
Viens ; je porte ces fleurs au tombeau de Virgile.

BATYLLE.

J'y porte tous les ans le myrthe , le laurier ;
Je suis prêt à te suivre , ô jeune chévrier !

PALÉMON.

Batylle , qui t'arrête ?

BATYLLE.

En cette auguste enceinte
J'entre , toujours saisi de respect et de crainte.

PALÉMON.

Ne tardons pas ; déjà descend l'ombre du soir :
Au tombeau de Virgile un berger peut s'asseoir.
Ne crains rien , approchons...

BATYLLE.

C'est donc là qu'il repose !

PALÉMON.

Poète aimé des Dieux, à tes pieds je dépose
Le narcisse embaumé, ces noirs pavots, ces lys.

BATYLLE.

J'y dépose le myrte et les lauriers fleuris.
Puisse de leurs parfums ton ombre caressée,
Dormir plus mollement sous la pierre glacée.

PALÉMON.

Quelle main sur la tombe, ami, grava ces mots :
J'ai chanté les bergers, les moissons, les héros ?

BATYLLE.

Il les dicta lui-même avant que d'y descendre,
Quand à ces bords aimés il promettait sa cendre.
Oui, tendre, vrai, sublime, il sut peindre à la fois,
Les bergers, les moissons, les combats et les rois.
Les Muses l'animaient de leur céleste flamme,
Et ses vers inspirés découlaient de son ame.
A la reconnaissance il dut ses premiers chants.
O mon cher Palémon, qu'ils sont doux et touchants !
Dans Rome, tu le sais, sensible à sa prière,
Octave avait rendu le champ de son vieux père ;
Et lui... laissons parler ce berger malheureux,
Qui s'éloigne en pleurant du toit de ses aïeux.

..... Cecini pascua, rura, duces.

Il s'adresse au vieillard, qui, couché sous un hêtre,
 Promène en paix ses doigts sur la flûte champêtre :
 « Heureux vieillard, ainsi, tu conserves ton champ¹ !
 Et pour toi désormais il est bien assez grand,
 Malgré son sol aride et l'impur marécage,
 Dont les joncs limoneux couvrent ton pâturage.
 Tes brebis n'iront pas, redoutant le danger
 D'un mal contagieux, d'un herbage étranger,
 Mourantes, se traîner sur des rives lointaines !
 Heureux vieillard ! ici, près des saintes fontaines,
 Aux bords du fleuve aimé, sous ces voûtes en fleur,
 Tu pourras chaque jour t'enivrer de fraîcheur.
 Là, l'émondeur, pour toi, de la roche élancée,
 Fera vibrer les airs de sa voix cadencée ;
 Là, de l'aurore au soir, pour toi, des tourtereaux
 Les doux gémissements descendront des ormeaux,
 Et, confondus au bruit de la palombe aimée,
 Suaves, rempliront ton oreille charmée. »

PALÉMON.

Batylle, que de fois, de plaisir éperdu,
 Au fond des antres frais, sur la mousse étendu,
 J'ai répété les vers de ses chants bucoliques.
 Mais comment oublier ses douces géorgiques ?
 Je vois ce laboureur qui rentre en ses foyers ;
 Ses enfants à son cou disputant ses baisers.
 Je vois, au bord des eaux, le charmant Aristée,
 Se plaignant, l'œil en pleurs, à sa mère attristée ;
 Et toi, tendre Eurydice ! et toi, qui, sans retour,
 Pour la seconde fois la perds, vaincu d'amour.

¹ Fortunate senex ! ergò tua rura manebunt, etc.

BATYLLE.

Que j'aime ce vieillard, digne à jamais d'envie,
 Qui cultive son champ sous les murs d'OEbalie,
 Dans sa simplicité pauvre et riche à la fois,
 Il reçut, tu le sais, Virgile sous ses toits,
 Virgile l'a chanté. Dis ces douces peintures
 Qu'il se plut à parer des couleurs les plus pures.

PALÉMON.

« Sous les murs de Tarente, en ces vallons fleuris¹,
 Où le noir Galésus baigne les blonds épis,
 J'ai vu, je m'ensouviens, des champs longtemps sans maître;
 C'était d'un bon vieillard le domaine champêtre;
 Sol ingrat, que fuyaient Pan, Cérès et Bacchus.
 En ce lieu, cependant, fruit de soins assidus,
 De légumes épars croissait un petit nombre,
 La fève nourrissante et le pâle concombre :
 Le lys, se mariant au pavot enflammé,
 Autour d'eux balançait son calice embaumé.
 Libre de ses travaux, ce vieillard vénérable,
 De mets non achetés, le soir, chargeait sa table.
 Toujours, le cœur content, il rentrait sous ses toits,
 Et, pauvre, il s'estimait plus riche que les rois. »

BATYLLE.

Que ne puis-je, emporté par l'aigle au vol rapide,
 M'élançer, à mon tour, aux champs de l'Énéide.

¹ Namque sub OEbaliaë memini me turribus altis, etc.

Georgiques, livre IV.

Je voudrais, empruntant ton luth baigné de pleurs,
 Virgile, de Didon soupiner les douleurs,
 Animer, d'une voix doucement abusée,
 Tous ces Romains futurs errans dans l'Elysée.
 Je voudrais faire entendre Euryale, Nisus,
 Et le jeune Pallas, et le vieux Latinus.
 Je voudrais... mais ma voix impuissante, étonnée,
 Du chantre des combats et du pieux Énée,
 Sur les humbles pipeaux n'ose imiter les sons;
 La flûte doit se taire au bruit des fiers clairons.
 Voit-on le doux ramier, s'élançant de la terre,
 Suivre l'oiseau chargé des flèches du tonnerre?
 Voit-on, au fond des bois, le lierre pâlissant
 Unir sa feuille obscure au lys éblouissant?

Du moins, ah! tu le peux, redis, muse chérie,
 Ces beaux vers qu'il chantait pour sa belle patrie;
 Sa patrie est la tienne.... ô poète sacré,
 Je chante aux mêmes lieux où tu fus inspiré.

« Oui, l'Inde et ses trésors, la Perse, l'Idumée,¹
 Cette terre, d'encens, de myrrhe parfumée,
 L'Hermus qui, chargé d'or, roule parmi les fleurs,
 Le Gange enorgueilli de ses bords enchanteurs,
 Et l'Égypte féconde et la riche Médie,
 Sont loin, bien loin encor d'égalier l'Italie! »

« Ah! si jamais nos champs n'ont vu de fiers taureaux
 Inonder le sillon du feu de leurs naseaux;
 S'ils n'ont jamais senti des champs de la Colchide,
 Fermenter dans leur sein la semence homicide,

¹ Sed neque Medorum sylvæ, ditissima terra, etc.

Georgiques, livre II.

Et, soudain hérissés d'une moisson de fer,
 Des casques enflammés au loin lancé l'éclair ;
 Cérès à flots épais les couvre de ses gerbes ;
 Ils portent l'olivier et les pampres superbes ;
 D'innombrables troupeaux les foulent de leurs pas.
 Là, bondit le coursier cher au dieu des combats ;
 Là, paît le blanc taureau, victime révéree,
 Que le Clitumne baigne en son onde sacrée,
 Et qui traîne à pas lents, le front couvert de fleurs,
 Vers le temple des dieux les chars triomphateurs.
 Un printemps éternel caresse ce rivage.
 Jamais des noirs hivers il n'a senti l'outrage.
 La chèvre, la brebis, y paît mère deux fois ;
 Deux fois la branche y plie et cède à son doux poids.
 Jamais le léopard, la lionne terrible,
 Ne l'ont épouvanté de leur aspect horrible ;
 Une imprudente main, là, parmi les gazons,
 Jamais au sein des fleurs ne cueille les poisons.
 Le serpent, l'œil en feu, là, jamais, sur l'arène
 En immenses replis ne s'allonge et se traîne. »

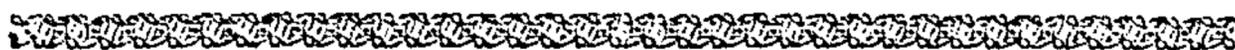
« Faut-il peindre, de l'art enfants audacieux,
 Ces superbes cités, ces forts voisins des cieus ;
 Ces ondes, sous nos murs, dans le marbre captives ?
 Dirai-je ces deux mers qui baignent nos deux rives ;
 Ces immenses bassins, ces lacs rivaux des mers,
 Ces ports, où sans courroux dorment les flots amers,
 Ces digues, ces remparts que Thétis frémissante
 Insulte, mais en vain, de sa vague écumante ?
 Dirai-je, enfin, l'Averne et ses dormantes eaux,
 Où la mer, en grondant, précipite ses flots ? »

« C'est peu, noble pays, l'or, le fer des batailles,
 L'argent, en longs ruisseaux, sillonnent tes entrailles.

Ton sein porte et nourrit le Volsque redouté ,
L'Étrusque, le Sabin et le Marse indompté.
Que dis-je ! il enfanta, glorieuse famille,
Scipion, Marius, Caton, Dèce, Camille ;
Il enfanta César, qui, la foudre à la main ,
Fait trembler l'Orient devant l'aigle romain. »

« Terre féconde en fruits, terre en hommes féconde,
Salut, ô mon pays ! Salut, reine du monde ! »

Cessons, il en est temps, ô jeune chévrier ;
Nos pas, plus tard, en vain chercheraient le sentier.
Du sommet dentelé des montagnes bleuâtres,
L'ombre descend plus longue et va chassant les pâtres.
Déjà, l'astre du soir, de ses feux argentés,
Prolonge sur les flots ses tremblantes clartés ;
La barque du pêcheur et les voiles lointaines,
A l'horizon, déjà, s'effacent incertaines.
Le jour tombe, il s'éteint; viens, viens, quittons ces lieux...
Salut, mânes sacrés, recevez nos adieux.



RAPPORT

SUR LE

PRIX DE CASIMIR DELAVIGNE,

PAR M. F. DESCHAMPS.

MESSIEURS ,

La commission nommée pour examiner les divers ouvrages envoyés à l'Académie, pour le prix proposé au meilleur travail contenant l'éloge de C. Delavigne et l'appréciation de ses œuvres, m'a fait l'honneur de me désigner pour son rapporteur; je viens aujourd'hui m'acquitter du mandat qu'elle m'a confié, en vous faisant connaître le résultat de son examen.

Six ouvrages ont été envoyés à l'Académie; le n° 2 a été écarté sans examen, l'auteur n'ayant pas satisfait aux prescriptions de notre règlement, sur le secret qui doit environner le nom des concurrents.

Il restait à examiner le mérite de cinq mémoires.

Le n° 1^{er}, portant pour devise :

« J'ai des chants pour toutes les gloires,
Des larmes pour tous les malheurs. »

est un éloge en vers, que l'auteur a appelé une *ode*. Sans avoir fait de la forme une condition essentielle, l'Académie, par l'organe de notre honorable collègue M. Leroy, avait exprimé le vœu que les pièces du concours

fussent écrites en prose ; la poésie, disait le rapporteur, envisage de haut les objets, mais les détails lui échappent.

L'auteur du mémoire n° 1^{er} n'a pas entendu ce vœu ; mais, ce qui est plus grave, c'est que son ode, de trente à quarante strophes tout au plus, ne saurait, offrît-elle d'ailleurs des qualités qui lui manquent essentiellement, satisfaire au titre même du programme, c'est-à-dire renfermer *l'appréciation, sous forme d'éloge, des œuvres de C. Delavigne.*

Le n° 5, daté de Paris, du 30 mai 1844, portant pour devise : « *Dignum laude virum musa vetat mori* », rattache à deux genres toutes les œuvres de C. Delavigne : le genre *tragique* et le genre *lyrique*. Il raie ainsi, d'un trait de plume, la comédie, à laquelle C. Delavigne a dû peut-être ses succès les plus populaires et les plus durables. Nous croyons, en effet (et ceci est déjà pour nous de l'histoire), que l'*École des Vieillards* restera au théâtre, quand toutes ses tragédies, exilées de la scène, ne seront plus qu'un objet d'étude pour les littérateurs et les poètes.

Du reste, ce mémoire ne pèche pas seulement par ce qu'il ne contient pas ; il est plus qu'incomplet même dans les parties qu'il traite ; le style en est faible, et accuse une grande inexpérience de la part de l'auteur.

Le mémoire n° 4, portant pour devise :

« Ainsi, l'on voit s'éteindre, environné d'hommages,
Le talent inspiré, qui, pur et sans nuages,
N'a brillé que par la vertu. »

n'a pas les mêmes défauts ; le style en est souvent concis et animé ; il ne manque même presque jamais d'une certaine élévation. Malheureusement, elle va parfois jusqu'à l'enflure. L'auteur a bien aperçu, cette fois, les deux côtés de C. Delavigne comme poète dramatique ; il le compare, sous ce rapport, à l'auteur des *Plaideurs* et d'*Andromaque*.

à l'auteur du *Menteur* et du *Cid*. Comme eux, il a réussi dans des genres différents, sinon opposés. Mais, après être entré dans ces deux carrières, C. Delavigne les a parcourues toutes deux d'un pas égal, tandis que ses devanciers avaient seulement effleuré l'une, pour laisser dans l'autre des traces profondes. Ce point de vue est juste.

Nous trouvons encore des vérités bien exprimées dans les réflexions de l'auteur, sur le talent et la conscience avec lesquels C. Delavigne a enrichi la tragédie, de la vérité des caractères historiques, exhumés, comme dans *Louis XI*, par la puissance de l'évocation littéraire, de la poussière du moyen-âge.

Mais, ces qualités du style et de la pensée se sont malheureusement renfermées dans un cadre fort étroit. Quelques phrases sur chaque pièce, une tirade patriotique à l'occasion des *Messéniennes*, le tout à peu près sans ordre et sans lien, ne sauraient constituer ce que, dans les usages académiques, on est convenu d'appeler un *Éloge*, surtout lorsque l'Académie, par les termes de son programme, avait manifesté la pensée que le cercle habituel de l'éloge fût plutôt élargi que restreint.

Aussi, aux yeux de votre commission, la lutte ne pouvait exister un peu sérieusement qu'entre les deux mémoires n° 3 et n° 6, le premier accompagné de cette devise :

« Illo non juvenis poterit de funere quisquam
Lumina, non virgo, sicca referre domum. »

Et le second, ayant pour épigraphe ces vers du Dante :

« Poeta che mi guidi
Guarda la mia virtù s'elle possente
Prima ch'all'alto pasto tu mi fidi. »

Ces deux mémoires offrent des qualités et des défauts opposés.

Le premier, dans une rapide appréciation des œuvres de C. Delavigne, a rencontré çà et là quelques aperçus tracés avec verve, justesse et énergie.

On trouve ces qualités, principalement, dans les observations faites sur le *Paria*, ce poème enrichi des fictions de la théogonie indienne, ce drame à la forme antique, où les incidents secondaires s'effacent, pour laisser place à une action simple, soutenue par l'ampleur du sujet, l'énergie des caractères, la simplicité du style.

On les trouve encore dans le parallèle qu'établit l'auteur entre l'ancienne et la nouvelle école littéraire, sur la limite desquelles, et presque à égale distance, C. Delavigne s'est placé.

On les trouve enfin dans le tableau que retrace l'auteur de la magnifique situation du quatrième acte de *Louis XI*, où ce roi moribond, tourmenté par ses remords, vient à genoux implorer la vie de la puissante intercession du vertueux saint François de Paul.

Mais, à côté de ces qualités réelles, le style même, qui est la partie saillante de ce mémoire, pèche par plus d'un défaut; il tombe souvent dans l'emphase; il abuse des comparaisons et des images, et toutes ne sont pas du meilleur goût; il manque quelquefois de clarté, et se revêt de ces formes vagues et nuageuses qui ne permettent pas à la pensée d'arriver avec netteté jusqu'au lecteur.

D'ailleurs, ce mémoire est incomplet; il est des œuvres de C. Delavigne dont le nom y est à peine cité. Le volume des œuvres posthumes y est omis, et bientôt nous dirons quelles raisons devaient engager les concurrents à en faire l'un des objets principaux de leur appréciation. Enfin, dans ce travail, on a cherché à juger le poète, mais l'homme a été oublié. Quelques épithètes vagues ne sont pas un portrait, et cependant l'auteur d'un éloge doit chercher à reconstituer son modèle.

Le second des deux mémoires que nous examinons en ce moment, a cherché à éviter ces défauts. Il contient tous les détails désirables sur chaque ouvrage, et nous pourrions dire sur chaque action de la vie de C. Delavigne. Pour ce qui concerne les ouvrages publiés pendant la vie du poète, il n'a rien omis. Les appréciations qu'il renferme sont généralement justes. Il rend compte, avec netteté, du sujet de chaque ouvrage, de la disposition d'esprit dans laquelle il fut écrit, du caractère qui lui est propre, du rang qu'il doit occuper dans la série des œuvres de l'auteur. Le style est clair, quelquefois élégant, presque toujours pur. La disposition de l'œuvre, qui mélange, avec une certaine habileté, les détails biographiques et les appréciations littéraires, en rend la lecture intéressante et facile. Telle est la part des qualités réelles que votre commission a reconnues dans ce travail.

Mais ces éloges doivent recevoir une assez vive atteinte de la constatation de vices non moins réels.

Le style porte généralement l'abondance jusqu'à la diffusion. Il manque presque toujours de vivacité et d'énergie. Cette mollesse de l'expression doit être attribuée, ou à une trop grande rapidité de composition, ou à la manière habituelle de l'auteur, qui ne sait pas assez resserrer ses idées. La première hypothèse peut être jugée vraisemblable par quelques incorrections de style qui semblent accuser trop de précipitation dans la rédaction. Si la seconde hypothèse était vraie, l'auteur devrait travailler à réformer ses habitudes de style, c'est-à-dire à supprimer les redondances, à retenir les mots qui lui arrivent avec une facilité malheureuse, et à ne pas laisser découler de sa plume toutes ces phrases parasites qui surchargent ou noient sa pensée.

Quant au fond des choses, si l'auteur aligne, avec assez d'art, des récits et des remarques, il manque de cette

puissance qui généralise , qui remonte des détails à l'ensemble. Son travail a souvent plutôt la forme de la notice biographique et littéraire, que celle de l'éloge. Celui qui l'a lu peut conserver de sa lecture un certain nombre de détails intéressants et d'observations justes; mais il n'a pas vivant sous les yeux l'homme et l'auteur recréés par le peintre littéraire.

Ajoutez à ces défauts un silence presque absolu sur les œuvres posthumes, silence inconcevable chez un concurrent si jaloux des détails, si minutieux dans sa critique; et vous aurez une juste idée des défauts de ce travail.

Cependant, si votre commission ne se fût posé que la question de préférence entre ces deux mémoires, elle n'aurait pas hésité, et celui dont je viens de vous entretenir l'eût incontestablement emporté. Mais une question plus difficile était à résoudre. En proposant le sujet de prix; en anticipant l'époque de sa publication, l'Académie avait dû espérer (ce sont les expressions de son honorable rapporteur) *plus de maturité dans les idées, de largeur dans les conceptions, de correction et d'élégance dans le style.* Ces espérances ont-elles été justifiées?

Votre commission a pensé, Messieurs, qu'elles ne l'étaient qu'en partie; et, songeant à tous les éléments que fournissait la critique contemporaine, aux excellentes biographies déjà publiées, elle avait le droit d'espérer mieux que ce qui a été mis sous ses yeux; et elle vous propose, en conséquence, de remettre à l'année prochaine à décerner le prix, en engageant les concurrents à entrer de nouveau dans la lice, et à profiter des conseils de l'expérience et du temps, pour compléter ou rectifier leur ouvrage.

Cette résolution est fondée sur les imperfections du mémoire que nous n'avons pas hésité à proclamer le meil-

leur parmi ceux qui nous ont été soumis. Nous les avons déjà rapidement signalées. Nous devons les préciser mieux, en justifiant nos reproches, pour l'enseignement des concurrents qui voudraient, de nouveau, tenter les chances du combat.

Nous avons dit qu'à nos yeux, un *Éloge* ne devait pas se borner à parcourir chronologiquement les actions et les ouvrages émanés de l'auteur qu'il concerne, qu'il doit peindre, animer et recréer son modèle par la puissance de l'imagination.

Cette reproduction doit comprendre l'homme et l'auteur, deux aspects inséparables; l'homme se comprend par ses ouvrages; les ouvrages s'expliquent par le caractère et la vie de l'homme.

A ce point de vue, l'éloge de C. Delavigne ne devait-il pas nous retracer cette figure digne des temps antiques, ce front limpide et pur qu'aucune mauvaise passion ne troubla jamais. N'est-ce pas un type à saisir, parce qu'il est perdu peut-être, que celui de cet homme qui réunit la fermeté, l'énergie, le sentiment du devoir si profondément enraciné, à la douceur des mœurs et aux vertus de la famille? N'est-ce pas un portrait qui eût dû présenter de belles lignes et d'harmonieuses proportions sous un pinceau habile, que celui de l'homme qui alliait la douce sérénité de l'heureux père de famille à l'inébranlable mais respectueuse fermeté du citoyen patriote? Était-elle si difficile à recomposer, cette nature à la fois simple et sévère de celui qui refusait le repas d'un prince pour dîner en famille; qui, sans fortune, repoussait la pension offerte par un roi pour garder son indépendance de poète, et qui ne craignait pas, en présence de mesures déplorablement prises par la restauration contre un homme de lettres, son ami, condamné pour délit de la presse, de dire à un ministre qui proclamait, comme toujours, la force de

son gouvernement : *si vous êtes forts, c'est une raison pour être humains et justes*. Ne trouvait-on pas aussi le vrai modèle du poète, dans celui qui, s'associant activement à toutes les phases de l'histoire politique de son pays, sut, dans ce siècle d'ambitions et de vanités, résister à tous les efforts faits pour l'attirer sur la scène politique, et eut la force et la sagesse de vouloir rester un poète illustre, pour ne pas devenir un médiocre publiciste? Pouvait-on oublier, enfin, comme complément et comme preuve de cette noble simplicité de mœurs, le poète mourant pauvre, après vingt succès éclatants sur la première scène dramatique de l'Europe? Dites, Messieurs, n'y avait-il pas là un tableau à faire, et l'éloge de C. Delavigne ne devait-il pas, au moins, en tenter l'esquisse?

De l'homme, il faut passer à l'écrivain. Dans la vie de l'un, l'on ne trouve pas une faute; dans les œuvres de l'autre, on ne rencontre pas un écart. Mais, tout en rendant hommage à la pureté de ces œuvres, l'éloge n'est condamné ni à l'exagération, ni à la réticence. Il doit chercher à définir son modèle, à marquer sa véritable place avec franchise. C. Delavigne, est-ce le génie? est-ce le talent et l'intelligence portés au plus haut degré? A-t-il possédé le génie qui crée, qui pousse son siècle en avant, qui ouvre, pour lui et pour les autres, des voies nouvelles? Ou n'y avait-il en lui que ce talent supérieur qui sait profiter des conquêtes faites avant lui ou près de lui? A défaut de cette lumière créatrice qui semble investie de la mission divine de faire sortir du néant quelque nouvelle partie de l'art, n'a-t-il pas développé cette vaste intelligence qui se révèle, par une aptitude générale, à tous les travaux de la pensée?

N'est-ce pas, en effet, le caractère propre du talent de C. Delavigne, que cette immense variété de tons qui lui a permis de marcher, d'un pas également sûr, dans les nombreux sentiers du vaste domaine de la poésie.

Là, c'est la tragédie historique, avec la frappante vérité des caractères. Ici, la tragédie d'imagination, avec toutes les fictions qu'a rêvées l'âme inspirée du poète.

Tantôt la comédie satirique et politique, telles que la *Princesse Aurélie* et la *Popularité*; tantôt la comédie de mœurs, comme *l'École des Vieillards*, la comédie sérieuse, la vraie comédie du XIX^e siècle, siècle qui ne rit guère que de ce rire amer qu'excitent les désolantes plaisanteries des *Macaire* et des *Bilboquet*.

Plus loin, c'est l'ode, avec ses strophes brûlantes du feu de la nationalité.

Ouvrez ses œuvres détachées; lisez le discours sur la découverte de la vaccine: c'est le genre didactique, moins la monotonie dans la versification, et la langueur dans les idées.

Il faut donc le reconnaître, le goût sûr de C. Delavigne, la sagesse de ses conceptions, lui interdisait les chutes, quelque genre de poésie qu'il eût voulu tenter. Ces deux caractères propres à son talent, la *sûreté* et la *variété*, ne devaient-ils pas être saisis et révélés?

Mais une exploration impossible à négliger, pour qui-conque voulait connaître toutes les faces de ce riche talent poétique, était celle de ses dernières œuvres. Il y a là tout un champ inconnu à parcourir. C'était une bonne fortune, pour le panégyriste, que de rencontrer là un chemin moins battu que les autres. Tout avait été dit, et sur ces œuvres dramatiques tant de fois exposées au grand jour du théâtre, et sur ces Messéniennes éprouvées par une popularité d'un quart de siècle. Mais, grâce à l'indifférence actuelle du public et de la presse pour toute poésie qui ne se décore pas des pompes de la scène, les derniers chants de C. Delavigne sont restés, pour la critique, un sol vierge, ou que peu de pas ont foulé. L'auteur du mémoire dont je parle n'a pas su profiter de cette circonstance; son volumineux

travail contient à peine quelques lignes sur cette partie des œuvres de C. Delavigne ; et vous allez juger, Messieurs, si l'omission est grave, quand j'aurai rappelé quelle face nouvelle présente cette série de petits poèmes.

Quiconque lira ce volume, avec le souvenir bien présent des premières œuvres du poète, sentira le besoin de recourir plus d'une fois à l'intitulé du livre pour se convaincre que ces vers ont été tracés par la même main, et conçus par la même intelligence. Il semble, qu'échauffé par les rayons du soleil d'Italie, le talent de C. Delavigne s'anime, s'exalte et se transforme. Pour marquer ce contraste, il suffira de rappeler la contexture de ces petits poèmes empruntés aux traditions qu'il recueillait en passant, ou aux mœurs qu'il avait sous les yeux. Prenons pour exemple les deux plus remarquables de ces opuscules : *Memmo* et le *Prêtre*.

Memmo le chevrier, jeune montagnard aux mœurs simples et douces, aime avec passion *Adda*, la fille du bandit, la fille du supplicié.

La passion de *Memmo* va jusqu'au désordre ; mais l'énergique jeune fille ne peut aimer qu'un homme devant lequel tremblent les autres hommes, un homme qui sait haïr, qui rougit de ses bras teints de sang les eaux de la fontaine. Il lui faut, non les vains soupirs d'un pâtre, mais les violentes caresses d'un bandit. Il faut enfin que *Memmo*, pour la mériter, se sanctifie à ses yeux par le meurtre.

Memmo se transforme, en effet, selon le cœur d'*Adda*. Le reste du poème dépeint sa vie de rapine et de carnage, et sa fin terrible avec les accessoires traditionnels de la mort du bandit italien, le moine et le remords.

Dans le *Prêtre*, poème en huit chants, C. Delavigne a abordé un sujet traité bien des fois avant et depuis, sujet où le tumulte des passions du monde, dans une vie condamnée au recueillement et à la prière, offre un contraste qui est bien de nature à tenter le poète.

Après un premier chant, destiné à peindre la pieuse candeur, la foi naïve, l'enfantine extase du jeune enfant de chœur, un autre où sont énergiquement tracés les rudes combats dans lesquels le *prêtre* cherche à étouffer l'*homme*, l'action commence et se poursuit avec des péripéties terribles. Adrien (c'est le prêtre), entraîné par l'une de ces passions qui ne pardonnent pas, a été coupable. Celle qu'il aimait a été mère. S'il n'a pas eu la force de se vaincre, il n'a pas davantage celle d'accepter les conséquences de sa faute. Il a repoussé l'enfant et la mère. L'une est morte; l'autre, abandonné par lui, s'est perdu dans la débauche. Il demande à son père de l'or, ou il menace de se livrer au crime. Ce crime, il le commet, et son père est sur le point d'en devenir la première victime. Bientôt le supplice du coupable se prépare. Un prêtre l'accompagne. C'est encore Adrien; et, après l'exécution, deux corps traversent Rome épouvantée, l'un mort, l'autre mourant, le fils et le père, le criminel et le confesseur!

Qui de nous, à l'horreur de ces situations, à la rudesse de ces ressorts, reconnaîtrait Casimir Delavigne? Et les détails sont en rapport avec le fond. Quelle âpre énergie dans les plaintes de l'enfant au père, qui, en l'abandonnant, l'a livré sans défense aux tempêtes de la vie! Quel coloris mâle et vigoureux dans la peinture de la catastrophe qui termine le poème!

Je craindrais de dépasser les bornes d'un rapport, en vous parlant du fragment d'une tragédie dont un acte et demi avait seul été transcrit, *Mélusine*, le type un peu féérique de la jeune fille ambitieuse, qui ne voit, dans l'amour, que les jouissances de l'orgueil, qui, initiée malgré son sexe aux mystères de la science, aspire à découvrir d'autres mystères, voudrait commander aux éléments soumis, et dérober aux corps célestes le secret des destinées humaines.

Nous vous le demandons, Messieurs, était-il permis de passer sous silence ce remarquable caractère des dernières œuvres de notre poète ? Ne venaient-elles pas apporter un nouvel élément à la question de l'avenir des deux écoles littéraires ? Doivent-elles faire penser que les deux partis ont profité du combat ; que chacun d'eux a emprunté quelque chose au parti ennemi ? N'était-ce pas l'occasion d'examiner si, du sein des deux écoles, l'une acquérant plus de mouvement et de vie, l'autre, revenant à la pureté ; l'une, rejetant l'emphase et les perpétuelles solennités du langage ; l'autre, ne confondant plus la trivialité avec la familiarité du style, ne naîtrait pas, enfin, le véritable drame approprié aux besoins de notre époque, et si C. Delavigne n'aurait pas été le premier lien des deux systèmes et l'aurore d'une ère nouvelle.

Ce sont, Messieurs, ces graves omissions qui ont déterminé votre commission à vous proposer de remettre le prix au concours. Vous penserez, sans doute, comme nous, qu'aucun des concurrents n'a satisfait au vœu du programme de l'Académie. Plusieurs d'entr'eux, et spécialement les deux derniers dont je vous ai parlé, peuvent et doivent avantageusement rentrer en lice ; l'un, en purifiant son style de quelques ornements de mauvais goût ; l'autre en le resserrant ; tous deux, le premier surtout, en complétant leur ouvrage. Nous les consolerons, d'ailleurs, de cet insuccès provisoire, en leur rappelant que C. Delavigne lui-même a deux fois, sans réussite, tenté les hasards des concours académiques.



DE LA DOT

SOUS LE RÉGIME

DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS,

PAR M. T. HOMBERG.

Après avoir conduit l'histoire du régime dotal jusqu'à l'époque où les législateurs du code civil se sont emparés de lui, il nous paraît à propos de revenir sur nos pas pour amener au même point cet autre régime qui, placé dans le code à côté du régime dotal, constitue avec lui notre statut matrimonial.

Nous avons déjà montré l'origine du régime de la communauté des biens au sein des forêts de la Germanie, là où les femmes, associées aux travaux guerriers de leurs maris, vivaient avec eux dans une intimité plus sauvage, mais plus noble et plus réelle que celle qui unissait aux citoyens de Rome ces épouses auxquelles on ne demandait que de devenir mères, dans l'intérêt de la république.

Toutefois, de cette intimité que Tacite nous dépeint sous de si séduisantes couleurs, il ne faudrait pas conclure à la communauté des biens, telle que nos lois la consacrent aujourd'hui, ni même telle que nos anciennes coutumes nous la montrent au moyen-âge.

N'oublions pas que la *Mainbournie* a succédé au *Mundium*, et que le *Mundium*, qui exprimait les droits du mari sur la femme, se vendait par le père à beaux deniers comptants. Or, on conçoit ce que devait être l'autorité du mari qui avait acheté sa femme. « Ce qu'on achète est bien à soi », a dit Martial.

Plusieurs lois barbares nous montrent encore cet achat dans toute sa crudité.

« *Si vir virginem mercetur, pretio empta sit.* » (Lex *Æthelberti*, 72.)

« *Uxorem ducturus 300 solidos det parentibus ejus.* » (Lex *Saxonum*, t. 6.)

Ainsi, le mari achète la femme qu'il veut épouser, et en paie le prix à ses parents. C'est une affaire qui se traite, un marché qui se conclut entre eux et lui. La femme n'y est point partie, il ne paraît même pas que son consentement soit nécessaire.

Toutefois, après la conquête, il n'en était plus ainsi chez tous les Barbares, et, dans une loi des Bourguignons, nous voyons le tiers du *Wittemon* payé par le mari à la femme elle-même. « *Puellæ quæ marito traditur..... de wittemon tertiam partem accipiat.* » Tit. 66.

Nous voyons même, dans une loi des Lombards, la *Meta*, qui, comme le *Wittemon*, est le prix du *Mundium*, remise tout entière aux mains de la fiancée..... « *Et meta quæ exacta fuerit sit in potestate puellæ.* » (Lex *Rotharis*, 78.)¹

¹ De même, chez les Visigoths, la dot était livrée à la jeune fille. Seulement, son père pouvait se la faire remettre par elle pour la lui conserver; mais, à défaut de son père ou de sa mère, ses frères ou ses autres parents n'avaient pas le même pouvoir.

« *Dotem puellæ traditam exigendi vel conservandi ipsi puellæ habeat potestatem; quod si pater aut mater defuerint, tunc fratres vel proximi parentes dotem quam susceperint ipsi consorori restituant.* » (Lib. 3, tit. 1, § 6.)

Entre ces dernières lois et les premières, il y a toute une révolution accomplie dans la condition des femmes.

Dès que ce sont elles qui reçoivent le prix du *Mundium*, elles sont nécessairement parties au contrat.

On ne les vend plus, on ne dispose plus d'elles sans leur adhésion. Ce sont elles qui se donnent librement au mari de leur choix.

Il est vrai qu'elles se donnent pour de l'argent, mais cet argent, qu'en pourront-elles faire? Soumises, en toutes choses, à l'autorité du mari, ne sera-ce pas lui qui réglera leurs dépenses? Ainsi, l'argent qu'il donne d'une main, il le reprendra de l'autre.

Le prix du *Mundium* se comprenait fort bien quand il était payé aux parents de l'épouse, mais il perdit toute signification, et n'eut plus de sens, le jour où il dut être payé, par le mari, à la femme elle-même, qui tombait immédiatement dans sa puissance avec tout ce qu'elle possédait.

Aussi ne demeura-t-il dans l'ancien droit qu'à l'état de symbole.

On sait qu'en France, au moyen-âge, les mariages se contractaient toujours par le sou et le denier : « *Per solidum ac denarium.* »

C'était une formule, et ce n'était rien de plus; mais, dans cette formule, dans ce sou et ce denier de la loi salique, il est impossible de ne pas voir un souvenir de la coemption, qui constituait autrefois le mariage.

Encore de nos jours, dans les cérémonies du culte catholique, la pièce de monnaie que le futur remet à sa fiancée peut être, sans contredit, considérée comme un emblème du prix moyennant lequel il lui aurait jadis fallu l'acheter.

Au *Mundium* succéda la *Mainbournie*.

Comme le *Mundium*, la *Mainbournie* exprime l'ensemble des droits du mari sur la personne de la femme ; mais, entre l'un et l'autre, on aperçoit cette différence radicale que, tandis que le *Mundium* était évidemment créé dans l'intérêt du mari, la *Mainbournie*, au contraire, semble n'avoir pour objet que l'intérêt de la femme elle-même, car il ne donne au mari d'autre puissance sur elle que celle dont il a besoin pour la défendre contre la faiblesse de son sexe : « *Contra sexus inopiam.* »

Aussi le *Mundium* était-il acheté fort cher par le mari qui voulait l'acquérir, tandis que la *Mainbournie* ne fut plus payée que d'un prix symbolique. Elle était gratuitement offerte au mari par la femme elle-même, qui cherchait en lui un protecteur, ayant besoin d'un guide comme le corps a besoin d'une tête. « *Sit maritus caput mulieris.* »

Mais, tandis que, chez un peuple civilisé et devenu chrétien, la dot, prix du *Mundium*, empruntée à une institution toute barbare, et sévèrement condamnée par la religion nouvelle, perdait, tout à la fois, sa signification et sa réalité, une autre espèce de dot, dont nous allons parler, devait naturellement prendre de l'importance.

C'était un usage général, chez les Germains, que le mari fit à sa femme, le lendemain du mariage, un présent appelé le présent du matin : « *Morgengabe.* »

Ce présent, qui était le prix de sa virginité et de sa beauté, *pretium virginitatis*, *pretium pulchritudinis*, était toujours reçu par elle, même à l'époque où le prix du *Mundium* se payait à ses parents.

Il n'était pas, comme ce prix, essentiel à la validité du mariage ; et ce qui, surtout, aurait toujours dû empêcher qu'on ne les confondît, c'est que, tandis que la dot, prix du *Mundium*, ne pouvait consister que dans des biens présents, parce que, du jour du mariage, ces biens

étaient irrévocablement acquis en pleine propriété, soit à la femme, soit à ses parents ¹, le *Morgengabe*, au contraire, pouvait consister dans une certaine quotité des biens à venir du mari, c'est-à-dire de ceux qu'il laisserait à son décès ²; car il n'était dévolu à la femme qu'autant qu'elle survivait, et en usufruit seulement, la nue-propriété en étant toujours réservée, soit aux enfants, soit aux autres parents du mari.

Son but était d'assurer l'existence de la femme, si elle devenait veuve, et d'empêcher qu'elle ne fût, après le décès du mari, chassée du manoir commun, et dépouillée des objets qu'elle avait possédés avec lui; mesure de prévoyance d'autant plus utile, d'une part, qu'elle ne lui succédait pas, et qu'elle n'avait point, pour la conservation de sa dot, les mêmes garanties que chez les Romains; puis, d'une autre, que les donations entre époux, pendant le mariage, étaient interdites.

Rien ne pouvait donc être plus convenable que d'assurer à l'épouse le droit de jouir pendant sa vie, si elle devenait veuve, d'une partie des biens immeubles de son mari; rien n'était plus propre à resserrer les liens de l'intimité entre les époux, et à faire naître parmi eux cette communauté d'intérêts si nécessaire au bonheur conjugal. Aussi, le don du matin demeura-t-il dans notre droit français.

¹ « Si quis mulierem desponsaverit, quidquid ei per tabularum seu chartarum instrumenta conscripserit perpetualiter inconvulsam permaneat.

« II. Si autem per seriem tabularum nihil ei contulerit, si virum supervixerit quinquaginta solidos in dotem recipiat. » (L. Ripuarum, tit. 37.)

² « Manifesta causa est quoniam die illo quando te sponsavi, promiseram tibi dare justitiam tuam secundum meam legem in morgencap, id est, quartam portionem omnium rerum mobilium aut immobilium quas nunc habeo et inantanea habuero. »

Il y reçut d'abord le nom tout-à-fait poétique du baiser¹ dont le mari, qui le faisait après la nuit nuptiale, ne manquait jamais de l'accompagner ; puis, quand l'église intervint d'une manière plus essentielle dans la célébration des mariages, elle le prit sous sa protection, et il devint la *Dot* canonique, « *dos ad ostium ecclesiae* », constituée à la porte de l'église, et aussi indispensable que la bénédiction ecclésiastique à la validité du mariage² ?

Enfin, cette dot s'est appelée *Douaire* dans notre droit coutumier³, et, sous ce nom, elle a subsisté jusqu'à la loi du 17 nivôse an 2, qui, en autorisant les donations entre époux durant le mariage, la rendait inutile.

Sans doute, entre le *Morgengabe* de la loi des Lombards et le *Douaire* de nos coutumes, bien des différences peuvent être signalées ; mais ces différences ne sont pas telles, qu'on ne puisse aisément reconnaître la commune origine des deux institutions.

Ainsi, ce n'est pas, à la vérité, le lendemain des noces que le *Douaire* se constitue ; c'est avant le mariage, à la porte de l'église ; mais le douaire, ainsi constitué, est soumis à une condition résolutoire, et il demeure comme non venu, si le mariage ne se réalise pas.

Sous les coutumes de Clermont-en-Beauvaisis⁴, de Va-

¹ Osclum, osculum, oscleia. Ducange, IV, 1406.

² Voir les Capitulaires, et notamment le décret du Concile d'Arles. Grotius, capitul., lib. 7, cap. CV.

³ Le *Douaire* est défini par Glanville :

« Quod liber homo dat sponsæ suæ ad ostium ecclesiæ propter nuptias futuras et onus matrimonii et educationem liberorum cum fuerint procreati, si vir moriatur.... » Voir Ducange, verbis *Dos, Doarium*.

⁴ Article 158.

lais¹, de Chartres², de Dreux³, de Château-Neuf⁴, et de Normandie⁵, la femme gagnait son douaire au coucher; sous celles de Ponthieux⁶ et de Bretagne⁷, le douaire lui était acquis dès qu'elle mettait le pied au lit pour coucher avec son mari, et nous voyons, dans les *Institutes coutumières* de Loysel, que, dans le principe, cette règle était universelle⁸.

Le *Douaire* était donc encore le prix de la virginité, comme l'avait été autrefois le don du matin.

C'était encore aussi par des paroles de présent, que, sous les coutumes, le douaire se constituait⁹.

La formule consacrée était celle-ci: « *Et du douaire te doue, qui est devisé entre mes amis et les tiens*¹⁰. »

Enfin, et c'est là surtout le caractère essentiel du *Douaire*, comme c'était le caractère essentiel du *Morgengabe*, la

¹ Article 102.

² Article 12.

³ Article 43.

⁴ Article 55.

⁵ Article 367.

⁶ Article 32.

⁷ Article

⁸ Article On disait jadis: « Au coucher gagne la femme son douaire. Maintenant, dès lors de la bénédiction nuptiale. » (Liv. 1, tit. 3, 9 V.)

⁹ *Etudes sur les Coutumes*, par Klimrath, p. 119.

¹⁰ Loysel, *Inst. coutum.*, liv. I, tit. 3, § 1. Dès le temps de Tacite, chez les Germains, les présents du mari devaient être agréés par les parents de la femme. (*De morib. Germ.*, § 18.)

Ce ne fut que sous le règne de Philippe-Auguste, qu'à défaut d'un douaire ainsi convenu entre les amis des époux, douaire appelé *conventionnel* ou *préfix*, on établit un douaire *coutumier* ou *légal*, qui, le plus généralement, consistait dans la moitié des biens possédés par le mari lors du mariage. (Voir Beaumanoir, *Coutume du Beauvaisis*, chap. 13, p. 75 et 76, et Loysel, *Inst. coutum.*, liv. I, tit. 3, § 1.)

femme n'en prenait possession qu'à la mort de son mari¹, et elle n'avait que l'usufruit des biens qui le composaient. Après elle, il retournait, soit aux enfants, soit aux autres héritiers du mari².

Il nous reste à parler d'une troisième institution qui, à la différence du *Douaire* et du prix du *Mundium*, n'a jamais été appelée *Dos* dans l'ancien droit, et qui est cependant la seule que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Dot*.

Assurément, nos ancêtres nous paraissent bien barbares, quand nous songeons que, chez eux, le mariage était un achat, et que la femme était vendue par son père à son mari; mais, eux, qu'auraient-ils pensé de nous, s'ils avaient prévu l'époque où un père serait obligé de donner beaucoup d'argent à sa fille, pour qu'un mari veuille bien la lui prendre?

Ce n'est pas à dire, cependant, que l'usage de doter les filles leur fut tout-à-fait inconnu.

Nous le trouvons en germe dès le temps des Germains; mais ce que la femme apportait alors au mari était bien peu de chose en comparaison de ce que le mari donnait aux parents de la femme, et, sous les coutumes encore, la donation du mari, le douaire, jouait le principal rôle. C'était, comme le fait justement observer M. Laboulaye³, le contrepied des idées romaines.

Quand Tacite décrit les mœurs des Germains, après avoir mentionné la dot offerte par le mari à la femme, il

¹ C'est ce qui faisait dire sous l'ancien droit : « *Jamais mari ne paya douaire.* » (Loysel, *Inst. coutum.*, liv. 1, tit. 3, § 6.)

Tant que la femme vivait, le douaire s'appelait *Douaire égaré*; et il devenait *caduc*, si elle mourait avant son mari (*Id.*, § 37.)

² Voir Pothier, *du Douaire*, part. 1, ch. 5.

³ *Histoire de la propriété foncière en Occident*, lib. 9, ch. 8.

ajoute : « *Atque invicem ipsa armorum aliquid viro offert* »¹, et, de son côté, celle-ci offre à son mari quelques armes.

Plus tard, cette dot prit le nom de *Faderfium* (Vadersfels), ce qui signifiait les troupeaux du père². Avant la conquête, des armes et des troupeaux faisaient la seule richesse des Germains encore nomades.

Quand ces Barbares se furent partagé le sol conquis par leurs armes, le père ou le frère, en mariant sa fille ou sa sœur, put lui donner, à titre de légitime, quelques immeubles, pour lui tenir lieu de ses droits au patrimoine de la famille qu'elle quittait³. Le *Faderfium* des lois barbares a pris, dans les chartes du moyen-âge, le nom de *Maritagium*, d'où sont venus les mots *Mariage*, *Mariage-avenant*, usités dans nos coutumes.

Le *Mariage-avenant* des coutumes était, comme le *Faderfium*, un avancement d'hoirie qui, ne consistât-il que dans un *clapel de roses*⁴, enlevait à celle qui l'avait reçu tous droits à la succession paternelle⁵.

Disons maintenant quels étaient les droits du mari sur ces biens apportés par la femme.

Chez les Germains, et comme conséquence du *Mundium*, ils étaient absolus⁶. Il était assez naturel que le mari eût

¹ § 16.

² Heineccius, *Elementa juris germanici*, tit. de *Dotibus*, § 224.

³ « Si pater filiam suam aut frater sororem suam legitimam alii ad maritum dederit : in hac sibi sit contenta de patris aut fratris substantiâ, quantum pater in die nuptiarum dederit et amplius non requirat. »

⁴ Expression usitée dans diverses coutumes, notamment dans celles d'Anjou, du Maine, de Ludunois, etc.

⁵ Voir Merlin, *Rep. de Jurisp.*, verbo *Mariage avenant*.

Aujourd'hui, la femme dotée par ses parents, vient néanmoins à leur succession, mais elle y rapporte ce qu'elle a reçu.

⁶ « *Quæcumque mulier burgundia vel romana voluntate suâ ad maritum ambulaverit, jubemus ut maritus ipse facultate ipsius.*

sur les biens de sa femme les mêmes pouvoirs que sur sa femme elle-même ; mais, quand il ne fut plus maître absolu de la personne, il n'eut plus la propriété des biens, et ses droits, durant le mariage, se réduisirent à ceux d'une simple administration.

La femme demeurait donc propriétaire des biens qu'elle avait apportés à son mari ; mais pouvait-elle en disposer sans son aveu ? Non sans doute ¹, car la *Mainbournie* donnait à celui-ci des droits à leur jouissance, qui devaient être respectés ².

Le mari, de son côté, ne pouvait aliéner ces biens sans le consentement de sa femme, et, s'il s'était permis de le faire, la vente était nulle, comme est toujours nulle la vente de la chose d'autrui.

Disons, toutefois, qu'il y avait une exception à faire pour les meubles. Ils tombaient dans la communauté, et, à ce titre, le mari, comme maître de la communauté, avait droit d'en disposer.

La raison de cette différence est facile à saisir ; d'abord, les meubles n'ont pas de suite comme les immeubles, et la règle, qu'en fait de meubles, la possession vaut titre, doit être aussi ancienne que le droit, car elle est fondée sur la nature même des choses. D'un autre côté, le droit d'administrer a dû aussi, de tout temps, entraîner le droit de disposer du mobilier, car la nature des choses le veut encore ainsi.

mulieris, sicut in eam habet potestatem, ita et de rebus suis habeat. » Add. ad Leg Burg., tit. 13.

¹ « Nec aliquid de rebus mobilibus aut immobilibus sine voluntate ipsius in cujus mundio fuerit habeat potestatem donandi aut alienandi. » (*L. Rotharis*, p. 205.)

² Les maris ont puissance sur leur personne ; aussi l'ont-ils, à plus forte raison, sur leurs biens. Loyseau : *Du Déguerpiement*, liv. 2, chap. 4, n° 7.

Mais, à la dissolution du mariage, les droits du mari, conséquence du *Mundium* ou de la *Mainbournie*, venant à cesser, ceux de la femme reparaissaient¹, et comme ses meubles avaient été confondus avec ceux de son mari sous l'administration de ce dernier, il était tout simple qu'elle prît une part dans la masse composée des uns et des autres.

Autrefois, si un immeuble, propre à un des époux, était vendu pendant le mariage, les deniers qui provenaient de l'aliénation, tombant comme chose mobilière dans la communauté, étaient, à la dissolution du mariage, et comme conséquence de ce que nous venons de dire, partagés entre les époux.

De là était venu ce vieil adage que Loysel nous a conservé : *Le mari doit se relever trois fois la nuit pour vendre le bien de sa femme.*

Il y avait effectivement à cela tout profit pour lui, car il n'aurait point partagé l'immeuble, et il partageait le prix.

Pour remédier à cet état de choses qui, outre l'abus que le mari pouvait faire de son influence sur sa femme, avait l'inconvénient de faciliter entre les époux des avantages indirects, alors sévèrement prohibés, les coutumes et les arrêts établirent que, si le propre de l'un des époux venait à être vendu pendant le mariage, cet époux devenait créancier, sur la communauté, du prix total de l'aliénation, et pouvait, lorsque la communauté se liquidait, prélever ce prix avant tout partage.

Rien n'était assurément plus rationnel et plus équitable; mais il fallait un corollaire.

¹ Dumoulin a défini ainsi la position de la femme pendant le mariage : « *Non est proprie socia sed speratur fare* » ; et un autre commentateur de la Coutume de Normandie a dit du mari : « *Vivit dominus, moritur socius.* »

De même qu'il pouvait arriver qu'un immeuble propre à l'un des époux se convertît en deniers, il pouvait arriver aussi que les deniers appartenant à la communauté fussent employés à l'acquisition d'un immeuble. C'était ce qu'on appelait faire un *acquêt*. N'était-il pas juste, alors, que cet immeuble, cet acquêt, tombât dans la communauté, comme y étaient tombés les deniers qui avaient servi à l'acquérir ?

Cela était d'autant plus équitable, que, si la communauté s'était enrichie, la femme y avait nécessairement contribué. Car les femmes n'ont jamais vécu, en France, comme nous avons dit qu'elles vivaient autrefois chez les Romains, en dehors des habitudes et des occupations de leurs maris.

Si le mari est ouvrier, la femme travaille avec lui. S'il est commerçant, elle tient ses écritures, et souvent prend une part aussi active que la sienne dans la gestion de ses affaires. Enfin, s'il est spéculateur, il est bien rare qu'elle ne soit pas consultée ; elle est toujours, au moins, chargée des dépenses journalières et de la direction du ménage ; l'ordre et l'économie qu'elle y apporte influent puissamment sur l'augmentation de l'avoir commun. Elle a donc droit de partager avec son mari les *acquêts* de la communauté, puisqu'ils sont les fruits de sa collaboration.

Mais si, au lieu d'avoir prospéré, la communauté s'est ruinée, s'est endettée, la femme qui, dans le premier cas, aurait pris part au bénéfice, sera-t-elle indéfiniment tenue aux dettes ?

Non. Ici la loi vient à son secours, et c'est encore de toute équité ; car le mari était le chef de la communauté, c'est lui qui l'a gérée et administrée, c'est lui qui, comme maître, a pu, malgré les conseils de sa femme, malgré ses prières, compromettre, par des spéculations imprudentes, ou dissiper, au gré de ses passions, la fortune

confiée à ses soins. Serait-il juste que la femme subît, sans restriction, les conséquences d'une association malheureuse à la conduite de laquelle elle n'a pris aucune part?

Les auteurs¹ enseignent que ce fut à l'époque des croisades, lorsque les gentilshommes contractaient des dettes considérables pour leurs voyages d'outre-mer, que, pour la première fois, on comprit l'inconvénient que nous venons de signaler, et que, pour y remédier, on permit, d'abord aux veuves des croisés, puis, plus tard, à toutes les autres femmes, nobles ou roturières², de se soustraire au paiement des dettes contractées par leurs maris, en renonçant à la communauté, c'est-à-dire en faisant l'abandon de tous les meubles et acquêts auxquels elles pouvaient avoir droit en leur qualité de femmes communes. « Et ont d'usage, dit le *Grand-Coutumier*³, si comme le
« corps est en terre, de getter leur bourse sur la fosse, et
« de ne retourner à l'hostel où les meubles sont, mais
« vont gésir autre part, et ne doivent emporter que leur
« commun habit, sans autre chose, et elles et leurs
« héritiers sont quittes, à toujours, des dettes. »

Ainsi, la femme, en associant sa fortune à celle de son

¹ Voir Loysel, l. 1, tit. 2, n° 10; le *Grand Coutumier*, l. 1, f° 83; Pothier, *De la Communauté*, part. 3, n° 2, art. 2.

² Le droit de renoncer à la communauté n'avait, d'abord, été accordé qu'aux femmes nobles; c'est ce qui résulte de l'art. 115 de l'*ancienne Coutume de Paris*, qui porte: « Il est loisible à une femme noble, extraite de noble lignée, et vivant noblement, de renoncer, si bon lui semble, après le trépas de son mari, à la communauté, etc. »

Depuis, la *Jurisprudence des Arrêts* a étendu ce droit à toutes les autres femmes, nobles ou non nobles, et elle l'a même rendu commun à leurs héritiers, par arrêt du 15 avril 1567 (Pothier.)

³ Liv. 1, f° 83, les formalités dont il est ici question ont, depuis, été remplacées par l'inventaire au moyen duquel la femme doit, après le décès de son mari, faire constater l'avoir de la communauté.

mari , en lui confiant l'administration de ses biens , la direction des affaires communes , se réserve de profiter des bénéfices de l'association , si l'association prospère , sans avoir à en supporter les pertes , dans le cas où elle serait désastreuse.

Le régime dotal ne lui donne pas les mêmes avantages.

Sous ce régime , son mari aura eu également l'administration de ses biens , la jouissance de ses revenus ; mais si cette administration et cette jouissance ont amené quelques économies , elle n'y aura aucun droit. En vain aura-t-elle contribué à ces économies par l'ordre qu'elle aura apporté dans la conduite du ménage ; en vain , même , se sera-elle imposé de dures privations , il lui faudra voir , à la dissolution du mariage , les héritiers du mari emporter le fruit de ses épargnes , s'installer à sa place dans la maison acquise du produit de la collaboration commune , et la dépouiller de tout le mobilier acheté pendant le mariage. Qu'on lui rende ce qu'au jour de ses noces elle avait apporté en dot à son mari , et elle n'aura rien de plus à réclamer.

Il est vrai que , si son mari était un dissipateur , si elle s'est associée à ses dilapidations , si , pour subvenir à de folles dépenses , dont elle prenait sa part , elle a vendu ses biens dotaux , malheur aux tiers qui , trompés par ses paroles , séduits par ses promesses , se seront rendus acquéreurs ; elle pourra se rire des engagements qu'elle aura pris avec eux , faire révoquer les aliénations , et rentrer en possession de biens dont le prix aura déjà été reçu et consommé dans son ménage ; puis , riche encore d'une fortune ainsi recouvrée , ou bien elle abusera de la supériorité de sa position pour humilier celui que la nature , la religion et la loi lui avaient donné pour guide et pour maître ; ou bien , l'associant à son bien-être , elle lui donnera le moyen d'insulter à la misère des pauvres créanciers dont ils auront , ensemble , concerté la ruine.

Telles sont les conséquences du régime dotal, désastreuses pour le couple économe et rangé, qu'il paralyse souvent de la façon la plus désespérante dans la sage administration de sa fortune, et offrant au ménage dissipateur une ressource assurée contre la misère, aux dépens des tiers, trop souvent et trop facilement trompés.





NOTICE

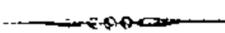
SUR L'ANCIENNE

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCHEVINS

DE LA VILLE DE ROUEN,

PAR M. CH. RICHARD.

(Lu à la séance du 25 Juillet 1845.)



L'existence de la Bibliothèque des Échevins de la ville de Rouen était à peine connue par les rares débris qu'on en a retrouvés après la révolution, et qui sont entrés, pour une fraction imperceptible, dans la composition de notre belle Bibliothèque publique. J'ai eu le bonheur de recueillir, sur cette collection à peu près ignorée, des documents qui prouvent son antiquité, révèlent son importance et per-

mettent de remonter bien près de son origine ; leur publication est l'objet de cette notice.

La pièce que je citerai d'abord , quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près la première en date , est un inventaire fort succinct , qui fut dressé par hasard en 1647.

« *INVENTAIRE des Livres manuscrits et imprimés, appartenant à la ville, qui ont été transportés du grand au petit Chartrier.*

« Premièrement :

1. — « LA CITÉ DE DIEU, de Saint-Augustin, translátée
« en françois, manuscrit en vellin.
2. — « Un grand manuscrit en vellin, des CENT NOU-
« VELLES, de Boccace, aussi en françois.
3. — « Un autre grand manuscrit en vellin, dudit au-
« teur, des HOMMES ET FEMMES ILLUSTRÉS, en fran-
« çois.
4. — « Un autre manuscrit aussy en vellin, de VA-
« LÈRE LE GRAND, en françois.
5. — « LA BIBLE, en françois, commentée par les Sco-
« lastiques.
6. — « BOUCCARDIN, en françois.
7. — « DE LYRA SUPER PSALMOS.
8. — « L'HISTOIRE ROMAINE, de Suétonne, en françois.
9. — « UN MISSEL.
10. — « LA CONQUESTE DE LA TERRE SAINTE PAR GODEFROY
« DE BOUILLON.
11. — « HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DE
« LA MONARCHIE JUSQU'A CHARLES VI.
12. — « L'ÉTRIF ENTRE VERTU ET FORTUNE.
13. — « HISTOIRE DE FRANCE, de Froissart.
14. — « ÉTIQUES ET POLITIQUES, d'Aristote, en françois.

15. — « RÉGIME DES PRINCES, par M^e Alain Charetier.
16. — « CHRONIQUES DE NORMANDIE.
17. — « Autre HISTOIRE DE FRANCE.
18. — « LE RUSTIQUE PLANTEUR.
19. — « La COUSTUME DE NORMANDIE, en latin.
20. — « OEUVRÉS POÉTIQUES de Jean Clopinel.
21. — « Les DÉCRÉTALLES, en papier.

« Livres imprimés in-folio.

1. — « La MER DES HISTOIRES.
2. — « LA BIBLE, en françois, traduite des théologiens
« de Louvain.
3. — « La VIE DES HOMMES ILLUSTRES, de Plutarque, en
« françois.
4. — « OEUVRÉS NOUVELLES ET MESLÉES, dudit auteur, en
« françois.
5. — « Trois volumes des OEUVRÉS de S. Hiérosme, en
« latin.
6. — « HISTOIRE D'ANGLETERRE, DE NORMANDIE, D'IBER-
« NIE, etc., en latin, fait imprimer par Campdenus.
7. — « Autre HISTOIRE DE NORMANDIE, par les antiens
« auteurs, en latin, fait imprimer par le sieur
« Duchesne.
8. — « Autre HISTOIRE DE NORMANDIE, par Gabriel
« Dumoulin, curé de Maneval.
9. — « Quatre volumes de l'HISTOIRE DE FRANCE, de
« Duplex.
10. — « Quatre volumes de M. de Thou, en latin.
11. — « LES TABLEAUX DE PHILOSTRATE, en françois.
12. — « CONFÉRENCE DES ORDONNANCES ROYAUX, par Pierre
« Gennevois.
13. — « Deux tomes des ORDONNANCES ROYAUX, par An-
« thoine Fantanon (Fontanon),

14. — « Chopin, DU DOMAINE.
15. — « COUSTUME 'DE NORMANDIE, commentée par Bérault.
16. — « RÉPUBLIQUE, de Bodin.
17. — « LETTRES du cardinal Dossat.
18. — « ORDONNANCES ROYAUX DE LA JURIDICTION SUR LE FAICT DES MARCHANDS ET ESCHEVINAGE DE PARIS.
19. — « Deux thomes de Tite-Live, en françois, de la traduction de Jean Hamelin.
20. — « OŒuvres du Bertas (de Du Bartas).
21. — « OŒuvres de S. Bernard, en françois.
22. — « OŒuvres de Sénèque, en françois, traduits par Calvet.
23. — « RÉPLIQUE de Duperron.
24. — « HISTOIRE DE HENRY QUATRE, de Mathieu.
25. — « HISTOIRE DE LOUIS UNZE, dudit auteur.
26. — « GÉNÉALOGIE ET LAURIERS DES COMPTES (COMTES) DE NASSAU.
27. — « ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE FRANÇOISE.
28. — « Un grand ATHLAS¹.

Cette nomenclature, malgré sa déplorable sécheresse et ses nombreuses inexactitudes, nous servira de base pour reconstituer la Bibliothèque des Échevins, telle qu'elle existait à une époque reculée. Je vais reprendre un à un les articles dont elle se compose, et grouper autour de chacun d'eux les documents qui doivent le développer et l'éclaircir. J'offrirai ainsi aux savants, les éléments d'un catalogue raisonné, que quelqu'un d'entre eux ne manquera pas d'entreprendre.

Nous examinerons d'abord les *Manuscrits* qui forment la partie vraiment intéressante de cette collection. Mais,

¹ Reg. des Délibérations, 5 octobre 1647, 224 v.

comme nous allons en retrouver le plus grand nombre à la Bibliothèque royale, il ne sera peut-être pas mal que l'on sache, dès à présent, comment ils y sont arrivés. L'extrait suivant va nous apprendre dans quelles circonstances la Bibliothèque des Échevins en fut dépossédée.

On lit dans la délibération du 28 janvier 1682, à la suite de quelques autres articles :

« Après quoy ledit sieur Dufour a remonstré à la Com-
« pagnie, que M. Pellot, premier président au Parle-
« ment¹, estoit venu ces jours derniers en l'Hostel-de-
« Ville, et avoit demandé à entrer dans le chartrier,
« pour voir plusieurs livres qui y estoient, notamment
« ceux qui avoient esté veus par le R. père Comire, jé-
« suite², qui leur avoit fait connoistre que Monsieur Col-
« bert, ministre d'Etat, faisoit une bibliothèque, ce qu'es-
« tant venu à la connoissance de plusieurs maisons
« religieuses, chacun s'empessoit de lui envoyer ce qui
« estoit de plus rare dans leurs bibliothèques, et que la
« ville ayant tous les jours besoin de sa protection, elle
« ne se pouvoit dispenser de luy envoyer ceux que Mon-
« sieur le premier président demandoit de sa part, et
« leur avoit dit d'en parler à la première assemblée, pour
« avoir pouvoir, si la Compagnie le jugeoit à propos,
« d'en faire un présent, au nom de la ville, à Monsieur
« Colbert.

« L'affaire mise en délibération, il a esté arrêté que
« l'on feroit porter à la maison de Monsieur le premier
« président, les livres cy-après nommés, savoir : — 1 une

¹ Claude Pellot, que la *Biographie Universelle* écrit Plot, fut premier président du Parlement de Normandie, de 1670 à 1686.

² Le père Commire paraît être venu assez souvent à Rouen; il y prononça un discours au collège des Jésuites.

« antienne *Bible*; — 2 *Bocasse*, en deux tomes; — 3 *Valère*
 « *Maxime*, — 4 l'*Histoire grecque* dite *Beau-car-chardine*,
 « — 5 *Saint-Augin* (sic), sur le traité de *La Cité de Dieu*,
 « — 6 l'*Histoire romaine*, par Saluste, — 7 le *Régime des*
 « *Princes*, — 8 la *Conquête de Jérusalem*, — 9 deux an-
 « tiennes *Histoires de France*, — 10 et une autre *Histoire*
 « *de Charles sixiesme*, lesquels livres seront présentés à
 « Monsieur Colbert, au nom de la ville¹. »

La spoliation est flagrante, quelque ingénieuse que soit la précaution dont son auteur s'est servi pour la déguiser.

Claude Pellot s'était allié au grand Colbert, en épousant la sœur de Michel Colbert, abbé général des Prémontrés. Il est évident qu'il profita de la faiblesse ou de l'indifférence des Échevins, pour leur arracher un cadeau précieux dont il se fit honneur auprès de son puissant cousin. Il y avait en même temps, à Rouen, un fils de l'illustre ministre, Jacques-Nicolas, coadjuteur de Rouxel de Médavy, auquel il succéda comme archevêque, en 1691; mais rien n'autorise à l'accuser de complicité dans cette affaire.

Ce n'était pas la première fois que Claude Pellot trouvait le moyen de flatter, sans se mettre en frais, le goût de son parent pour les livres. Déjà, en 1676, il lui avait expédié un choix des manuscrits du conseiller de Mareste d'Alge², et il est très probable que, à la faveur de l'influence que lui donnaient, sur ce bibliophile, sa supériorité

¹ Reg. des Délib., 217 v.

² *Catalogue des Livres imprimez de la Bibliothèque du Roy.*—*Mémoire historique*, page LXXIV. — De Mareste d'Alge, conseiller au Parlement de Rouen, avait une très belle collection de manuscrits. La Bibliothèque de Rouen en possède plusieurs. Ils lui sont venus par l'abbaye de Fécamp, qui les tenait elle-même d'un de ses moines, parent, peut-être frère, du conseiller, et héritier de ses livres.

hiérarchique et son grand crédit, il se les était procurés par le même expédient dont il usa plus tard pour obtenir ceux de la ville ¹.

Quant au jésuite Commire, ce n'est qu'un agent subalterne, chargé par le premier président d'explorer adroitement les manuscrits, objets de sa convoitise, et de lui

¹ Ce ne fut pas seulement la Bibliothèque de la ville de Rouen que les parents de Colbert mirent à contribution dans notre province. M. Bréauté, dans son catalogue de la Bibliothèque de Louviers (p. 364), cite, à propos d'une *Bible* de l'abbaye de Bon-Port, la note suivante :

« Après la table, et sur une feuille de papier ajoutée, on trouve :
 « 1^o Catalogue des livres manuscrits de l'abbaye de Bon-Port :
 « qui furent remis à la réquisition de Monsieur de Colbert, ministre,
 « dans sa bibliothèque, le douze may, mil six cent quatre-
 « vingt-trois.

« 2^o État des livres qui ont été donnés en échange des manuscrits cy-dessus, par M. de Colbert, le may 1683. »

La première liste se compose de *soixante-dix-huit* manuscrits, et la seconde de *quatorze* ouvrages imprimés, des plus communs.

Cette manière expéditive et économique de se procurer des livres, ne saurait être imputée au grand Colbert. On ne peut hésiter à attribuer à son fils Louis, abbé de Bon-Port, de 1681 à 1693, la *réquisition* et l'*échange*, dont un moine a conservé le souvenir.

L'abbaye de Foucarmont avait été plus heureuse, en 1682. Casimir Oudin dit (*Commentarii de Scriptoribus ecclesiasticis*, I, col. 1699), à propos des œuvres d'Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry :

« Quæ omnia vidi comprehensa duobus ingentibus tomis in-folio,
 « in bibliotheca Fulcardi montis, ordinis Cisterciensis, in episcopatu
 « Rothomagensi, qui in ditissimam bibliothecam Colbertinam
 « transierunt. »

Ce dernier mot est fort vague et pourrait faire naître des soupçons, mais les auteurs du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roy* (p. LXXIV), disent positivement que les manuscrits de Foucarmont furent achetés par le ministre.

Notons qu'ils portent à *quatre-vingt-trois* (ibid.), le nombre des manuscrits de Bon-Port. Cette différence vient sans aucun doute de

dénoncer ceux qu'il jugerait dignes de figurer dans la splendide collection à laquelle ils étaient destinés.

Voilà donc les plus beaux de ces chefs-d'œuvre de calligraphie que nos Échevins avaient rassemblés avec tant de soin, et gardés précieusement pendant plusieurs siècles, escamotés au profit de la Bibliothèque Colbert, dont ils partageront désormais les vicissitudes.

Je n'ai plus qu'à rappeler ce que tout le monde sait. A la mort du grand Colbert, en 1690, sa Bibliothèque passa dans les mains du Coadjuteur, qui l'enrichit encore; et, quand celui-ci mourut, en 1707, elle revint au fils du marquis de Seignelay. Ce fut ce dernier qui, en dépit de ses goûts littéraires, se décida à aliéner cet inappréciable héritage. Après avoir vendu à l'encan, en 1728, les livres imprimés, il traita directement des manuscrits avec le Roi, qui les lui paya cent mille écus; la Bibliothèque royale en prit possession les 11 et 12 septembre 1732¹.

A présent que l'on sait comment j'ai été mis sur la trace de ces richesses que nous avons perdues, je reviens à la

ce qu'ils donnent le nombre des volumes, tandis que le catalogue cité par M. Bréauté ne donne que celui des ouvrages.

Comme il faut être juste avant tout, je dirai que, si les actes que l'on reproche aux parents de Colbert sont blâmables, les circonstances et les événements les ont en quelque sorte justifiés. Il est certain que, dans un grand nombre de couvents, la honteuse incurie des moines laissait leurs livres les plus précieux se détériorer et périr. On cite une abbaye, par exemple, dans laquelle les manuscrits furent abandonnés, tout ouverts, dans la pièce où ils étaient déposés, après qu'on en eut fait un poulailler. Le pillage des couvents, au moment de la révolution, barbarie plus excusable, d'ailleurs, que celle des moines, acheva ce que ceux-ci avaient commencé. Ainsi, la Bibliothèque Colbert a sauvé de ces deux causes de destruction une foule de livres d'un grand prix, qui seraient anéantis ou dispersés.

¹ *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothèque du Roy. — Mémoire historique.*

modeste collection qui nous occupe , et je reprends l'inventaire de 1647.

N° 1.

« LA CITÉ DE DIEU, de saint Augustin , translatée en
« françois , manuscrit en vellin. »

Ce manuscrit figure dans la liste des livres donnés à Colbert (n° 5), et on le retrouve, en effet, à la Bibliothèque royale, sous le n° 6715-2-3, fonds Colbert, anciens n°s 265-266¹.

Description : Deux volumes in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xv^e siècle, reliure de maroquin rouge aux armes de Colbert.

Le premier volume contient les dix premiers livres. Le prologue du *translateur* est précédé d'une vignette de présentation de largeur de colonne. En tête du premier livre, est une belle miniature, occupant les deux tiers de la page, qui est entourée d'un large encadrement. La grande initiale, à petits ornements or et couleur, est d'une grande délicatesse. Les neuf autres livres sont ornés de vignettes de la même dimension que celle du prologue.

Le 11^e livre, qui commence le second volume, a une grande miniature comme celle du premier, et les onze autres, des vignettes comme celle du prologue.

¹ Je ne puis parler des manuscrits que j'ai trouvés à la Bibliothèque royale, avant d'avoir adressé les plus vifs remerciements à un homme dont tous ceux qui ont à travailler dans cet immense dépôt, apprécient chaque jour la vaste érudition et l'infatigable complaisance. On devine que je veux parler de M. Lacabane. Avec un pareil guide, mes recherches ont été faciles, et je ne saurais dire tout ce que je lui dois, non seulement pour les services qu'il m'a rendus, mais encore pour la bonne grâce et l'empressement qu'il a mis à m'en rendre, et qui en ont doublé le prix.

Les initiales , en or , à filigranes de couleur , sont très fines.

M. Paulin Paris , dans son grand travail sur les *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi* , ouvrage qui m'a été si utile , et que j'aurai si souvent occasion de citer , dit à propos de ce manuscrit : « Ces deux beaux volumes n'en formoient qu'un autrefois¹. » Cette opinion me paraît ne pas être tout-à-fait justifiée par la disposition du manuscrit. La grande miniature du 11^e livre , qui rappelle absolument celle du premier , semble annoncer le commencement d'un second volume.

A la fin de ce second volume , sur le feuillet de garde , on lit l'inscription suivante , en écriture du xv^e siècle : ²
« Ce livre fu à Jehan Marcel , et l'a achesté de maistre
« Estienne Gaultier , et luy couste en premier achat quatre
« vins et dis sallus d'or , et l'a donné à cest hostel. »

Et plus bas : « Keryell. »

Cette inscription ne pouvait avoir aucune signification pour M. Paulin Paris ; mais elle en a pour moi une parfaitement claire , car j'y trouve la preuve évidente que c'est bien là le manuscrit qui nous a appartenu.

Jehan Marcel était un riche changeur de Rouen , qui a donné à la ville plusieurs témoignages d'affection et de dévouement. J'ai raconté ailleurs que , en 1449 , lorsque Rouen sortit ruiné des mains des Anglais , ce fut lui qui prêta aux Échevins 300 saluts d'or , pour leurs besoins les plus pressants. Ce fut encore Jehan Marcel qui , en 1454 , lorsqu'on représenta sur le Marché-aux-Veaux , où il demeurait , le *Mystère de Sainte Catherine* , ouvrit son hôtel aux officiers de la ville , afin qu'ils pussent jouir à

¹ I, 27.

² L'imprimeur de M. Paulin Paris (I, 27) a placé , par distraction , cette inscription à la fin du premier volume.

leur aise de ce curieux spectacle¹. Enfin, et ceci est plus significatif, nous le retrouverons plus tard envoyant un autre livre à la Bibliothèque des Échevins, comme souvenir de son attachement, après qu'il eut quitté Rouen pour aller habiter Paris².

Ces rapprochements me paraissent concluants, et l'expression à *cest hostel*, qui ne peut s'appliquer qu'à un *Hôtel-de-Ville*, leur donne une nouvelle force.

L'époque à laquelle Jehan Marcel aurait donné à la ville *La Cité de Dieu*, est suffisamment indiquée par la stipulation en saluts d'or, qui nous permet de fixer avec certitude la date de ce don entre les années 1420 et 1449. Le nom anglais de *Keryell* ne peut aussi se placer qu'entre ces deux dates, qui marquent le commencement et la fin de la domination anglaise à Rouen.

Un échange de monnaies, de 1451, que j'ai cité dans un autre travail, précisément à propos du remboursement des 300 saluts d'or que Jehan Marcel avait prêtés à la ville, fixe la valeur du salut d'or à 32 sous 3 deniers obole³; ainsi, 90 saluts valaient, de compte rond, 145 livres, ce qui donne 4,782 fr. de notre monnaie, pour le prix du manuscrit de *La Cité de Dieu*⁴.

N° 2.

« Un grand manuscrit en vellin, des CENT NOU-
« VELLES, de Boccace, aussy en François. »

Ce manuscrit donné à Colbert (n° 2), porte à la Bibliothèque royale la marque 6798-3, fonds Colbert, ancien n° 257.

¹ *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, passim.

² Voir la notice n° 21, sur les *Décrétales*.

³ *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, 44.

⁴ Tous mes calculs monétaires sont basés sur les tables de M. C. Leber.

Description : Un volume in-folio maximo , sur vélin , à deux colonnes , écriture du commencement du xv^e siècle , reliure de maroquin rouge aux armes royales.

En tête du prologue du traducteur est une grande et belle miniature représentant à gauche une rue de Florence , un intérieur d'église et un cimetière ; à droite , la campagne et les personnages du *Décameron* assis dans un bosquet autour d'une fontaine. — Bel encadrement avec les armoiries de Rouen , de Normandie et de France.

Le prologue de Boccace est précédé d'une miniature en deux compartiments. Dans l'un le traducteur est occupé à son travail¹ ; dans l'autre il présente son livre au duc de Berry. — Demi-encadrement.

Au commencement de chaque journée , grandes lettres de couleur sur or , avec demi-encadrement. — Initiales à antennes marginales. — 296 feuillets écrits.

Pour celui-ci pas le moindre doute. Les trois écussons de Rouen , de Normandie et de France , qui ornent la première vignette , sont un signe de propriété auquel nous ne pouvons pas nous tromper.

M. Paulin Paris a cependant hésité sur le sens de ces trois armoiries.

« Ce manuscrit , dit-il , avoit d'abord appartenu à la

¹ M. Paulin Paris (I, 244) décrit ainsi le sujet de la première partie de cette miniature : après avoir expliqué que Laurent de Premierfait, ne sachant pas le florentin , s'associa un cordelier qui lui traduisit l'ouvrage en latin , et que ce fut sur cette traduction latine qu'il fit sa traduction française , le savant bibliographe ajoute : « Dans la seconde vignette de notre manuscrit , on voit les deux traducteurs appuyés sur les deux revers parallèles du même pupitre. Antoine (le cordelier) écrit dans un livre placé au-dessous d'un autre livre ; Laurent semble avoir seulement , devant les yeux , le registre qu'il remplit. Ainsi la double traduction aura-t-elle été faite , chaque phrase française rédigée un instant après la phrase latine correspondante. »

ville de Rouen , ou peut-être au duc de Betford , comme le donne à croire trois écus peints sur la première vignette : le premier , de gueule aux deux léopards d'or , qui est de Normandie ; le second d'azur aux trois fleurs de lys d'or ; le troisième de gueule à l'agneau pascal d'argent , au chef cousu de France. — Et, comme la seconde miniature représente la personne et les armes de Jean , duc de Berry , on doit croire que cet exemplaire , après avoir été placé dans la bibliothèque de ce somptueux amateur , fut confisqué par le duc de Betford , et de Rouen , où il aura été déposé , qu'il sera passé dans le commerce , puis enfin dans le cabinet de Colbert ¹. »

S'il n'était pas trop téméraire à moi d'oser contredire un éminent bibliographe , devant le rare savoir et la sagacité duquel je dois m'incliner profondément , je me permettrais , sur ce passage , quelques observations.

Il me semble , 1^o que si cet exemplaire des *Cent Nouvelles* eût appartenu au duc de Berry , avant de passer dans les mains du duc de Betford , l'effigie et les armes de son premier propriétaire se seraient trouvées en tête du manuscrit , et non pas à la seconde vignette ;

2^o Que les trois écussons de France , de Normandie et de Rouen ne peuvent pas donner à croire que les *Cent Nouvelles* aient appartenu au duc de Betford , qui n'y eût pas fait mettre les armes de France sans les accoler aux armes d'Angleterre , et qui , surtout , n'eût pas manqué d'y faire mettre ses propres armoiries.

Je suis positivement sûr , 1^o que les trois écussons étaient la marque distinctive de la ville de Rouen , particulièrement au xv^e siècle , époque à laquelle on les retrouve sur ses monuments , sur ses chartes , et sur plusieurs autres de ses manuscrits ;

2^o Que les *Cent Nouvelles* n'ont pas été dans le com-

¹ 1, 238.

merce , puisque la liste des livres donnés à Colbert prouve qu'elles ont passé directement , de la Bibliothèque des Échevins , dans celle du grand ministre.

Conclusion : il est donc certain que le manuscrit du livre de Boccace a été exécuté pour la ville de Rouen. Seulement, le copiste , après avoir placé en tête les trois écussons qu'elle mettait partout, a copié les vignettes de l'exemplaire qui lui servait de modèle , et , entre autres , celle qui reproduit l'effigie et les armes du prince à qui ce livre a été dédié par Laurent de Premierfait , son traducteur.

N° 3.

« Un autre grand Manuscript en vellin, dudit auteur,
« des HOMMES ET FEMMES ILLUSTRES, en françois. »

Ce manuscrit doit être celui qui porte, à la Bibliothèque royale , le n° 6,799-3 , fonds Colbert , ancien n° 256.

Voici mes raisons : Colbert n'avait , d'après le catalogue de Montfaucon , que deux exemplaires des *Hommes illustres*, sous les nos 256 et 532. Ce dernier contient une note autographe de Baluze , de laquelle il résulte qu'il a appartenu à ce savant, et qu'il venait du château de Taillebourg¹. A moins donc de supposer que Colbert se fût défait de celui que Claude Pellot nous avait pris, et cela n'est pas probable , car le père Commire avait eu bien soin de ne choisir que ce qui en valait la peine, le manuscrit n° 256 est bien le nôtre.

Comment ce volume était-il devenu la propriété de la ville de Rouen ?

Je puis répondre à cette question par une conjecture dont on appréciera la valeur : après l'*explicit* du manu-

¹ Paulin Paris, II, 234.

scrit, on lit ces mots que M. Paulin Paris est parvenu à faire revivre, et qui surchargent une autre signature grattée¹ : *C'est à moy Gautier*. Or, si l'on veut se reporter à la notice sur *La Cité de Dieu*, on verra que cet exemplaire avait été acheté par Jehan Marcel à *Estienne Gaultier*, et qu'il y a analogie de nom et de temps, entre l'inscription de *La Cité de Dieu* et la signature des *Hommes illustres*.

Ne peut-on pas supposer que ce *Gaultier* ou *Gautier*² était un brocanteur de manuscrits de Rouen, qui, après avoir acquis le livre des *Hommes illustres*, et avoir fait disparaître le nom de l'ancien propriétaire, pour y substituer le sien, l'aurait vendu aux Échevins de la ville de Rouen ?

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xv^e siècle, reliure de maroquin rouge aux armes royales.

En tête du premier livre est une grande miniature à quatre compartiments : dans le premier, un Pape ; dans le second, un Roi ; dans le troisième, Laurent de Premier-fait présentant son livre au duc de Berry ; dans le quatrième, des Artisans et des Laboureurs.—Bel encadrement. Magnifique initiale de couleur.

Chacun des autres livres est orné d'une jolie petite vignette, d'une belle initiale et d'un demi-encadrement. Ces vignettes sont au nombre de huit ; la première représente *Adam et Ève*, et la dernière *la mort de Brunehaut*.

¹ I, 247. M. Paulin Paris pensait d'abord que cette première signature était celle de *Jehan* duc de Berry, qu'il avait cru possesseur de cet exemplaire ; mais il est revenu sur cette opinion, et a trouvé plus tard le manuscrit des *Hommes Illustres*, qui a véritablement appartenu au duc de Berry.

² On sait quelle était la capricieuse variété de l'orthographe à cette époque. Il arrive souvent que l'on trouve dans la même page, le même nom, écrit par la même personne, de deux ou trois manières différentes. Ici *Gaultier* est une signature autographe, et *Gautier* une transcription faite par le greffier de la ville.

Initiales petites et fort simples, en or, avec filigranes de couleur.

Si les amateurs désiraient savoir ce que coûtait un manuscrit du livre de Boccace au xv^e siècle, je puis satisfaire leur curiosité :

« Memore que par advis et délibération euz par Messei-
 « gneurs les Conseillers et autres, puis naguères [a] esté
 « donné un livre tout noef et tout prest escript, en par-
 « chemin, ystorié et enluminé, nommé *le Livre de Bo-*
 « *casse*, à monseigneur de Congressault Manypeny,
 « chevalier, du conseil du Roy notre seigneur, eu par
 « eulx considéracion à plusieurs services par lui fais à
 « cestedicte ville. Lequel livre ainsi tout prest, a cousté
 « xli l. x s., monnoye à xxvij s. vj d. par escu, de
 « nouvel cryé à ce pris. »¹

Le *Livre de Boccace* ne peut être que celui des *Hommes illustres*, qui avait une grande vogue à cette époque, et que la ville devait offrir de préférence aux *Cent Nouvelles*; à un conseiller du Roi².

Notons, comme point de comparaison, que l'exemplaire du duc de Berry fut estimé 80 livres parisis qui valaient 100 livres tournois³. Il est vrai que c'était plus d'un demi-siècle auparavant. — 41 livres 10 sous équivalent à 1,369 f. 50 c. de notre monnaie.

¹ Reg. des Délib., 30 avril 1471, 273 v. — Ordonnance de Louis XI, du 4 janvier 1470.

² Cependant, on voit dans l'excellente *Notice sur la Tour de l'Horloge d'Évreux*, de M. A. Chassant, (p. 20) que, en 1481, la ville d'Évreux offrit un exemplaire du *Décameron* au prévôt de l'Hôtel du Roi.

M. Deville me communique une note de laquelle il résulte que, au mois d'avril 1483, Jean du Bec, trésorier du chapitre, donnait un *Boccace* pour la *Librairie* des chanoines; cette note ne dit pas que ce *Boccace* fût complet, mais elle ne dit pas le contraire.

³ *Inventaire des livres du duc de Berry*. — *Bibliothèque prototypographique*, 98-99.

N^o 4.

« Un autre Manuscript aussy en vellin, de VALÈRE
« LE GRAND, en françois. »

Donné à Colbert (N^o 3). — La Bibliothèque Colbert a deux manuscrits de Valère Maxime, sous les N^{os} 131 et 253. Rien n'a pu m'indiquer lequel des deux était le nôtre.

N^o 5.

« LA BIBLE, en françois, commentée par les sco-
« lastiques. »

Donné à Colbert (N^o 1). — Le catalogue de Montfaucon ne fait mention d'aucune *Bible* en français. Le temps m'a manqué pour vérifier les innombrables *Bibles* de la Bibliothèque royale.

N^o 6.

« BOUCCARDIN, en françois. »

Si je puis parler de ce manuscrit, ce n'est certainement ni à l'érudition ni à l'intelligence des greffiers de la ville que j'en suis redevable. Le nom de *Bouccardin*, qui lui est attribué dans l'inventaire de 1647, était bien fait pour me dérouter, et celui de *Beau-car-chardine*, que lui donne, en trois mots parfaitement distincts, le rédacteur de la note de 1682, n'était guère de nature à me remettre sur la voie¹.

¹ Le père Lelong le nomme *Boucardière*.

On n'apprendra pas sans étonnement que ces deux dénominations baroques sont là pour *Bourgachardière*, sobriquet, assez étrange d'ailleurs, que ce livre doit au nom de son auteur, le seigneur de *Bourgachard*. On voit qu'il s'agit de la *Chronique de Jean de Courcy*.

Ce manuscrit, dont M. Paulin Paris n'a pas encore parlé, est un des plus somptueux que possède la Bibliothèque royale, et sa description ne peut laisser aucun doute sur son origine.

C'est un fort volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du milieu du xv^e siècle, reliure de maroquin rouge aux armes royales. Il est coté n^o 8347-6-6, fonds Colbert, ancien n^o 92.

La belle miniature qui précède le prologue est entourée d'un riche encadrement en médaillons sur fond d'ornements. Les écussons des quatre coins sont aux armes de France; dans le bas, au milieu, sont celles du Dauphin, et au-dessous celles de Rouen. Des deux côtés, les médaillons portent alternativement les armes de Rouen et celles de Normandie. Enfin, les armoiries de notre province se voient encore dans la lettre L qui commence le livre. L'entre-colonne est orné d'un philactère, sur lequel est écrite la devise : *Agnus dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.*— Cette première miniature représente, dans le haut, l'auteur à genoux devant la sainte Trinité, placée au milieu d'une gloire rayonnante. Plus bas, est l'arche de Noé après le déluge : la famille du patriarche et les animaux de la création en sortent pour se répandre sur la terre. Au-dessous, les hommes commencent à fonder des villes. — Dans cette peinture, comme dans toutes les autres, les sujets, et les noms des lieux et des personnages, sont inscrits en belle gothique d'or, sur le fond de la vignette. — Malheureusement cette première page a beaucoup souffert.

Le premier livre commence au recto du troisième feuillet par un P magnifique, dans lequel sont deux jolis petits écussons portant, l'un les armes de Rouen, l'autre les armes de Normandie. — Encadrement et entre-colonne avec les mêmes armoiries et les armes de France.

La miniature du second livre représente Héclyne et Paris arrivant à Troyes, et Priam qui vient au-devant d'eux. On aperçoit, dans le lointain, le château Clayn (Hélène) et le temple de Vénus. — Encadrement chargé d'écussons aux armes de Rouen, de Normandie, de France et du Dauphin, sur un fond d'ornements délicieux, de fleurs, d'enroulements et d'oiseaux. — Entre-colonne avec le philactère et la devise.

Le sujet de la miniature du troisième livre est la fondation de plusieurs villes qui sont indiquées par ces inscriptions : Les Troyens=Venise. — Les Troyens=Sycambre. — Cartage=Dido. — Rome=Romulus. — Même genre d'encadrement, même magnificence ; on y remarque les armes de France, soutenues par deux cerfs ailés, pareils à ceux qui décoraient la grande porte du Palais de Justice de Rouen, et que l'on conserve au Musée d'Antiquités¹. — Entre-colonne à philactère avec la devise. — Ce livre commence par un C aux armes de Rouen.

Le quatrième livre a un encadrement sans armoiries, et n'a pas de miniature.

Au cinquième livre, grande miniature comme les précédentes, divisée en deux compartiments, par un délicieux monument gothique : 1° La Fortune=Alexandre. Allusion à l'inconstance de la Fortune. Alexandre, au comble de la gloire et de la puissance, est au haut de la roue, puis il arrive au bas, abattu et découronné ; 2° La Fortune fait boire, dans des vases d'or, aux hommes de toutes les con-

¹ Ces cerfs ailés se retrouvent encore, soutenant les armes de France, dans les ornements des fenêtres du Palais de Justice.

ditions qui viennent l'invoquer, le poison de ses faveurs qui les tue. Dix personnages. — Encadrement aux quatre écussons. — Le philactère avec la devise entoure, de ses enroulements, l'écusson aux armes de Rouen, placé au bas de la page.

Le premier feuillet du sixième livre a disparu. Une légère maculature imprimée sur la page suivante, atteste l'existence de la miniature enlevée.

Les tables qui précèdent chaque livre sont ornées de beaux encadrements aux quatre écussons. Enfin, toutes les initiales, à antennes marginales, portent alternativement les armoiries de Rouen et celles de Normandie.

Je n'ai pu donner qu'une faible idée de la beauté de ce manuscrit. Il me serait impossible de décrire la richesse, l'élégance et la variété des encadrements qui portent l'éclatant témoignage de son origine. Les quatre écussons, motifs principaux de leurs ornements, y sont jetés avec profusion dans des médaillons dont la forme et la disposition varient à chaque miniature, et attestent, de la part de l'artiste, une pureté de goût irréprochable. Je ne crois pas que le xv^e siècle ait rien produit de plus admirable.

Le manuscrit de *la Bourgachardière* a été exécuté pour la ville de Rouen ; cela est déjà indubitable, mais nos registres nous en fournissent encore une preuve. J'y lis, à la date du mois de juillet 1457 :

« Mémoire que il a esté marchandé avec Louys de
« Bavent, parcheminier, pour fournir plusieurs kayers
« de parchemin de vellin, à huit feuilles le kaier, pour
« faire le livre de *la Boucachardière*, pour la ville, par
« viij s. t. [12 fr.] chacun kaier.

« Item, le ij^e jour de juillet iiij^e lvij, par Messeigneurs,
« marchandé fu chiez Raoulet Bellefosse, de escrire ledit

« livre de *la Boucachardière*, par xix s. iij d. t. [28 f. « 60 c.] chacun cayer, et pour le faire régler de roze¹. »

Le manuscrit se compose de 53 cahiers, dont 51 cahiers et demi écrits. Ainsi, il a coûté pour le parchemin, 21 livres 4 sous [636 fr.], et pour la transcription, 29 livres 1 sou 4 deniers obole [1,471 fr. 60 c.]; total 70 livres 5 sous 4 deniers obole, soit : 2,107 francs 60 centimes.

N^o 7.

« DE LYRA SUPER PSALMOS. »

Nous n'avons pas besoin de voyager pour courir après ce manuscrit. Il n'a pas quitté la ville, et est passé, en 1818, avec deux autres, des Archives où il était resté, dans la Bibliothèque où nous le retrouvons sous la marque A-91.

Malheureusement, ce volume n'a rien de la splendeur de celui qui le précède. C'est un in-folio parvo, sur velin, à deux colonnes, du commencement du xv^e siècle, sans titre ni vignettes, et qui n'a pour tout ornement que des initiales fort médiocres. Sa reliure, qui est ancienne, se compose d'une double couverture de peau mégissée à clous saillants. Il était enchaîné.

Le titre *De Lyra super Psalmos*, est de la façon du scribe qui a transcrit l'inventaire de 1647. Il s'était bien gardé de le lire, et j'en ai fait autant. Mais M. A. Pottier², qui l'a lu, a reconnu que Nicolas de Lyre était tout-à-fait étranger à ces commentaires, qui sont ceux de Pierre Lom-

¹ Reg. des Délib., 129 r.

² Je ne puis passer sous silence le précieux concours que m'a prêté mon ami M. A. Pottier. Je n'ai qu'un mot à dire, c'est que je n'aurais jamais eu la témérité d'entreprendre un travail qu'il eût si bien fait lui-même, s'il ne m'avait pas été permis d'offrir à mes lecteurs ses encouragements pour excuse et ses conseils pour garantie.

bard. Question profondément indifférente d'ailleurs : que les commentaires soient de Pierre Lombard ou de Nicolas de Lyre , nous n'en avons pas moins là un manuscrit fort insignifiant , et c'est à cela , sans doute , que nous devons de l'avoir conservé.

N° 8.

« L'HISTOIRE ROMAINE, de Suétone, en françois. »

L'inventaire de 1647 attribue cette *Histoire romaine* à Suétone ; la liste des livres donnés à Colbert (n° 6) lui assigne pour auteur Salluste ; ils ont tous deux raison , et , si quelqu'un la mettait sur le compte de Lucain , il aurait raison encore. En effet , le véritable titre de ce manuscrit est : *Histoire de César, d'après Lucain, Salluste et Suétone*¹.

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin , à deux colonnes, écriture du commencement du xiv^e siècle , reliure de maroquin rouge, aux armes royales. Bibliothèque royale, n° 6,918-2-2, fonds Colbert , ancien n° 301.

Ici , je n'ai rien de mieux à faire que de laisser parler M. Paulin Paris : c'est, pour mes lecteurs, une bonne fortune qu'ils regretteront de ne pas voir se renouveler plus souvent :

« Ce bel exemplaire est un des plus anciens qui nous soient restés de la compilation anonyme des historiens de César. Les miniatures² en sont d'un style précieux, malgré leur grossièreté ; l'écriture en est excellente. Le volume a, d'ailleurs, cela de particulier qu'il est numéroté de la main de l'ancien copiste, en chiffres arabes, par pages

¹ Paulin Paris, II, 312.

² Il y en a quinze.

et non par feuillets. Je ne connois pas d'autre exemple aussi ancien de *pagination*. Le texte historique se compose de 665 pages. A la suite est une table fort étendue de toutes les matières. Elle embrasse plus de la quatrième partie de tout le volume, et les renvois aux numéros des pages attestent que ces numéros et le texte ont été exécutés en même temps.

« Dans la vignette de la première page, on trouve un écu de *France*, bordé de gueule au lambel de quatre pendans qui est d'Artois, parti de France à la bordure de gueule, qui est Valois. C'est l'écu de Jeanne de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois, et arrière-petit-fils de saint Louis. Jeanne de Valois avoit épousé, en 1418, Robert, comte d'Artois, troisième du nom, mort en 1443. La bordure de sable qui charge accidentellement ici les armoiries de ce prince, peut nous faire croire que l'écu fut peint après sa mort. Mais, dans ce cas, la copie du manuscrit auroit été exécutée long-temps auparavant.

« Ce livre passa ensuite aux mains de Louis de Harcourt, d'abord évêque de Beziers, puis archevêque de Narbonne, puis patriarche de Jérusalem. C'est là ce que prouve la double mention suivante, écrite sur le verso de la seconde feuille de garde du commencement :

« Hic liber est reverendissimi in Christo patris et do-
 « mini Ludovici de Haricuria, quondam Biterrensis epis-
 « copi, mox Narbonnensis archipresulis, nunc autem
 « patriarchæ Hierosolomitani, episcopi Bajocensis, nec
 « non administratoris cenobii Beate Marie de Lira, Ebroi-
 « censis diocesis.

« Ce livre fut donné à la ville de Rouen par mon dit
 « seigneur le patriarche, en l'an mil iii^e lxxv, et baillé
 « par les mains de sire Nicolas Poillevillain, lors rece-
 « veur de ladite ville¹. »

¹ II, 312-313.

Je n'ai à ajouter à ces détails qu'une circonstance qui appartient à l'histoire intime de Rouen. C'est que Louis de Harcourt, en offrant ce don à notre ville, lui rendait une gracieuseté qu'il en avait reçue plusieurs années auparavant. Au moment où il fut appelé en même temps à l'évêché de Bayeux et au patriarcat de Jérusalem, les Échevins, à qui il avait rendu de nombreux services, lui présentèrent, le 24 février 1460, en le félicitant de ce double avènement, « une grande coupe double vermeil « dorée, pesant 10 marcs 6 onces ¹. »

N° 9.

« UN MISSEL. »

Je ne sais ce qu'est devenu ce manuscrit.

N° 10.

« LA CONQUESTE DE LA TERRE SAINTE PAR GODEFROY
« DE BOUILLON. »

Donné à Colbert (n° 8).—Les exemplaires de Guillaume de Tyr, de la Bibliothèque Colbert, n'offrent aucun signe auquel j'aie pu reconnaître celui de la ville.

N° 11.

« HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DE
« LA MONARCHIE JUSQU'À CHARLES VI. »

L'Histoire de France dont nous nous occupons en ce moment, et qui n'est autre, sans aucun doute, que les

¹ *Episodes de l'Histoire de Rouen*, 50.

Chroniques de Saint-Denis, est comprise dans la liste des livres donnés à Colbert, sous le n° 9, et sous ce titre collectif : *Deux antiennes Histoires de France*; l'autre est l'*Histoire de France* de Froissard, que nous retrouvons au n° 13 de l'inventaire de 1647. Cet inventaire donne encore, au n° 17, une *autre Histoire de France* qui figure dans la liste sous le n° 10, et sous ce titre : *Histoire de Charles VI*, et qui est évidemment la continuation des *Chroniques de Saint-Denis*. Ainsi, la Bibliothèque des Échevins possédait : 1° les *Chroniques de Saint-Denis*; 2° la *Continuation d'après l'Anonyme*, ou peut-être l'*Anonyme* lui-même; 3° la *Chronique de Froissard*.

Ces trois ouvrages ont été donnés à Colbert, et sont certainement à la Bibliothèque royale, mais j'ai pu m'assurer que les exemplaires ne portent aucune trace de leur provenance.

Ce petit article comprend ainsi les n°s 11, 13 et 17 de l'inventaire; et, pour les deux derniers, je n'aurai qu'à renvoyer à celui-ci.

N° 12.

« L'ÉTRIF ENTRE VERTU ET FORTUNE. »

Le sort de ce manuscrit m'est tout-à-fait inconnu. Quoiqu'il ne soit pas sur la liste des livres donnés à Colbert, j'ai pensé qu'il pourrait cependant en avoir fait partie, et se trouver à la Bibliothèque royale, circonstance qui va se présenter tout à l'heure, à propos de l'un des plus beaux de ceux dont j'ai encore à parler. Mais, malgré la bienveillante assistance que m'a prêtée M. Paulin Paris, il m'a été impossible de reconnaître notre exemplaire parmi ceux qui ont été mis sous mes yeux.

N° 13.

« HISTOIRE DE FRANCE, de Froissard. »

Donné à Colbert.—Voir la notice n° 11.

N° 14.

« ÉTIQUES ET POLITIQUES, d'Aristote, en françois. »

Ce manuscrit est le premier sur lequel j'aie trouvé des documents dans nos archives. Le registre des Délibérations porte, à la date du 6 avril 1454 (n. s.) :

« Le livre d'*Iconomiques* en kaier escript en parchemin, « appartenant à la ville, obstant ce que il estoit de trop « petit volume, regard au volume auquel l'en le vouloit « joindre, et que la ville en a fait rescrire ung autre de « plus grant volume, a esté aujourd'hui vendu par les Con- « seillers dessusdits, à Robert Le Cornu, l'un desdits Con- « seillers, pour la somme de lx sols tournois [90 fr.] »¹

La copie des *Économiques*, qu'avait commandée la ville, était achevée un an plus tard environ, car on lit, à la date du 31 août 1455 :

« Le derrain jour dudit mois d'aoust [1455], fu sembla- « blement ordonné, par mesdits Seigneurs, délivrer à Gillet « de Bollebec, pour la couverture du livre de *Étiques*, « *Politiques* et *Yconomiques*, vingt-cinq solz tournois « [37 fr. 50 c.]². »

Je me hâte de dire que nous possédons encore ce beau manuscrit. Comment a-t-il échappé à l'examen du père

¹ Reg. des Délib., 6 avril 1453, 35 r.

² Reg. des Délib., 85 r.

Commire? Est-ce par hasard ou par ruse qu'il a été soustrait à ses regards? Je ne sais; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne l'a pas vu, et la preuve, c'est que Claude Pellot ne l'a pas pris; et, lorsqu'on admire la richesse et l'élégance de ce splendide volume, on doit croire que la Bibliothèque Colbert elle-même n'en renfermait guère qui l'emportassent sur lui.

Quoi qu'il en soit, il a été sauvé. C'est un des trois qui furent remis, en 1818, à la Bibliothèque de Rouen, où il figure sous la marque I-1. Et certes, il mérite bien d'occuper le premier rang, non-seulement dans la section à laquelle il appartient, mais encore dans toutes les autres.

Ce volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, est divisé en trois parties, d'écritures différentes, mais à peu près de la même époque (milieu du xv^e siècle).

Les *Éthiques* ne contiennent que la traduction de notre doyen Nicolas Oresme. Le commencement de chacun des neuf premiers livres est orné d'une superbe miniature occupant la moitié de la page, qu'entoure un riche encadrement.—La première page du 10^e livre a été enlevée.—Initiales des chapitres à longues antennes marginales.

La première miniature représente deux tableaux. Dans l'un, Nicolas Oresme, à genoux, reçoit l'inspiration de Dieu qui apparaît dans le ciel. Le second montre le doyen de Rouen offrant son livre à Charles V.

Je ne décrirai pas les autres, dont les sujets sont tirés des livres en tête desquels elles sont placées. Ces importantes miniatures sont toutes de l'exécution la plus fine, et d'une miraculeuse conservation.

L'initiale du 8^e chapitre porte les armes de France.

Les *Politiques*, d'une écriture autre, et beaucoup moins belle que celle des *Éthiques*, contiennent, sur l'une des deux colonnes, la traduction, et sur l'autre, des commen-

taires, qui marchent parallèlement avec elle. Cette partie n'a qu'une seule vignette en tête de la dédicace. C'est une présentation moitié moins grande et d'une autre main que les miniatures du premier ouvrage, mais extrêmement remarquable par sa finesse et sa fraîcheur. — Les premières pages des neuf livres, de la table et du glossaire, ont un riche encadrement et une grande initiale de couleur, sur fond d'or. — Les premières lettres des chapitres, d'or sur couleur, sont, ainsi que les précédentes, ornées d'antennes marginales. — Tout l'ouvrage est parsemé d'une innombrable quantité de signes paragraphiques, ou pattes de mouches, or sur couleur.

Les *Économiques*, que la ville a fait exécuter pour compléter l'ouvrage, ont été faites sur le modèle des *Éthiques*, et elles paraissent être de la même main. Elles ne contiennent aussi que la traduction, et se composent de 16 feuillets écrits, en deux cahiers.

Une belle miniature de la même dimension que celle des *Éthiques*, placée au commencement, représente un palais dans lequel un juge rend la justice, au milieu d'un groupe de six personnages. — Les armes de Rouen figurent dans l'encadrement de cette page.

Au second livre, on a laissé la place de la miniature qui n'a pas été commencée.

M. de Bastard pense que toutes les peintures de ce manuscrit ont été exécutées à Rouen.

La couverture de ce livre permet d'établir une comparaison entre la valeur des reliures aux xv^e et xix^e siècles, car il est encore revêtu de celle qui fut payée 25 sous [37 fr. 50 c.] à Gillet de Bollebec. On peut fort bien la voir par les déchirures de la peau mégissée dont elle a été enveloppée depuis. Les cinq clous saillants de cuivre, qui sont fixés sur chaque plat, portent, gravées, les armes de Rouen. — Ce manuscrit était enchaîné.

N° 15.

« RÉGIME DES PRINCES, par M^e Alain Chartier. »

Titre absurde et incomplet. Ce manuscrit se compose : 1° d'Extraits traduits du livre *de Regimine principum*, d'Egidius Colonna ; 2° du livre *de Senectute*, et du dialogue *de Amicitia*, de Cicéron, traduits par Laurent de Premierfait ; 3° du *Quadriloge invectif*, du *Dialogus familiaris*, et du *Curial* d'Alain Chartier.

Donné à Colbert (n° 7.) — Coté à la Bibliothèque royale, n° 6,796-5, fonds Colbert, ancien n° 255.

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes ; la 3^e partie en écriture du commencement du xv^e siècle, les deux premières plus modernes d'environ quarante ans¹, reliure de maroquin rouge aux armes royales.

Régime des Princes : Vignette à trois compartiments : 1° Le cardinal Gilles de Rome, suivi de deux évêques et d'autres personnages, vient développer ses théories à deux princes, qui doivent être le roi Philippe-le-Bel et le prince Louis son fils², quoique rien, dans leur costume, ne

¹ Paulin Paris, I, 223-224.

² M. Paulin Paris (I, 223-226) pense que ces extraits pourraient bien avoir été faits sur une seconde édition, si je puis m'exprimer ainsi, de l'ouvrage de Gille de Rome. En effet, le *Régime des Princes* avait été d'abord dédié par l'auteur au prince Philippe, fils de Philippe-le-Hardi, et, dans notre exemplaire, le préambule parle de *très puissant seigneur monseigneur Louys, aîné fils de Philippe, par la grace de Dieu, roy des François*. M. Paulin Paris ajoute : « Au reste, je n'ai pas retrouvé ce deuxième texte latin, dont je suppose l'existence. » La variante du préambule ne serait-elle pas tout simplement une fantaisie du traducteur, qui aurait substitué le prince Louis au prince Philippe devenu Roi ? Quoi qu'il en soit, la vignette peut représenter indifféremment des princes quelconques, et peut-être l'artiste n'a-t-il pas eu d'autre intention.

puisse les faire reconnaître ; 2° le Commerce ; 3° l'Agriculture.

Traité de la Vieillesse : 1° En tête du *prologue*, belle vignette de présentation : le traducteur offre son livre au comte de Clermont. — Jolie initiale. Encadrement très élégant. 2° En tête du *préambule*, très belle miniature représentant *le noble philosophe et vaillant duc Caton*, en costume de docteur, fourré d'hermine, assis à un pupitre chargé de livres, et recevant Scipion et Lelius qui viennent le consulter. — Jolie initiale. Encadrement très élégant.

Dialogue de l'Amitié : Belle miniature à deux sujets : 1° Le Traducteur travaille dans son cabinet avec plusieurs personnages ; 2° il présente son livre au comte de Clermont.

La miniature qui se rapporte au premier chapitre du *Quadriloge invectif*, offre deux sujets :

« Devant un château aux fenêtres duquel sont appendues les bannières du roy et des princes du sang, l'acteur est assis dans une chaire ; noblesse, clergie et chevalerie disputent devant France, dont le manteau d'azur est couvert de fleurs de lis ; dans le second sujet, France soutient de son bras droit l'un des murs du château qui semble tomber en ruine, et que la négligence du maître des œuvres n'a pensé à restaurer « qu'à l'aide de quelques ap-
« puis de petits et foibles estayes que pour passer temps
« et à la hâte, non pas à durer, on avoit çà et là assises,
« quand la ruine sembloit greigneure, et le péril plus pro-
« chain. » A côté de France, sont les figures du peuple terrassé, de chevalerie indolemment appuyée sur sa hache, enfin, de clergie qui semble ne vouloir rien empêcher ni réprimer¹. »

¹ Paulin Paris, I, 232.

Dialogus familiaris : Belle miniature : discussion des deux amis devant une nombreuse assemblée.

Curial : Belle miniature à trois compartiments remplis par trois scènes allégoriques formant une suite, tirées du commencement du *Dialogue*.

Malgré la différence des écritures, M. Paulin Paris¹ a jugé que les grandes lettres or et couleur et les encadrements qui ornent ce manuscrit, sont tous de la même époque, et ont été exécutés pour le duc de Bourbon.

Les armoiries de la ville de Rouen, placées au bas de l'encadrement de la première page, et qui attestent que ce manuscrit est le nôtre, n'infirmen en rien cette opinion. La disposition de l'écusson indique assez qu'il a été ajouté après l'acquisition du manuscrit par la ville.

N° 16.

« CHRONIQUES DE NORMANDIE. »

On lit dans le registre des Délibérations à la date du 28 décembre 1465 :

« Item, fu par l'ordonnance des Conseillers dessusdits,
« baillé en prest à Monseigneur le duc de Normandie, les
« *Croniques de Normandie*, et délivrées ès mains de
« Jehan, Monseigneur de Harcourt, lequel les promist faire
« rendre et rapporter devers ladite ville, après ce que
« mondit Seigneur les aura veues, et dedens brefz jours. »

En marge : « Rapportées et renvéiées de par mondit
« Seigneur le duc². »

On voit combien les Échevins tenaient à leur *Chronique*, puisqu'ils ne consentaient à la prêter, même au

¹ I, 224.

² Reg. des Délib., 28 décembre 1465, 242 r.

duc de Normandie, qu'à la condition qu'il la leur rendrait *dedens brefs jours*. Et ils avaient bien raison, car c'est, sans contredit, un des plus beaux manuscrits qu'on puisse voir. Mais les Échevins du xvii^e siècle n'avaient plus pour leurs livres la même vénération et le même amour que leurs devanciers, et, bien que la *Chronique de Normandie* soit omise sur la liste des livres donnés à Colbert, elle n'en est pas moins un de ceux qu'ils abandonnèrent au ministre.

Déjà sa présence à la Bibliothèque royale avait été signalée dans la préface des *Chroniques de Normandie*, publiées par M. Edouard Frère, en 1839¹. Mais l'auteur, qui ne lui a consacré que dix lignes, ne se doutait pas qu'il eût fait partie d'une collection dont personne ne soupçonnait l'existence.

Ce livre n'est point au nombre de ceux dont M. Paulin Paris a parlé dans les six volumes de son ouvrage, qui ont paru, et c'est pour moi une vive satisfaction, je l'avoue, que d'être le premier à en donner la description.

La *Chronique de Normandie*, cotée n^o 8,305 — 3—3, fonds Colbert, ancien n^o 434, est un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, en belle écriture, du milieu du xv^e siècle, reliure de maroquin rouge aux armes royales. — 115 feuillets écrits et numérotés au bas des pages en chiffres modernes.

Cet admirable livre est orné de dix grandes miniatures de la plus belle exécution et d'une conservation parfaite. En voici les sujets :

1. — Recto du folio 1. — Cette miniature est divisée en quatre compartiments. Le sujet du premier se rapporte au chapitre intitulé : *Comme Robert le Diable fut engendré*. On

¹ p. XXXVIII.

y voit le duc Aubert, près d'un lit, vers lequel il entraîne la duchesse Yde, dont la physionomie renversée et les yeux écarquillés expriment l'effroi, avec l'exagération naïve qui caractérise les peintures de cette époque. — Dans ce tableau et dans tous les suivants, les noms des personnages sont inscrits sur le fond de la vignette, en gothique d'or. — Dans le second compartiment, la duchesse Yde est couchée, et, auprès de son lit, Robert le Diable déchire d'une de ses mains le visage de sa nourrice qui le tient dans ses bras. C'est le chapitre intitulé : *Cy parle des mauvaisties de Robert.* — La troisième scène, tirée du même chapitre, est celle où Robert tue son maître d'école. Le pédagogue est endormi dans sa chaire, et Robert lui coupe le cou le plus tranquillement du monde, devant quatre écoliers qui restent sur leur banc leurs livres à la main. — Enfin, le dernier compartiment nous montre Comme le duc Aubert fit chevalier Robert son fils. Le duc veut donner l'accolade à Robert, et celui-ci tire contre son père une épée plus grande que lui. — Cette page a un peu souffert.

2. — Recto du folio 5. — Nous sommes en Danemark, au moment où *le roy et les anciens* chassent les jeunes gens et les envoient en *étrange pays, conquerre terre et vivre, pour eulx soustenir.* Rubrique : *Cy commencent les chroniques de Rou duc de Normandic.* — Premier plan : les jeunes gens de Danemarche se présentent devant *Sier cote-ferrée*, pour lui proposer une alliance. Auprès de lui sont ses deux fils *Burin et Rou.* — Second plan : les deux frères mettent en déroute les troupes du roi de Danemark, avec grande effusion de sang. — Troisième plan : Rou et Burin tombent dans l'embuscade que le Roi leur a dressée. Burin succombe sous les coups des soldats ; Rou se sauve vers la mer.

3. — Verso du folio 14. — Combat du *Pré de la Baille.* A gauche, Rouen. Guillaume Longuespée en sort à la

tête de ses trois cents braves, dont deux portent des bannières aux armes de Normandie. Il met en déroute les révoltés du Cotentin. Le duc, couvert d'une armure complète, porte sur son écu les léopards de Normandie, qui se voient aussi sur le caparaçon de son cheval. Il se donne dans cette mêlée des coups d'épée dignes des plus beaux temps de la chevalerie. Le glaive et la lance percent d'outre en outre les soldats bardés de fer, et les têtes volent bien loin des corps auxquels elles appartenaient. Mais ces accidents n'arrivent qu'aux révoltés.

La vue de Rouen, sans être exacte, n'est pas non plus une pure fantaisie du peintre. On reconnaît facilement, parmi les édifices, la tour du Beffroi. La position est parfaitement retracée; le combat se livre au bord de la Seine, dont l'œil suit au loin les détours. — Cette page est déchirée dans le bas.

4. — Recto du folio 19. — La scène se passe dans l'intérieur de Rouen. Benart¹ le Danoy^s remet le petit duc Richard au roy Loys. Derrière ce dernier, on voit Osmont [de Centvilles] aux traits duquel le peintre pourrait bien avoir eu l'intention de donner une expression de bienveillance pour l'enfant qui va lui être confié. Du côté de Bernard se tiennent des guerriers normands, qui causent entr'eux et regardent la scène qui se passe sous leurs yeux, d'un air sournois et mécontent. Malheureusement, la vue de l'intérieur de Rouen ne nous dit rien. Le beffroi est encore le seul monument qu'il soit possible de reconnaître.

5. — Verso du folio 34. — Nous n'avons pas encore quitté Rouen. Une porte et une partie des murailles de la ville occupent la gauche. A droite, le duc Richard second revient à cheval de la chasse, avec Raoul comte d'Évreux, et une suite de seigneurs et de varlets. Puis, par un miracle d'ubi-

¹ L'inscription porte bien *Benart*, au lieu de *Bernart*.

quité que pouvait seule opérer l'ingénuité des dessinateurs du moyen-âge, on voit en même temps Guillaume, frère du duc, dans le lointain, s'échappant de la tour de Rouen, et, sur le premier plan, se jetant aux pieds de son frère, pour obtenir son pardon.

6. — Recto du folio 40. — Le duc Richard III^e fait le siège de Falaise avec force guerriers couverts d'armures. Plusieurs montent à l'assaut au moyen d'échelles dressées contre les murailles, et sont soutenus par des arbalétriers.

7. — Verso du folio 40. — Intérieur d'une église. Au fond, le prêtre est à l'offertoire; il présente la patène au valet d'un chevalier, qui dépose l'offrande de son maître dans le bassin que lui tend un des sous-diacres. Sur le devant, le duc Robert remet une grande quantité de pièces d'or à un de ses gens, pour la même destination. C'est une allusion à la libéralité de Robert-le-Magnifique envers les églises.

8. — Recto du folio 75. — L'artiste n'a rien trouvé dans le vie de Guillaume-le-Conquérant qui lui parût digne de son pinceau. Il passe dédaigneusement de son père à ses fils. — Deux compartiments : 1^o le duc Robert [Courteheuse] débarque en Angleterre, avec une armée. On voit, le long du rivage, des navires chargés de soldats. Robert envoie un messenger au roi, pour lui demander le trône qui lui appartient par droit d'aînesse. 2^o L'envoyé remplit sa mission auprès de Guillaume le Roux, qui le reçoit fort mal.

9. — Recto du folio 80. — Couronnement de Henry fils Guillaume le Bastart, au milieu d'un nombreux concours de prélats, de seigneurs et de curieux.

10. — Verso du folio 90. — Entrevue de Louis roy de France et de Henri fils Mahaut l'empereur, devant le légat du pape, qui, assisté de cinq évêques, négocie la paix entre les deux rois.

Tels sont les sujets de ces dix peintures, qui égalent, en

perfection et en fraîcheur, tout ce que le xv^e siècle nous a légué de plus magnifique et de plus parfait.

Les encadrements d'animaux, de fleurs et d'enroulements, portent les quatre écussons aux armes de Rouen, de Normandie, de France et du Dauphin, et attestent que ce superbe manuscrit a été exécuté pour la ville. Les initiales, or et couleur, sont enrichies d'élégantes antennes marginales; la première est aux armes de France.

Ce manuscrit est un des plus regrettables de ceux qui nous ont été pris¹.

Il m'a été impossible, dans le peu de jours que j'ai pu passer à la Bibliothèque royale, de collationner la *Chronique de Normandie*, sur l'imprimé de Le Talleur. M. Francisque Michel dit que « son texte n'est autre que celui des éditions gothiques. » Mais cette assertion n'est pas rigoureusement exacte; dans les quelques parties que j'ai pu comparer, j'ai trouvé de nombreuses variantes. Voici, d'ailleurs, le commencement et la fin du manuscrit :

Première rubrique : *Cy parle*² du duc Aubert, premier duc de Normandie.

Commencement du texte : « Combien que les vrayes croniques racomptent que Rou fut le premier duc de Normandie, aucunes autres escriptures nous racomptent que ou temps du bon roy Pépin, le père de Charlemaine, il out en Neustrie, qui, à présent, est appelée Normandie, ung duc qui avoit nom Aubert. »

Dernière rubrique : Comme Henry, filz du Roy Ichhan, fut sacré et couronné Roy d'Angleterre.

¹ La Bibliothèque de Rouen possède un manuscrit de la *Chronique de Normandie*. Il est aussi du xv^e siècle, mais son exécution est fort ordinaire.

² M. Francisque Michel, qui cite cette rubrique dans sa préface, a écrit *Cy parole*, mais il y a dans le manuscrit *Cy parle*.

Fin du texte : « L'an ensuivant [1218], les chrestiens de toutes terres crestiennes s'esmeurent pour eulx croiser pour aller à Jherusalem, conquerre la sainte Terre. »

Les derniers feuillets, qui étaient restés en blanc, ont été couverts d'inscriptions. Comme elles sont contemporaines de la transcription du livre, j'en rapporterai quelques-unes qui ne paraîtront peut-être pas sans intérêt.

On lit, par exemple, au verso du folio 117, les vers suivants composés en l'honneur de notre ville :

Rothoma nobilis, urbs antiqua, potens, speciosa,
 Gens Normanna sibi te preposuit dominari;
 Imperialis honorificentia te super ornat;
 Tu Rome similis, tam nomine quam probitate,
 Rothoma, si mediam removes, et Roma vocaris.
 Viribus acta tuis devicta Britannia servit;
 Et tumor Anglicus et Scotus algidus et Galo sevus,
 Munia, protensis manibus, tibi debita solvunt.
 Sub duce Gaufrredo cadit hostis et arma quiescunt,
 Nominis ore sui Gaufredus gaudia fert dux;
 Rothoma letaris, sub tanto principe felix.
 Ex te progenitus, Normanno sanguine clarus,
 Regnat Rogerus victor, sapiens, opulentus.
 Tu Rogere potens, tu maxima gloria regum;
 Subditur Ytalia et Sículus, tibi seditur Afer;
 Grecia te timet et Syria, et te Persa veretur;
 Ethiopes, Albi, Germania, Nigra, requirunt
 Te dominante sibi, te protectore, tueri.
 Vera fides et larga manus tibi septra dedere;
 Tu dignum imperio solum dijudicat orbis.

Je n'ai trouvé ces vers nulle part, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient inédits. Mais, s'il m'a été impossible d'en découvrir l'auteur, au moins m'est-il très facile de déterminer l'époque à laquelle ils ont été faits, à l'aide des circonstances qu'ils rappellent. Je laisse de côté le règne de Roger II, qui s'étend au-delà d'un demi-siècle; la pré-

sence , à Rouen , de l'impératrice Mathilde , constatée par ce vers : *Imperialis honorificentia te super ornat* , et le règne de Geoffroy Plantagenet , en Normandie , suffiront pour nous circonscrire dans un espace fort resserré. Mathilde vint se fixer à Rouen en 1147¹ , Geoffroy Plantagenet est mort en 1151 ; c'est donc nécessairement pendant une de ces cinq années qu'a été composé cet éloge de la ville de Rouen. Peut-être ces vers se trouvaient-ils sur l'exemplaire de la *Chronique* qu'a copié le scribe du xv^e siècle.

Le recto du folio 118 est rempli par des chronogrammes en écritures du xv^e siècle , qui commencent à l'assassinat du duc d'Orléans [1407] , et finissent à l'exécution du duc de Nemours [1476]. En voici plusieurs :

— « Pour savoir l'an que Monseigneur d'Orléans fut tué à Paris , prenés les lettres servans à faire nombre , du vers qui ensuit :

« Conteres braChIVM peCCatorIs ² ».

— « L'an du siège de Rouen pareillement par les lettres des vers ensuivans :

« DeffeCtVs panIs et pletas oCCIsIonIs
Erant In VILLa RothoMagensIs (sic) ³. »

— « L'an de la reduccion de Normandie :

« QVant le fVs fait, sans diférenCe,
AV RoY prVdent, aMI de DieV,
On obaïssalt partoVt en FranCe,
Fors à CaLès qVI est fort LieV ⁴. »

¹ *Recherches sur l'ancien Pont de Rouen* , par M. A. Deville , *Précis de l'Académie* , 1830 , 172.

² 1407.

³ 1418. — L'initiale du premier vers n'est pas comptée, le D n'était pas employé à cette époque comme lettre numérale.

⁴ 1451. — L'y du mot *Roy* est compté pour deux I.

— « Item , quand le duc de Bourgogne fut tué :

« CrVCiffge , CrVCiffge eVM ' . »

N° 17.

« Autre HISTOIRE DE FRANCE. »

Donné à Colbert. — Voir la notice N° 11.

N° 18.

« LE RUSTIQUE PLANTEUR. »

Le dernier des trois qui ont été remis à la Bibliothèque de Rouen , en 1818. Il est coté I-29. C'est un volume in-folio magno , sur vélin , à deux colonnes , écriture du xv^e siècle , reliure ancienne garnie de clous , enchaîné. — 311 feuillets ; les quatre derniers manquent. — Belle miniature de présentation ; l'auteur offre son livre à Charles V. — Jolies initiales or et couleur.

Titre : « Ci commence le livre qui est appelé *Rustican* ,
« lequel parle des ruraux prouffiz des champs , lequel
« Pierre Des Crescens , bourgoys de Boulongne , com-
« pila à l'onneur de Dieu tout puissant, et du très excellent
« et très vaillant roy Charles-le-Quint de ce nom. »

Ce titre a cela de particulier , qu'il laisserait croire que le *Rustican* est un ouvrage original composé en français pour Charles V , tandis que ce n'est qu'une traduction. L'original est en latin , et a été écrit au xiv^e siècle ; la traduction est de 1373.

Le titre de *Rustique Planteur* , en écriture contempo-

raine de celle du manuscrit, est collé sur une étiquette de parchemin, au haut du plat postérieur de la reliure.

Le *Rustican* est un des premiers livres que l'imprimerie ait reproduits. Il y a une édition de l'original de 1471, et deux de la traduction de 1486¹.

N° 19.

« LA COUSTUME DE NORMANDIE, en latin. »

Ce manuscrit n'a pas été donné à Colbert, et cependant il n'appartient plus à notre Bibliothèque². Comment en a-t-il été soustrait? C'est ce que l'on rechercherait inutilement. La négligence et le désordre qui présidèrent au déplacement que les Archives municipales ont subis en 1793 et 1804, avant leur installation définitive dans le local qu'elles occupent aujourd'hui, furent mis à profit par un bibliophile peu scrupuleux; voilà tout ce que l'on peut affirmer. C'est là un de ces larcins auxquels on n'attachait alors aucune importance, et dont on ne peut accuser que ceux qui l'ont laissé commettre.

Mais, si l'on a lieu de regretter que la *Coutume de Normandie* soit perdue pour notre ville, on doit se réjouir en même temps de ce qu'elle est tombée dans des mains dignes de la posséder. Après avoir couru mille dangers, ce manuscrit, livré au hasard des ventes publiques, a eu le bonheur d'échoir à un amateur dont le goût et la libéralité font honneur à la ville de Rouen, et qui ne compte, à Paris même, que bien peu de rivaux. J'ai nommé

¹ Brunet, *Manuel du Libraire*, I, verbo PETRUS DE CRESCENTIIS.

² La Bibliothèque de Rouen possède deux manuscrits de la *Coutume de Normandie*, l'un du XIII^e et l'autre du commencement du XIV^e siècle.

M. Eugène Dutuit. C'est à lui qu'a été adjugée notre *Coutume* à la vente de M. Ferry, pour le prix de 500 francs.

On va voir, à la fin de sa description, à quel signe je l'ai reconnue.

Un volume in-folio parvo, sur vélin, à deux colonnes, deux écritures du commencement et de la fin du *xiv^e* siècle. — 6 feuillets de calendrier, 2 feuillets de table, 1 feuillet blanc. — Vignette représentant un duc de Normandie qui donne le livre de la *Coutume* aux trois États de son duché. 18 feuillets numérotés, belle écriture du commencement du *xiv^e* siècle. Lettres à antennes marginales et à filigranes. — 5 feuillets sans numéros, écriture de la fin du *xiv^e* siècle, contenant le *Tractatus de arboribus Consanguinitatis*¹, avec deux vignettes à la bande tricolore². — Reprise de la première écriture du folio 19 au folio 81. — Reprise de la seconde écriture pendant cinq feuillets, dont le premier seul est numéroté 82. — Total 91 feuillets, sans la table et le calendrier. — Un feuillet blanc, au verso duquel est transcrit, en écriture du *xiv^e* siècle, un arrêt du Roi de 1212, sur la juridiction ecclésiastique.

Après le dernier feuillet, est une garde volante, sur laquelle on lit, en écriture du *xv^e* siècle, cette inscription dont une partie a été enlevée par la décomposition et l'usure du parchemin :

« Ce livre Coustumier de Normandie est de lcs.
« de la ville et cité de Rouen. »

Il ne me paraît pas possible de remplir le vide que la déchirure a laissé, autrement que par ces mots : *l'ostel commun*, dont la longueur concorde parfaitement avec

¹ Il n'est pas le même que celui de la *Chronique* imprimée, de Le Talleur.

² On sait que la bande tricolore qui accompagne les miniatures dans les manuscrits du *xiv^e* siècle, quelles qu'en soient l'origine et la signification, annonce toujours le règne de Charles v.

l'espace qui reste pour finir la première ligne. En effet, lors même que le commencement de l'o et la queue de l's du mot *ostel* n'eussent pas échappé à la destruction, l'expression *de la ville et cité de Rouen*, ne permet aucun doute à cet égard. Cette formule s'applique exclusivement à une chose municipale. Il n'y avait pas d'autre établissement que l'Hôtel-de-Ville qui pût se dire *de la ville et cité de Rouen*. C'est là une désignation claire, précise, incontestable, et sur laquelle il serait puéril d'insister.

M. Eugène Dutuit n'a pas manqué d'entourer notre *Coutume* de tous les honneurs qui lui sont dus, et pour sa beauté et pour son origine. C'est à Beauzonnet seul qu'il a voulu confier le soin de la revêtir d'un costume en harmonie avec sa condition. Ce grand artiste l'a couverte d'un de ces maroquins, nobles et sévères, auxquels sa main habile sait donner tant d'élégance et de distinction; reliure simple et riche à la fois, qui pouvait seule rendre ce manuscrit tout-à-fait digne de prendre place dans le splendide cabinet de M. Eugène Dutuit.

N° 20.

« OEUVRES POÉTIQUES de J. Clopinel. »

Je n'ai sur ce manuscrit d'autre renseignement que son titre, et c'est bien peu de chose, puis qu'il ne donne pas même la connaissance positive de sa composition. Contenait-il le *Roman de la Rose*, ou seulement le recueil des poésies de Jean de Meung, ou l'un et l'autre? A quelle époque avait-il été transcrit? Quels étaient son format, sa disposition, ses ornements? D'où venait-il? Où est-il allé? Je n'ai de réponse à aucune de ces questions.

N° 21.

« LES DÉCRÉTALES , en papier. »

Ce manuscrit, le dernier de l'inventaire, est celui à propos duquel nous allons retrouver Jehan Marcel, que j'ai déjà fait connaître en parlant de la *Cité de Dieu*. C'est encore à la munificence de ce généreux citoyen que la ville de Rouen doit les *Décrétales*.

« Le mardi xij^e jour d'aoust l'an mil iiij^e lxxvj.

« Fu donné et présenté de par sire Jehan Marcel, à présent demourant à Paris, à la ville de Rouen, pour mettre
« avec les livres de ladite ville, ung livre de *Décretalles*,
« escript en françois, couvert de cuir vert, et aujourd'hui
« apporté et délivré par sire Jehan Le Roux, viconte de
« Rouen, auquel ledit Jehan Marcel l'avoit envoyé pour ce
« faire^r. »

Tel est le document qui a formé ma conviction sur l'identité du manuscrit de *La Cité de Dieu*, donné par Jehan Marcel à cest hostel.

Le livre des *Décrétales* est resté dans les Archives municipales jusqu'en 1843; depuis lors, il fait partie de la Bibliothèque de Rouen, sous la marque E-50-(a). Seulement il a quitté son titre de *Décrétales*, pour celui de *Décrets de Gratien*, qui lui appartient, et son papier est devenu du parchemin vélin, de fort bonne qualité.

C'est un volume in-folio magno, sur deux colonnes, écriture du commencement du xiv^e siècle. Les quatre premiers livres ont chacun une vignette grossière. Le commencement du cinquième livre manque. Les initiales de couleur et à filigranes, ne sont pas d'une meilleure exécution que les vignettes.

^r Reg. des Délib., 251 v.

Ce manuscrit était d'une condition trop médiocre pour que le père Commirè daignât s'y arrêter un moment.

Après l'*Explicit*, au verso du dernier feuillet, on lit trois inscriptions dont deux sont en partie effacées :

— « Cest livre est Gilet. De Choy, cleric. »

— « Depuis fu à De Noiers, dame de Venduvre, qui le donat à Regnault Dangremont son nepveux à présent estudient en l'université de Dole.

« De Bois. antiennement dit Dangremont. »

— « Somme des feullies ci dedens escrips, iii^e et quatre. et me fu donnés à Jauzi, des hoirs Aceline La Faée, de Jauzi, dont diex ait l'ame, le vendredi après la sension notre signeur, xj^e jour de may, l'an de grâce notre seigneur mil trois cens quarante et sept. »

Cette dernière inscription paraît être, comme la première, à peu près contemporaine du texte, et indique, à peu de chose près, la date de la transcription du manuscrit.

L'inscription intercalée, dont l'orthographe n'est pas faite pour donner une haute idée de l'éducation que l'on recevait à l'université de Dôle, est en mauvaise cursive de la fin du xiv^e siècle.

Au bas de la même page on lit : « Stembre (sic) mil iiij^e lxj. » Au dessous sont des signes auxquels je n'ai pu découvrir aucun sens.

N^o 22.

« LA DESTRUCTION DE TROYES. »

A ces vingt et un manuscrits inventoriés, il faut en ajouter un vingt-deuxième, dont la présence dans la Bibliothèque des Échevins ne m'a été révélée que par l'extrait suivant :

« L'an mil iiii^e lxxij (1463), le mardi xvij^e jour de mars,
 « Rémon Manessier, naguère aiant le gouvernement et
 « recepte du grenier à sel de Rouen, pour maistre Jehan
 « Thierry, grenetier illec, lequel devoit encore la somme
 « de xxxj l. ou environ, de reste à la ville, à cause de
 « l'aide que la ville prent sur le sel distribué audit lieu,
 « du temps que il a eu ledit gouvernement d'icellui gre-
 « nier, donna et présenta à Messeigneurs les Conseillers,
 « pour estre et demourer en l'Ostel Commun de ladicte
 « ville, avec les livres illec, ung livre nommé *la Destruc-*
 « *tion de Troyes*, non ystorié. Et par ce moien lesdits
 « Conseillers lui remistrent et donnèrent icellui reste
 « montant, comme dit est, ladicte somme de xxxj l. ou en-
 « viron (1,023 fr.)¹. »

Ce livre est un de ceux dont je ne connais pas le sort. Son absence de l'inventaire de 1647 doit faire présumer que la ville ne l'avait déjà plus à cette époque. Au reste, comme il n'était point *ystorié*, il ne pouvait être d'une grande valeur. Nous n'aurions à regretter que le texte; mais, indépendamment de ce qu'il se trouve partout, je ne sais jusqu'à quel point cette perte serait à déplorer.

N^o 23.

« Le Livre de Boëce, DE CONSOLATION. »

J'ajouterai encore cet article, quoiqu'il soit fort problématique. Voici la mention que j'ai trouvée dans les registres :

« Mémoire que ce jour d'hui, penultième jour de sep-
 « tembre (1568), jour et feste Saint Michel, a esté presté

¹ Reg. des Délib., 209 r.

« à Monsieur l'avocat Bigot, *le livre de Bocace de Consolation*, appartenant à la ville de Rouen, qu'il a promis « rendre à icelle touteffois et quantes ¹. »

Le greffier de la ville qui n'avait sans doute jamais entendu parler de *Boëce*, a pensé qu'il ne pouvait être question que de *Boccace*, dont il regardait probablement les *Cent Nouvelles*, comme la plus agréable et la plus efficace des consolations.

L'avocat Bigot est Laurent Bigot, sieur de Thibermesnil, premier avocat général du Roi au Parlement, de 1527 à 1570. Il garda, jusqu'à sa mort, ce livre qui ne fut rendu que le 22 août 1576, par Octavian Bigot, sieur d'Esteville, échevin, avec la *Coutume de Normandie*, et des sacs de procès qui lui avaient été remis par *la damoizelle veuve de feu monsieur l'avocat Bigot* :

« Plus, a représenté le sieur d'Esteville ung *Coustumier* latin, et un *Boëce de Consolation*, en françoys, « mis pareillement au chartrier de ladite ville ². »

Rien, dans ces extraits, n'indique, comme on le voit, que ce Boëce fût manuscrit. Cependant, comme cela n'est pas impossible, j'ai cru devoir le placer ici pour mémoire.

Voilà quelle était la collection de manuscrits de la ville au xvii^e siècle ³. Voyons si l'on peut trouver, dans le cata-

¹ Journal des Échevins, 17 r.

² Journ. des Éch., 421 v.

³ On ne manquera pas de s'étonner de ce que le *Manuscrit des Fontaines* n'est pas compris dans cette liste. Peut-être ce beau livre était-il regardé comme un document administratif indépendant de la Bibliothèque; peut-être était-il déjà dans le petit chartrier où l'on transporta, en 1647, les autres manuscrits.

logue que je viens d'ébaucher, des données qui permettent d'établir ce qu'elle fut avant cette époque.

Je poserai d'abord un fait, dont l'exactitude est prouvée par les détails qui précèdent, avec une évidence qui m'épargne les frais d'une démonstration; c'est que les manuscrits dont on vient de lire l'énumération, constituaient le fonds de la Bibliothèque des Échevins de Rouen, dès le xv^e siècle. La ville n'a pas dû acheter un seul manuscrit après l'établissement de l'imprimerie à Rouen, vers 1480.

Si l'on veut resserrer les dates, on voit que cette bibliothèque existait déjà dans la première moitié du xv^e siècle. La plus ancienne des pièces que j'ai citées nous apprend que, en 1454, les Échevins possédaient l'*Aristote* de Nicolas Oresme, et qu'ils y attachaient un grand prix. L'attention qu'ils ont de faire exécuter les *Économiques* de la même dimension que les deux autres parties, pour former du tout un volume appareillé; le goût distingué dont ils font preuve, en donnant pour modèle, au copiste et à l'enlumineur, le plus beau des deux premiers ouvrages; la précaution qu'ils prennent de faire relier l'*Aristote*, ainsi complété, avec toute la solidité et toute l'élégance que comportait l'état de la reliure au xv^e siècle, attestent de leur part une connaissance et une habitude des livres, desquelles on doit conclure que la création de leur Bibliothèque remontait à plusieurs années.

Le don de la *Cité de Dieu*, fait à la ville par Jehan Marcel, entre 1420 et 1449, nous rapproche du commencement du siècle. Ce citoyen n'aurait pas donné de livre à la ville, si elle n'en avait pas eu déjà.

Enfin, si nous abandonnons un moment les preuves positives pour discuter les preuves morales, peut-être remonterons-nous un peu plus haut encore. C'est de la *Coutume de Normandie* que je tirerai mes inductions.

L'effet le plus immédiat et le plus incontestable de l'institution de la Commune, fut de créer une troisième aristocratie, qui vint disputer aux deux autres sa part d'influence et de pouvoir. L'organisation communale de cette époque concentra les hautes fonctions municipales dans un nombre circonscrit de familles prépondérantes de la bourgeoisie, dont elles furent comme le patrimoine pendant plusieurs siècles. L'Hôtel-de-Ville devint le Louvre de cette nouvelle puissance : là, les Echevins conservèrent avec soin les titres qui constataient leurs droits et leurs franchises, et ces archives furent un commencement de Bibliothèque. Ayant à lutter surtout contre le clergé, ils sentirent bientôt la nécessité de se mettre à la hauteur de l'implacable adversaire contre lequel ils livrèrent un combat qui a duré six cents ans. Engagés dans une suite interminable de procès, comme propriétaires et comme corps politique, leur premier besoin fut d'étudier les lois qui devaient leur fournir des armes, le plus souvent pour se défendre, quelquefois pour attaquer. Le premier livre qu'ils eurent fut un livre de jurisprudence. Or, quel code pouvaient rechercher des plaideurs normands, si ce n'est la *Coutume de Normandie* ?

L'exemplaire de M. E. Dutuit est du commencement du xiv^e siècle, et je pourrais supposer, sans invraisemblance, que la ville en devint propriétaire après sa transcription, ou au moins que ce fut elle qui la fit compléter et terminer, après l'avoir acquise, à la fin du même siècle.

Mais je m'en tiendrai rigoureusement à mes documents officiels, et je placerai l'origine de la Bibliothèque des Echevins de Rouen dans le premier quart du xv^e siècle, sans préjudice des preuves à venir qui pourraient faire reculer cette date.

L'extension qui fut donnée peu à peu à cette collection, n'a pas besoin d'être expliquée. Les bourgeois les plus ri-

ches de Rouen en devinrent bientôt les plus instruits. Ces Conseillers qui passaient une grande partie de leur temps dans la maison commune, trouvèrent commode d'y rassembler, aux dépens de la ville, des livres que chacun d'eux n'aurait pu se procurer qu'à grands frais¹, et de changer la salle des séances en salon de lecture, comme ils la changeaient souvent en salle à manger². La Science, la Littérature et l'Histoire prirent place à côté de la Jurisprudence, et, autour de la *Coutume de Normandie*, vint se grouper une Bibliothèque tout entière.

Cette qualification appliquée à un aussi petit nombre de livres, paraîtra sans doute ambitieuse. On pensera qu'une collection de vingt-deux ou vingt-trois manuscrits, en supposant que la ville n'en ait pas eu d'autres, ne mérite pas le nom de Bibliothèque. Mais, si l'on veut jeter un coup d'œil sur sa composition, on reconnaîtra que les vingt-deux manuscrits des Échevins (je ne compte pas le Boëce) formaient en effet, pour le temps, une bibliothèque aussi variée par le choix des livres, que splendide par leur exécution. Toutes les branches de la littérature et de la science s'y trouvent représentées, excepté les sciences naturelles, qui, alors, n'étaient représentées nulle part :

La THÉOLOGIE, par *la Bible*, un *Missel*, *la Cité de Dieu*, chef-d'œuvre du plus éloquent des Pères de l'Église, et les *Commentaires sur les Psaumes*, de Pierre Lombard, qui mérita le surnom de *Maître des Sentences*³ ;

¹ Il y en avait cependant quelques-uns qui étaient assez amateurs pour former des collections particulières, puisque le conseiller Robert Le Cornu se rendit acquéreur des *Économiques*, d'Aristote, (p. 152.)

² *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, 61 et suiv.

³ Un extrait cité par Casimir Oudin, d'après Labbe (*Commentaria de Scriptoribus ecclesiasticis*, II, col. 1,219), pourra donner une idée de la haute considération dont jouissait Pierre Lombard :

La PHILOSOPHIE, par l'indispensable *Aristote*, escorté de son fidèle traducteur, Nicolas Oresme, doyen du chapitre de Rouen¹, et par le *Traité de la vieillesse* et le *Dialogue de l'Amitié*, de Cicéron;

L'ÉCONOMIE POLITIQUE, par le *Régime des Princes*, et les œuvres du célèbre Alain Chartier;

La JURISPRUDENCE, par la *Coutume de Normandie*, livre par excellence des Normands, et les *Décrets de Gratien*, recueil complet du droit canonique;

« *Quaquam Petrus noster suos noevos habere dicatur, rectè tamen Stancarus, libro De Trinitate, dixit unum Lombardum pluris facere quam centum Lutheros, ducentos Melanchtones, trecentos Bullingeros, quadringentos Petros Martyres et quingentos Calvinos.* » Qui s'occupe aujourd'hui de Pierre Lombard!

¹ M. Lacabane, avec cet aimable empressement qui fait de lui la providence de tous les étrangers qui ont à travailler sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, m'a fait cadeau d'une pièce inédite, qui révèle les rapports qui ont existé entre Charles V et Nicolas Oresme, à propos de la traduction d'*Aristote*. Je me garderai bien de laisser échapper cette occasion de la publier.

« Charles par la grâce de Dieu Roy de France à nos amés et
 « féaulx les gens de nos Comptes à Paris, salut et dilection. Nous vou-
 « lons et vous mandons que la somme de deux cens frans d'or, les
 « quieux nous avons eu et receus comptant en nos mains, de nos
 « amez et feaulx trésoriers à Paris, par la main Pierre de Landez,
 « changeur de nostre trésor, les quieux nous avons bailliez comptant
 « à nre bien aimé maistre Nicole Oresme, doyen de Rouen, sur la
 « painne ou salaire de nous translater deux livres lesquieux nous sont
 « très nécessaires, c'est assavoir : *Polithiquez* et *Yconomiquez*,
 « vous ycelle somme de ii^c franz allouez ès comptes dudit Pierre et
 « rabatez de sa recepte sanz en demander autre lettre de quittance
 « ou de reconnoissance ne déclaracion quelconque fors ces présen-
 « tez, tant seulement, car ainsi le voulons estre fait non obstant
 « mandemenz ou deffensez ne ordenances quelconquez à ce con-
 « trairez. Donné au boiz à Vincennez le darrain jour d'aoust l'an
 « m ccc lxx iiij et le xj^e de nostre regne.

« Par le Roy.

« Signé: J. TABARI. »

Original, parchemin, à la Bibliothèque royale, Titres scellés,
Verbo ORESME, ann. 1374.)

L'AGRICULTURE, par le *Rustican* ou *Rustique Planteur*, dont les préceptes ne sont pas tous à dédaigner, même de nos jours ;

L'HISTOIRE ANCIENNE, par Suétone, Salluste, Lucain, Valère Maxime, et la *Chronique* de Jean de Courcy, seigneur de Bourgachard, si recherchée de son temps ;

L'HISTOIRE MODERNE, par la précieuse *Chronique de Normandie*, les *Grandes Chroniques* et l'*Anonyme de Saint-Denis*, Guillaume de Tyr et Froissard, ouvrages dont la valeur est aujourd'hui plus appréciée que jamais ;

La LITTÉRATURE, par le roman de la *Destruction de Troyes*, imitation du fameux livre de Guy de Colonne, par Boccace, qui fait encore nos délices, et par l'*Estrif entre Vertu et Fortune*, querelle qui a tant intéressé nos pères, et qui a été scandaleusement jugée de nos jours, mais non pas irrévocablement, je l'espère, en faveur de la dernière ;

Enfin la POÉSIE, par les œuvres de l'un des poètes les plus goûtés du XIII^e siècle, Jean de Meung ou Clopinel, continuateur du *Roman de la Rose*.

On voit que c'était là une bibliothèque choisie avec autant de tact que de discernement ; et nous savons déjà qu'elle était d'une condition magnifique, puisque, sur vingt-deux manuscrits, nous sommes certains qu'il y en avait au moins dix du plus grand format, et de la plus riche exécution.

Ces livres, placés dans le chartrier de la ville, et, plus tard, dans la salle même du Conseil, étaient enchaînés avec soin ; tous ceux du moins que l'on retrouve couverts de leur ancienne reliure, portent les traces de la chaîne.

Il me reste à parler des *Imprimés*, mais cette partie de mon travail sera fort courte.

A partir de l'invention de l'imprimerie, la Bibliothèque

des Échevins ne pourrait exciter d'intérêt qu'autant qu'elle serait remarquable par son ensemble, ou que son catalogue contiendrait quelques livres rares et curieux. L'inventaire de 1647 n'offre rien de semblable; outre qu'il est incomplet, puis qu'il ne donne que les in-folio, aucun des vingt-huit imprimés qu'il mentionne n'est digne de fixer l'attention des bibliophiles. Aussi me bornerai-je à rapporter quelques particularités relatives à un petit nombre d'ouvrages.

Je citerai d'abord quatre pièces qui témoignent de la sollicitude avec laquelle, dans le premier quart du xvii^e siècle, les Échevins s'occupaient encore d'enrichir leur Bibliothèque.

« En may mil six cents deux, Théodore Reinsart, libraire¹, a, suyvant qu'il avoit verbalement promis à nobles hommes Octavian Bigot, sieur d'Esteville, Symon Le Pigny, s^r des Costés, Geuffroy Gavyon, Laurens Hallé, Pierre Donnest, Robert Digen, Conseillers Eschevins, lors de l'adjudication et bail à louage que lesdits sieurs luy feirent, d'une maison appartenant à ladite ville, en may mil six cent ung, et outre les autres livres spécifiés en ladite adjudication et bail, et sans diminution du contenu en iceulx, présenté ce livre, lequel de l'ordonnance et commandement desdits Sieurs a esté cy mis et attaché avec les aultres. ² »

« Le jedy sixiesme jour de septembre mil six cents sept, au bureau tenu par tous Messieurs les six Conseil-

¹ Théodore Reinsart imprimait à Rouen en 1598.

² Cette inscription est tracée sur la garde d'un volume dépareillé des *Edits et Ordonnances des Roys de France*, de Fontanon, qui est demeuré aux Archives. C'est le n^o 13 de l'inventaire de 1647.

« lers , Théodore Rinsard , locataire de la sixième et der-
 « nière maison édifïée le long du jardin de l'hostel com-
 « mun de ladite ville ¹ , a présenté un livre intitulé *le*
 « *Théâtre de l'Univers* ² , d'Abraham Ortelin, en françois ,
 « relié en veau rouge , réglé à filets d'or , ainsi qu'il est
 « chargé par son bail , lequel livre a esté mis à la Biblio-
 « thèque avec les autres livres , au moyen de quoy il en
 « demeure deschargé ³ . »

« Le premier jour de septembre mil six cens sept , au
 « bureau de Messieurs Gavyon , Puchôt , Blondel [et] Deu-
 « demare , Raphaël du Petit-Val ⁴ , locataire d'une des pre-
 « mières maisons édifïées le long du jardin de l'Hostel
 « commun de la Ville , a présenté une *Bible* en grosse
 « lettre , en françois , reliée de vélin rouge , reiglée à
 « filets d'or , comme il est obligé par son bail , laquelle
 « *Bible* a été mise à la Bibliothèque , avec les autres livres ,
 « [n° 2 de l'inventaire] , au moien de quoy il en demeure
 « deschargé ⁵ . »

« Jean Osmont, libraire ⁶ , a présenté l'*Histoire de Mons.*
 « *de Thou* , en quatre volumes in-folio [n° 10 de l'inven-

¹ Le jardin de l'Hôtel-de-Ville était borné par la rue Massacre , la rue aux Juifs , la rue Thouret et l'Hôtel lui-même. Il s'agit probablement ici des maisons qui donnent sur la rue aux Juifs , et qui regardent le pignon de la salle des Pas-Perdus.

² N° 28 de l'inventaire , sous le titre de *Grand Atlas*.

³ Reg. des Délib. , 556 v.

⁴ Imprimeur à Rouen de 1587 à 1614. Son imprimerie fut une des plus fécondes de notre ville. La *Bible* qu'il offrit aux Échevins sortait probablement de ses presses ; il en avait imprimé au moins deux éditions avant 1607.

⁵ Reg. des Délib. , 556 r.

⁶ Il imprimait à Rouen en 1600.

« taire], suivant qu'il y estoit obligé par son bail de sa
« maison , dont il demeure déchargé¹. »

On lit au n° 7 de l'inventaire de 1647 : « Autre *His-*
« *toire de Normandie*, par les antiens auteurs , faict im-
« primer par le sieur Duchesne. » C'était d'André Du-
chesne lui-même que la ville tenait cet exemplaire.

« Du xxiiij^e jour d'avril m vj^e dix neuf, devant Messieurs
« Le Vasseur, Du Mont, Ellyes, Gueroult et Dumanoir,
« Conseillers Eschevins.

« Ledit sieur Le Vasseur a représenté à Messieurs ses
« confrères, que Monsieur Sallet, avocat au Parlement,
« était venu hier au matin au bureau, apporter une lettre
« du sieur André Duchesne, tourangeau, adressante, à la
« ville, avec un livre composé par ledit Duchesne, inti-
« tulé : *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, qu'il
« donnoit à la ville ; lequel livre il disoit avoir eu charge
« de Monseigneur le Garde des Sceaux de le présenter à
« icelle, comme il en avoit baillé un semblable aux autres
« Compagnies souveraines de cette ville. De quoy il avoit
« remercié ledit Sallet. Et lecture faicte de ladite lettre,
« a esté arrêté que ledit livre sera enchainé et apposé
« au pupitre, avec les autres livres qui sont dans la
« salle du Conseil ordinaire de ladite ville. Et Monsieur
« Du Mont a esté nommé pour remercier, plus particu-
« lièrement ledit Sallet, de la part de la Compagnie, de
« la part qu'il a prise². »

« Du quatrième jour de may 1619, au bureau, présens :
« Messieurs Le Vasseur, Du Mont, Ellyes, Gueroult et
« Dumanoir, Conseillers Eschevins.

« La Compagnie deslibérant sur la présentacion faicte

¹ Reg. des Délib, 26 juin 1625, 475 v.

² Reg. des Délib., 59 r.

« à ce bureau le xxiii^e avril, par Monsieur Sallet, ad-
 « vocat au Parlement de Rouen, d'une lettre de Monsieur
 « Duchesne, tourangeau, avec un livre par lui composé,
 « et intitulé : *Historiæ Normannorum Scriptores anti-*
 « *qui*, qu'il donnoit à la ville, et sur la rescompense qu'il
 « lui convenoit faire, pour lui donner plus de moiens
 « d'achever et parfaire ledit œuvre, mesme que Messieurs
 « des autres Compagnies souveraines, à qui ledit Du-
 « chesne a faict don de pareil livre, luy font quelque pré-
 « sent; a esté arrêté qu'il seroit escript audit sieur Du-
 « chesne, pour le remercier de son livre et luy tesmoigner
 « l'obligacion que la ville luy en a, et pour aucunement
 « le recongnoistre de son travail, sera gratifié de la part de
 « la ville, de la somme de deux cens livres [450 f.], laquelle
 « somme et lettre seront mises ès mains dudit sieur Sallet,
 « pour les faire tenir audit sieur Duchesne, ce que Monsieur
 « Du Mont, notre confrère, a esté prié de faire¹. »

En 1625, François de Harlay, archevêque de Rouen², offrit aux Échevins, un de ses ouvrages qui n'est pas dans l'inventaire :

« Dudit jour [17 avril 1625] devant tous messieurs les
 « les Conseillers Eschevins, réservé Mons. Baudouyn.
 « Monsieur Martin, chanoine de l'église cathédrale de
 « Nostre Dame, et intendant de monseigneur l'Arche-
 « vesque, a présenté à la ville, de la part de mondit sei-
 « gneur Archevesque, un livre par luy composé, intitulé:
 « *Francisci Archiepiscopi Rothomagensis, Normanniæ*
 « *primatis, apologia Evangelii pro Catholicis, ad Ja-*
 « *cobum, majoris Britannia regem*; sur quoy ledit sieur
 « Martin ayant esté remercié de la peine qu'il avoit prise

¹ Reg. des Délib., 60 v.

² De 1614 à 1651.

« de venir trouver la Compagnie pour ce subject, de la
« part dudit seigneur Archevesque, il a esté résolu que
« ledit livre seroit mis dans la Bibliothèque de la ville
« pour y estre gardé, et qu'il en seroit fait mention aux
« registres de la ville, mesme que mondit seigneur
« l'Archevesque seroit remercié de la part de la ville
« par M^{rs} de Malaunay et Colombel, les deux premiers
« Eschevins, qui ont esté pour ce députés¹. »

J'ai vainement cherché cet ouvrage dans les bibliographies ; il n'est point à la Bibliothèque de Rouen, il est inconnu à la Bibliothèque royale, et ne fait pas partie de l'inventaire de 1647.

Là se borneront mes observations sur les imprimés. A partir de la liste des livres donnés à Colbert, en 1682, les Archives gardent, sur la Bibliothèque des Échevins, un silence absolu, symptôme du déplorable abandon dans lequel cet établissement fut laissé.

¹ Reg. des Délib., 466 v.

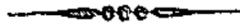


QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LA

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE,

PAR M. LABBÉ PICARD.



On parle beaucoup aujourd'hui de la *philosophie de l'histoire*, et l'on en fait presque exclusivement honneur à notre époque actuelle. Cette prétention, jusqu'à un certain point, pourrait être contestée. Dans tous les temps, les esprits supérieurs qui se sont occupés d'histoire, ne se sont pas contentés d'enregistrer des faits, mais ils les ont appréciés, ils les ont jugés. Ils ont cherché à apercevoir le lien qui les unissait entre eux, à les observer dans leurs causes et dans leurs effets; ils en ont tiré des inductions générales, applicables non-seulement au présent, mais encore à l'avenir. Les historiens de l'antiquité, dont le nom est devenu immortel, sont précisément ceux qui se sont fait remarquer par cette sagesse et cette élévation de vues, et, maintenant encore, on ne croit pas pouvoir mieux relever leur mérite et leur gloire, qu'en disant d'eux qu'ils ont été non-

seulement exacts, véridiques, mais encore *judicieux*, c'est-à-dire *philosophes*.

Cependant, il faut le reconnaître, une différence assez notable se remarque sous ce rapport entre nos idées actuelles et celles des temps anciens. Autrefois, on ne faisait pas, de la philosophie de l'histoire, une science spéciale. La philosophie se mêlait à l'histoire comme elle exerce son influence sur toutes les connaissances humaines qu'elle dirige et qu'elle éclaire. Non-seulement les historiens, mais encore les orateurs, les poètes, les légistes, étaient philosophes, en quelque sorte sans le savoir, c'est-à-dire que, tout en s'occupant d'objets spéciaux dans leurs études et leurs ouvrages, ils tenaient, avant tout, à faire usage de leur raison et des nobles facultés qui en sont l'apanage.

Aujourd'hui, la philosophie de l'histoire est devenue comme une science à part. Elle a ses règles fixes et spéciales, ou, du moins, elle s'applique à les formuler, à les préciser de plus en plus. On la place en tête de toutes les connaissances rationnelles, et c'est surtout à cause de la haute importance qu'on lui attribue, qu'elle doit fixer tout particulièrement l'attention des esprits sérieux. Je me suis proposé, dans cette dissertation, de jeter un coup d'œil rapide sur cette science, en suivant ses phases principales depuis sa naissance jusqu'à nos jours, et je hasarderai, en même temps, quelques réflexions sur la marche qu'il me semble qu'elle doit suivre pour être vraiment utile à l'humanité.

Le père de la philosophie de l'histoire, considérée sous le point de vue moderne, c'est Vico, auteur italien, né à Naples, en 1668, mort en 1744. Il jeta comme les fondements de cette science dans un ouvrage qu'il publia d'abord sous diverses formes, et auquel il mit la dernière main en l'année même de sa mort. Cet ouvrage est intitulé : *La Science nouvelle* (*Scienza nuova*). Je retracerai ici le caractère de l'écrivain et la base de son système, et je le

ferai avec quelque étendue , parce que c'est principalement sur le système de Vico que sont fondées les observations que j'ai à présenter à l'Académie.

Vico était un homme éminemment religieux. Ses ouvrages et l'histoire de toute sa vie en fournissent la preuve incontestable. Il dédia son ouvrage au pape Clément XII, et en reçut une approbation flatteuse. Cette approbation, en laissant d'ailleurs la liberté d'examiner les opinions philosophiques de l'auteur, en justifie du moins la parfaite orthodoxie, sous le rapport de la foi catholique.

La pensée dominante de Vico, dans tout son ouvrage, c'est de faire ressortir l'action de la providence de Dieu dans le gouvernement des nations. « *La science nouvelle,* » dit-il, « *c'est la théologie civile de la Providence.* Elle est « l'histoire des décrets par lesquels cette providence a « gouverné, à l'insu des hommes, et souvent malgré eux, « la grande cité du genre humain. »

Cette providence, c'est la providence chrétienne, telle que l'a toujours conçue la vraie philosophie. Ce n'est pas seulement une aveugle fatalité, inhérente à l'universalité des choses et indépendante de la personnalité de Dieu; c'est Dieu lui-même agissant sur l'Univers créé hors de lui et dans le temps, le gouvernant par des lois régulières il est vrai, mais qu'il a librement posées, et dont il demeure toujours le maître suprême.

Indépendamment de cette action ordinaire de la Providence, Vico reconnaît, de plus, sur les esprits, l'influence de la *grâce surnaturelle*, telle qu'elle est enseignée par la religion chrétienne. Je cite encore ici ses propres expressions.

Il est loin de rejeter les miracles, les dérogations aux lois ordinaires de la nature. Il en admet positivement la possibilité et l'existence. Il admet, en particulier, le déluge et la confusion des langues dont il est parlé dans l'Écriture

sainte, et c'est seulement à partir de ce grand événement, qu'il commence les observations sur lesquelles sera basé son système.

Le système de Vico est fondé sur deux sortes d'observations :

1° Observation des temps passés. Des mutations successives, et généralement régulières, qu'ont subies les peuples de l'antiquité, il conclut que très vraisemblablement ces mêmes mutations eurent lieu chez les peuples modernes. Ce sont les preuves que Vico appelle *preuves philologiques*.

2° Observation des individus. Ce sont les hommes qui font les états, et leur œuvre doit participer, jusqu'à un certain point, à leur nature. Les masses doivent donc agir comme les individus, et se laisser influencer par les mêmes lois morales. Comme les individus, les États doivent avoir aussi leur commencement, leurs progrès, leur décadence, leur mort. Mais, selon Vico, cette mort n'est pas éternelle et irrévocable. Les États renaissent, comme le Phœnix, de leurs cendres, et ils passent de nouveau par les diverses mutations qu'ils avaient déjà subies. Ces preuves, tirées de la marche de l'esprit humain, Vico les appelle *preuves métaphysiques ou philosophiques*.

Ces vicissitudes des États, Vico les rapporte principalement à trois âges : l'âge *divin*, l'âge *héroïque*, l'âge *humain*. Il voit le monde ancien passer successivement par ces trois âges, dont le dernier a eu lieu à la chute de l'empire romain. Mais, ramené ainsi presque à son état primitif, le genre humain a recommencé à parcourir le même cercle. A partir du moyen-âge, on a vu aussi l'âge divin, l'âge héroïque, l'âge humain, et, lorsque de nouvelles catastrophes amèneront encore une fois la destruction du corps social, il renaîtra de nouveau, pour parcourir, jusqu'à la fin des temps, la même carrière.

Tels sont les fameux *ricorsi* de Vico , par le moyen desquels ils prétendaient pouvoir trouver d'avance (ce sont ses expressions) « le cercle éternel d'une histoire idéale , « sur lequel tournent dans le temps les histoires de toutes « les nations. » Les lois qui régissent le monde , d'après Vico , « dérivent toutes de la toute-puissance, de la sagesse « infinie et de l'immense bonté de Dieu, qui, pour celui qui « sait bien observer, se manifestent dans tous les grands « événements de ce monde. »

A ne considérer que d'une manière générale , et dans son ensemble , le système de Vico , on ne peut nier qu'il ne soit remarquable de grandeur et d'élévation de vues. C'est donc à bien juste titre que M. Michelet, son traducteur , tout en reconnaissant en lui des défauts , lui donne cependant les plus grands éloges. Peu de sciences ont aussi bien commencé que celle de la philosophie de l'histoire , et nul doute qu'elle n'eût marché à grands pas , si elle eût toujours été dirigée dans cette voie.

Mais , malgré son mérite incontestable , et la haute approbation qu'il avait reçue , le livre de Vico n'eut pas tout le retentissement dont il était digne. Il fut critiqué amèrement , et de la manière tout à la fois la plus injuste et la plus contradictoire. Vico ne jouit pas de sa gloire. Son ouvrage , composé dans des vues tout-à-fait nobles et généreuses , ne lui valut presque que des peines et des amertumes , et peut-être succomba-t-il victime de l'indifférence de son siècle.

La philosophie de l'histoire , malgré ses beaux commencements , était donc exposée à périr dès sa naissance , et peu s'en fallut que les travaux et les recherches de Vico ne demeurassent à jamais inutiles.

Vers le même temps , et probablement sans avoir connu Vico , Voltaire , en France , s'occupait aussi de philosophie de l'histoire. Nul homme , peut-être , ne fut jamais

moins propre que Voltaire à entreprendre un pareil ouvrage. Pour poser les bases d'une bonne philosophie de l'histoire, il ne suffit pas d'avoir de l'esprit, de la finesse, de la pénétration ; il ne suffit pas d'écrire élégamment en prose et en vers ; il ne suffit pas même d'avoir du génie ; il faut, de plus, être capable d'études patientes et consciencieuses. Il faut de la bonne foi, de la droiture ; il faut savoir s'élever au-dessus des préjugés, et surtout des passions haineuses. Ces dernières qualités, Voltaire ne les avait pas, et, sur ce point, il s'est suffisamment peint lui-même. Aussi ses écrits sur la philosophie de l'histoire sont-ils peu dignes de fixer l'attention ; on n'y voit, en principes, que des lieux communs, inapplicables dans la pratique, tant à cause de leur extrême généralité que de l'exagération dont ils sont presque toujours entachés. Sa philosophie de l'histoire, pour peu qu'on l'examine à fond, apparaît mesquine, tracassière ; elle n'est guère autre chose qu'une sorte de *factum*, souvent assez grossier, contre toute religion révélée, et, en particulier, contre la religion chrétienne.

Un autre auteur de la même époque, quoique travaillant sur une matière plus restreinte, traitait cependant plus sérieusement et plus grandement plusieurs points qui se rattachent à la philosophie de l'histoire. Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, cherchait aussi à apercevoir les lois morales qui régissent l'universalité du genre humain. « J'ai d'abord, dit-il dans sa préface, « examiné les hommes, et j'ai cru que dans cette infinie « diversité de lois et de mœurs, ils n'étaient pas unique- « ment conduits par leurs fantaisies. J'ai posé les prin- « cipes, et j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme « d'eux-mêmes, les histoires de toutes les nations n'en « être que les suites, et chaque loi particulière liée avec « une autre loi, ou dépendre d'une autre plus générale. »

Ces lois générales qui gouvernent moralement le genre humain, Montesquieu ne les regarde pas cependant comme fatales et nécessaires; ainsi que Vico, il proclame la liberté de l'homme, et le pouvoir qu'il conserve sans cesse de déroger à ces lois. « L'homme, dit-il, (liv. 1^{er}, c. « 1^{er}) comme être physique, est, ainsi que les autres corps, « gouverné par des lois invariables; comme être intelli- « gent, il viole sans cesse les lois que Dieu a établies, « et change celles qu'il établit lui-même. »

Ce pouvoir de dérogation, inhérent à l'homme, Montesquieu, à bien plus forte raison, le reconnaît avant tout en Dieu. Il pense que l'histoire de la religion révélée ne doit pas être jugée d'après les mêmes règles que l'histoire purement profane. « La religion du ciel ne s'établit pas « par les mêmes moyens que les religions de la terre. « Lisez l'histoire de l'Église, et vous verrez les prodiges « de la religion chrétienne. A-t-elle résolu d'entrer dans « un pays? Elle sait s'en faire ouvrir les portes. Tous les « instruments sont bons pour cela. Quelquefois Dieu veut « se servir de quelques pêcheurs; quelquefois il va « prendre sur son trône un empereur, et fait plier sa « tête sous le joug de l'Évangile. La religion chrétienne « se cache-t-elle dans les lieux souterrains? Attendez un « moment, et vous verrez la majesté impériale parler pour « elle. Elle traverse, quand elle veut, les mers, les rivières « et les montagnes. Ce ne sont pas les obstacles d'ici bas « qui l'empêcheront d'aller. Mettez la répugnance dans les « esprits, elle saura vaincre ces répugnances. Établissez « des coutumes, formez des usages, publiez des édits, « faites des lois, elle triomphera du climat, des lois qui « en résultent, et des législateurs qui les auront faites. « Dieu, suivant ses décrets que nous ne connaissons pas, « étend ou resserre les limites de la religion. »

(*Défense de l'Esprit des Lois*, 2^{me} part., art. *Tolérance*.)

On aime à lire et à relire cette belle page de Montesquieu ; elle montre que si, quelquefois, dans son *Esprit des Lois*, il se laisse trop dominer par les idées sensualistes qui formaient comme le fond de la philosophie de son temps, il savait cependant se former une grande et noble idée de la religion chrétienne. En présence de cette religion divine, il reconnaissait que tous les systèmes devaient se taire, et qu'ils n'avaient à faire autre chose que de se soumettre et d'adorer.

Je dirai aussi quelques mots d'un autre auteur du même temps, dont M. Michelet fait un grand éloge, et qui s'occupait de philosophie de l'histoire. C'est Turgot, qui, depuis, comme ministre, a joué un certain rôle sur le théâtre politique. Turgot était alors très jeune. Il n'avait que vingt-cinq ans, et perfectionnait ses études dans un séminaire. Ce fut à cette époque que, dans trois discours fort remarquables, et dont le troisième est resté inachevé, il traça à grands traits ses idées sur la philosophie de l'histoire. On voit qu'il la comprend environ comme Montesquieu, c'est-à-dire que, ses inductions, il les tire aussi principalement des faits moraux, d'où il fait sortir des lois générales, applicables non seulement au passé et au présent, mais encore à l'avenir. De plus, en tête de toutes ces lois, il en place une plus générale encore que toutes les autres. C'est la loi du progrès, d'après laquelle l'esprit humain profite des vicissitudes des temps, pour s'avancer et se perfectionner de plus en plus.

Il n'entre point ici dans mon sujet de discuter séparément chacune des hypothèses particulières adoptées par ces divers auteurs. Il en est un grand nombre qui, maintenant, sont généralement abandonnées. Souvent, d'ailleurs, elles se détruisent les unes les autres. Par exemple, Montesquieu et Turgot admettent un ordre tout-à-fait différent de Vico dans la succession des différentes formes

de gouvernement auxquels les hommes durent se soumettre. D'après Vico, les gouvernements furent d'abord absolus, puis tempérés, puis démocratiques. D'après ses successeurs, la gradation est en sens tout-à-fait inverse : les gouvernements commencent par la démocratie et finissent dans les excès du despotisme. Ce que je tiens surtout à constater, c'est que les auteurs remarquables que je viens de citer sont d'accord ensemble sur deux points : le premier, en ce qu'ils basent principalement leurs systèmes sur les idées morales du genre humain et la Providence spéciale de Dieu ; le deuxième, en ce qu'ils font profession du plus profond respect pour l'Écriture sainte et les faits qui nous y sont retracés. Nous avons vu, sur ce dernier point, les témoignages de Vico et de Montesquieu ; Turgot n'est pas moins explicite dans ses ouvrages, et, en particulier, dans un discours prononcé en Sorbonne sur l'influence du Christianisme.

Mais voici qu'à notre époque contemporaine, la philosophie de l'histoire va se présenter sous un tout autre aspect, et prendre un point de départ tout-à-fait différent de celui qui avait été choisi jusque-là. Ici, comme il s'agit d'auteurs vivants, je ne citerai aucun nom, afin d'éviter dans cette discussion jusqu'à l'ombre d'une attaque personnelle. Je relaterai seulement les principes énoncés formellement dans des ouvrages publics, et j'examinerai avec simplicité et bonne foi quelles peuvent en être les conséquences.

Dans la philosophie de l'histoire, telle qu'on paraît la concevoir maintenant, il ne s'agit plus simplement de considérer l'action probable des sentiments moraux sur ces grandes réunions d'hommes qu'on appelle peuples, et aussi l'influence d'une Providence toute puissante, qui, le plus souvent, sans déroger en rien aux lois de la nature, sait cependant en diriger l'exécution de telle sorte

qu'elle aboutisse à ses fins, et quelquefois aussi, donne aux événements une impulsion dont les causes ne se trouvent pas dans la nature. On prétend pénétrer plus avant encore. On entre, pour ainsi dire, jusque dans les entrailles de l'être, jusque dans les éléments constitutifs de l'esprit humain. On croit avoir aperçu les lois essentielles de son existence, et avoir tracé d'une manière irrévocable les phénomènes divers qui doivent se la partager. Ce n'était d'abord qu'une simple dialectique qui semblait devoir demeurer à jamais spéculative; et voici que, par rapport à l'Histoire, elle devient une cause vraiment efficiente. Tous les phénomènes qu'on a supposés dans les profondeurs de l'être, il faut qu'ils se réalisent par des faits matériels dans la succession des peuples. Ainsi, par exemple, si en Allemagne on a tracé une dialectique de l'être, de l'esprit, si l'on a trouvé qu'il doit passer successivement de l'être pur à l'être modifié, puis au concept, puis à l'idée, (je passe une multitude d'intermédiaires,) on voudra aussi retrouver toutes ces évolutions dans l'histoire du genre humain. Cette histoire sera « l'esprit universel à l'état d'effectivité complète et totale; « elle sera l'esprit universel qui se développe et qui « produit librement au dehors les moments nécessaires « de son concept. Les états, les peuples et les individus « représenteront les moments déterminés des développe- « ments de l'esprit, par lesquels cet esprit arrive à se con- « naître lui-même en s'expliquant. » On trouvera ces moments dans les principales époques de l'histoire universelle. Ainsi, par exemple, l'Orient représentera la prédominance du principe d'immédiateté et de substantialité; la Grèce, le moment de la particularité; Rome, le retour infini de l'esprit sur soi-même, et les nations germaniques (parce que le système est né en Allemagne), l'unité de la contradiction, le concept vrai de l'esprit par soi-même.

En France, les moments historiques seront un peu différents. Sous l'influence d'une philosophie bien connue, on trouvera successivement, dans l'histoire, l'action de l'infini, du fini, et du rapport du fini à l'infini. L'Orient sera la réalisation de l'idée d'unité et d'infini; la Grèce, l'idée de variété et de fini; les nations modernes, et surtout la France, l'idée du rapport du fini à l'infini.

On ira plus loin encore; cette même dialectique, on l'effectivera, s'il m'est permis de parler ainsi, jusque dans le monde physique; les montagnes, les plateaux, les mers, l'attraction et la répulsion, l'expansion, la cohésion, tout cela deviendra autant de réalisations des formes purement idéales de l'esprit, et l'on pourra dire à la rigueur, de toutes les sciences qui se rapportent à la connaissance du monde, même matériel, ce qu'on a dit de l'histoire: qu'il n'y faut voir qu'une *psychologie amenée à l'acte extérieur et sensible*. D'autres métaphysiciens auront aussi leurs utopies; (car qui ne peut avoir la sienne? le champ des opinions psychologiques est assez vaste, et l'on peut facilement s'y mettre à l'aise sans courir le risque d'être débouté de ses prétentions par une expertise en règle); et toujours, l'histoire, comme un miroir qui reflète indifféremment tous les visages, devra aussi présenter dans les faits la contre-épreuve de ces créations de l'esprit. Bien des peuples, sans le savoir, auront existé et agi précisément pour justifier les élucubrations, quelquefois assez creuses, d'un philosophe du XIX^e siècle. Si le système actuel eût été inventé cinquante ans plutôt, par exemple du temps de Condillac, il est probable qu'alors l'histoire ne lui eût pas non plus fait défaut. Elle eût rappelé à point nommé toutes les sensations successives de sa fameuse statue. L'Orient eût été la vue, Rome l'ouïe; tel peuple eût représenté l'odorat, tel autre le toucher, et ainsi de suite jusqu'à extinction

de la nomenclature des sensations, dans lesquelles, alors, était renfermé le germe de toute la pensée.

On voit combien la philosophie de l'histoire, ainsi envisagée, est dépendante des systèmes psychologiques, et, par conséquent, combien elle devient variable et incertaine. Car, s'il est quelque chose de contestable au monde, ce sont bien ces systèmes si difficiles par eux-mêmes à vérifier. Nous réformons maintenant, et souvent avec un sourire de dédain, ceux qui avaient été conçus par nos pères; qui nous dit que nos neveux n'en agiront pas de même à l'égard de ceux qui nous paraissent maintenant les plus admissibles?

Et cependant, si l'on conserve la méthode qui paraît maintenant en faveur, chaque système psychologique devra toujours trouver sa reproduction dans les grandes époques de l'histoire. Les faits s'arrangeront comme ils le pourront, mais il faudra toujours qu'ils s'accommodent aux dimensions de cette sorte de lit de Procuste, sous peine, s'ils se montrent trop rebelles, d'être impitoyablement retranchés des annales des peuples, et regardés comme non venus et purement imaginaires.

Or, je le demande, une telle manière de procéder peut-elle se concilier avec la gravité de l'histoire, avec la certitude, qu'elle ambitionne comme son plus beau privilège? Lorsque les règles de la critique auront démontré qu'un fait est véritablement arrivé, faudra-t-il encore que l'historien aille s'asseoir sur les bancs d'une école de psychologie, qu'il aille demander à tel ou tel philosophe en vogue, si ce fait ne contrarierait pas ses idées? D'ailleurs, nous avons vu Montesquieu admettre que certains faits peuvent se rencontrer, dont les causes ne sont pas dans la nature, et qui ne peuvent être expliqués que par l'intervention immédiate d'une providence toute puissante qui intervertit, quand il lui plaît, les lois qui régissent ordinairement le

monde. Ces faits, quoique surnaturels dans leurs causes, n'en ont pas moins des effets sensibles et palpables; ils n'en déterminent pas moins, après eux, une longue suite d'événements naturels qui, quelquefois, changent la face des empires, et bouleversent le monde tout entier. Que fera alors la méthode psychologique? Ou bien, elle sera forcée d'avouer sa faiblesse et son impuissance, chose dont on convient difficilement, ou bien, et il s'en trouve des exemples, elle se mettra à dénaturer les faits, à les torturer, afin que, bon gré mal gré, ils se prêtent à ses conceptions, à ses théories.

Une autre difficulté vient encore se présenter ici. Lorsqu'il s'agit d'une science aussi haut placée et aussi grave dans ses enseignements que l'histoire, on ne vient pas heurter sans raison les idées reçues. On doit exposer ses motifs et montrer l'autorité et la sanction des nouvelles règles qu'on propose. Or, quel genre d'autorité peut-on invoquer en faveur du système historico-psychologique? quelle corrélation nécessaire peut-il y avoir entre les phénomènes intérieurs que j'ai cru observer en mon individu pensant, et toutes les choses extérieures qui arrivent dans le monde? Suis-je le monde? Le monde est-il moi? Si vous êtes spinosiste, panthéiste? dites-le. A la bonne heure, je comprends alors votre système. Il est clair, en effet, que, s'il n'y a dans la réalité qu'une ame universelle, dont j'ai seulement la conscience sans en avoir l'individualité, il est clair alors que ce que je prends pour mes idées, mes modifications, que les phénomènes internes qui se réalisent en moi, ne sont en effet que les idées, les phénomènes de l'ame du monde, et, par conséquent, du monde lui-même. Alors, si l'on part d'un principe faux, du moins on raisonne juste.

Mais ces hypothèses, on ne les admet pas; on rejette avec indignation, et j'aime à croire qu'on est sincère,

toute inculcation de spinosisme, de panthéisme. On admet une ame propre, une ame personnelle pour chaque individu, et, dès lors, tous ces échafaudages d'histoires psychologiques se terminent à cet enthymème :

Mon ame individuelle éprouve telle ou telle modification, produit tel ou tel phénomène.

Donc, ces mêmes modifications, ces mêmes phénomènes, doivent se retrouver dans l'universalité des choses.

J'avoue qu'il m'est impossible d'apercevoir la liaison qui peut exister entre l'antécédent et cette prétendue conséquence.

Mais, renoncer à ces spéculations psychologiques dans la philosophie de l'histoire, n'est-ce pas détruire cette philosophie elle-même? N'est-ce pas en faire une science chimérique et purement illusoire? Non, sans doute. Au contraire, en se débarrassant de cet idéalisme vaporeux qui ne sert qu'à l'environner de ténèbres, elle n'en marchera que d'un pas plus ferme et plus certain. Aidée d'une science nouvelle qui n'était d'abord qu'ébauchée, et qui paraît maintenant prendre (de sa symbolique) une consistance toute particulière de la *symbolique*, la philosophie de l'histoire pénétrera plus avant que jamais dans la conscience intime des peuples. Au lieu de raisonner d'après de vagues théories, toujours plus ou moins contestables, et, le plus souvent, très difficiles à exposer et à comprendre, elle observera les faits moraux, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus clair, de plus palpable, de plus à la portée de toutes les intelligences. Elle en tirera des inductions dont tous les esprits justes et judicieux pourront être établis les juges, et auxquelles chacun pourra ajouter le contingent de ses observations et de son expérience. Les siècles, en se succédant les uns aux autres, s'expliqueront aussi les uns les autres, et la philosophie de l'histoire sera, non seulement une science réelle, mais

encore une science qui , par sa marche progressive et de plus en plus éclairée , procurera au philosophe de délicieuses contemplations , à l'homme d'état des documents utiles , au particulier lui-même les plus solides et les plus salutaires instructions.

Mais, je le répète, pour qu'il en soit ainsi, il faut que la philosophie de l'histoire se tienne en garde contre l'esprit de système, et, surtout, contre l'influence des doctrines idéalistes. Il faut qu'elle en revienne aux principes si sages et si religieusement philosophiques posés par Vico. Déjà, en se tenant dans cette sphère, un assez vaste champ est ouvert devant elle. Tout n'a pas encore été dit sur cette matière, et l'expérience des temps vient nous fournir tous les jours de nouveaux documents, qui nous éclairent et nous enrichissent de plus en plus. D'ailleurs, s'il le veut, l'historien philosophe pourra s'élever bien plus haut encore. Un nom plus grand que celui de Vico peut exciter dans son ame une émulation généreuse. Bossuet se présente à lui avec son immortel *Discours sur l'Histoire universelle*. Qu'il s'inspire des sublimes pensées de ce grand homme, ou, plutôt, qu'à son exemple, il aille, lui aussi, puiser aux sources sacrées. La noble ambition de la philosophie de l'histoire, c'est de pénétrer le plus avant possible dans les desseins de Dieu, dans les secrètes dispositions de son adorable providence. Il est beau sans doute, pour la raison humaine, toute faible et imparfaite qu'elle est, de soulever avec crainte et respect le voile qui couvre ces importants problèmes. Dieu lui-même semble l'y avoir excité, en lui disant qu'il abandonnait le monde à ses disputes. Mais Dieu ne s'en tient pas là. Semblable à une mère qui, après avoir souri avec amour aux pas chancelants de son jeune enfant, le prend ensuite dans ses bras pour lui épargner la fatigue d'une course longue et épineuse, de même Dieu vient au secours de notre sa-

gesse défaillante. Il nous prend comme par la main ; il nous introduit dans les profondeurs de son sanctuaire ; il fait retentir à nos oreilles les oracles de ses prophètes ; il daigne nous révéler lui-même ses desseins , et nous expliquer les opérations de sa toute-puissance. Serait-il vraiment philosophe , celui qui , voulant s'éclairer et instruire les autres sur les destinées des peuples , refuserait ce secours ; celui qui s'obstinerait à marcher seul sous une voûte obscure , lorsqu'il ne tient qu'à lui d'avoir un guide infail-
libile , et de marcher en plein soleil ?

Concluons de ces réflexions : 1° que la philosophie de l'histoire s'engage dans une fausse voie , lorsqu'elle veut procéder dans ses recherches d'après des données purement psychologiques ; 2° qu'elle restreint volontairement son propre domaine , et s'expose à de graves erreurs , toutes les fois qu'elle affecte de ne faire aucun cas des événements qui n'auraient d'autre cause que la volonté immédiate et inexplicquée de Dieu lui-même ; 3° enfin , que c'est seulement dans l'alliance de la Théologie naturelle et de la Théologie révélée , que peuvent se trouver les bases d'une bonne philosophie de l'histoire.

Bossuet a fait déjà beaucoup sur cette matière , mais le plan qu'il s'était proposé l'a conduit à s'étendre beaucoup plus sur la Théologie révélée que sur les considérations purement philosophiques. Ce serait un beau travail que de développer avec plus d'étendue , et en conservant ses idées , ce qu'il n'a dit sur ce point qu'en quelques mots. L'entreprise serait hardie , il est vrai , mais aussi elle serait noble et louable ; il y aurait gloire même seulement à l'entreprendre. En suivant l'aigle , même de loin , on peut s'élever déjà dans des régions assez hautes , et on ne court pas le risque de salir ses ailes dans la poussière.

UNE SCÈNE DE L'AVARE

DE MOLIERE,

mise en vers

PAR M. F. DESCHAMPS.

MESSIEURS,

Dans l'un de ces moments où l'on cherche un travail qui donne un aliment à l'esprit, sans lui apporter le tourment et la fatigue de la pensée, j'ai tenté de soumettre au rythme de la versification française une scène de l'*Avare*, de Molière. Ce genre de traduction a sa témérité et ses difficultés ; et voici comment j'ai justifié, à mes propres yeux, l'audace d'une entreprise que beaucoup d'entre vous pourraient être tentés de considérer comme une profanation. Molière, même lorsqu'il écrivait en prose, pensait, pour ainsi dire, presque toujours en vers. Son style coupé, concis, énergique, a presque toujours l'allure du vers. On trouve, dans ses phrases en prose, un nombre infini de ces lignes mesurées qu'on est convenu d'appeler des vers blancs, et qui, chez lui, n'ont jamais la tournure prosaïque. Il y a, dans ses moindres comédies, des tirades

entières auxquelles il ne manque que la rime. On a cité comme exemple curieux de cette tendance de sa prose dramatique, le monologue qui ouvre la petite pièce intitulée : le *Sicilien* ou l'*Amour peintre*. Il débute ainsi :

Il fait noir comme dans un four

(vers de 8 pieds.)

Le ciel s'est habillé ce soir en scaramouche.

(hexamètre.)

Et je ne vois pas une étoile

Qui montre le bout de son nez.

(2 vers de 8 pieds.)

Soite condition que celle d'un esclave!

(hexamètre.)

De ne vivre jamais pour soi ,

Et d'être toujours tout entier

Aux sottés passions d'un maître.

(5 vers de 8 pieds.)

Est-ce là l'effet du hasard, ou Molière, pressé par le temps, par ses occupations de directeur et de comédien, avait-il, comme on l'a dit, l'arrière-pensée de traduire lui-même en vers ses œuvres en prose? S'il a eu cette pensée, le premier ouvrage auquel il l'aurait certes appliquée, c'eût été l'*Avare*, qu'il devait considérer comme l'une de ses œuvres capitales; l'*Avare*, caractère tracé de main de maître, et où, comme toujours chez lui, le comique vrai est à côté de la profondeur. Tout écrivain fait deux parts dans ses ouvrages; celle du moment et celle de l'avenir. Toutes les œuvres sur lesquelles Molière a pu et bien justement dû fonder son espérance d'arriver à la postérité, tous ses grands ouvrages en un mot, sont écrits en vers : le *Misanthrope*, *Tartuffe*, les *Femmes savantes*, l'*Ecole des Maris*, l'*Ecole des Femmes*, etc. On trouve même

des pièces accessoires , telles que les *Fâcheux* , auxquelles il a donné cet ornement si précieux de la poésie dramatique, qui double le charme de l'ouvrage à la lecture , et qui , à la représentation , joint , à la force et à la clarté de la pensée , l'immense avantage de l'effet du rythme sur les hommes assemblés.

C'est en partant des idées que je viens d'émettre , que Thomas Corneille traduisit, en son entier, l'originale comédie du *Festin de Pierre*. Rien de plus facile , de plus coulant, de plus naturel, que la versification dans cette pièce de Thomas Corneille. Elle justifie cette pensée , devenue plus profonde chez moi après ma tentative, que, sauf le plus ou moins de réussite, l'effort n'est pas grand pour donner la marche du vers comique à la prose de Molière. Le principal soin doit consister à conserver à l'original la vigueur et l'énergie de son expression, en se rappelant sans cesse que l'on traduit l'homme qui a écrit l'admirable tirade du *Misanthrope* , sur

Les haines vigoureuses

Que doit donner le vice aux ames vertueuses.

Thomas Corneille n'a pas toujours conservé cette énergie de langage. Non-seulement il a ajouté des scènes , ce qui me semble peu pardonnable , mais il a pris la *liberté*, comme il le dit lui-même, *d'adoucir certaines expressions qui avaient blessé les scrupuleux*.

J'ai cherché à éviter cet écueil ; j'ai suivi servilement mon modèle. C'est là ma meilleure excuse. Puisse-t-elle me mériter mon pardon d'avoir osé porter la main sur la célèbre scène de *Sans dot* , l'une des plus *admirables* de l'ouvrage, et d'avoir osé vous communiquer cette étude académique sur l'œuvre de l'un de nos premiers classiques !

HARPAGON, VALÈRE, ÉLISE.

HARPAGON.

Ah ! c'est toi ,
Valère , viens , sois juge entre ma fille et moi.
Qui des deux a raison ? Voici le fait , écoute.....

VALÈRE (*l'interrompant.*)

Qui des deux a raison ? Monsieur, c'est vous sans doute.

HARPAGON.

Quoi , tu sais le sujet de la discussion !

VALÈRE.

Non , mais je sais , Monsieur , que vous avez raison.
Pouvez-vous avoir tort ? Vous n'êtes que sagesse.

HARPAGON.

Je veux la marier , Valère , et ma tendresse
Lui donne un époux sage , et riche de bon bien.
La coquine me dit qu'elle n'en fera rien !
Qu'elle se rit de lui , de moi , de ma puissance !
Que dis-tu de cela ?

VALÈRE.

Je dis que.....

HARPAGON.

Tu balance ?

Comment !.....

VALÈRE.

Eh ! eh !

HARPAGON.

Quoi donc ?

VALÈRE.

Je dis que, dans le fond ,
Je suis de votre avis. Oh ! vous avez raison ;
Car vous l'avez toujours. Mais aussi votre fille
N'a pas tout-à-fait tort.

HARPAGON.

Comment ! Quelle famille
Plus noble , plus honnête ! et quel meilleur époux
Que le seigneur Anselme ! Il est sage , il est doux ;
Gentilhomme , il possède un bien considérable !
Peut-elle rencontrer un parti plus sortable ?

VALÈRE.

Non , sans doute ; et , pourtant , elle peut objecter ,
Qu'en telle affaire il faut se moins précipiter ;
Qu'en bon père , du moins , vous devez lui permettre
De savoir si son cœur....

HARPAGON.

Non , je ne puis remettre :
C'est une occasion dont il faut profiter ,
Et qui peut bien jamais ne se représenter.
Anselme a consenti , — quel immense avantage ! —
A la prendre sans dot.

VALÈRE.

Sans dot!

HARPAGON.

L'époux s'engage

A la prendre sans dot.

VALÈRE.

Ah ! je ne dis plus rien.

Il la prendra sans dot. Diantre , voyez-vous bien ,
Voilà qui change tout. Oh ! c'est une autre affaire.
Je me rends à cela.

HARPAGON.

Conçois-tu bien , Valère ,
Quelle épargne pour moi !

VALÈRE.

Oh ! vous avez raison.

Cela ne reçoit point de contradiction.
Votre fille , il est vrai , pourrait ne pas vous taire ,
Que le mariage est une importante affaire ;
Qu'un lien si sacré , qu'un tel engagement ,
Aux yeux du sage veut être fait mûrement ,
Qu'une union funeste est de regrets suivie ,
Qu'il s'agit du bonheur de toute notre vie...

HARPAGON.

Sans dot!

VALÈRE.

Oh ! tout est là. Ce n'est pas qu'avant tout,
De leurs filles, certains voudraient suivre le goût,
Disant que la vertu d'une fille bien née,
Par l'inclination peut se voir entraînée,
Que l'inégalité d'âge et de sentiments
Peut causer quelquefois de fâcheux accidents.
Qu'un bon père...

HARPAGON.

Sans dot!

VALÈRE.

Ah ! par là tout s'explique.
Qu'opposer à cela ? c'est un mot sans réplique.
Ce n'est pas que, souvent, grand nombre de parents,
Consultant avant tout le cœur de leurs enfants,
Font taire l'intérêt, et, dans un mariage,
Veulent mettre d'abord la conformité d'âge,
De goûts et de penchants, qui promet le bonheur,
Qui, sans cesse y maintient et la joie et l'honneur.

HARPAGON.

Sans dot, sans dot, Valère !

VALÈRE.

Oui, ce mot-là l'emporte !
Le moyen de combattre une raison si forte.
Il faut céder, ma foi ; peste, quel argument !

HARPAGON (*écoutant et regardant vers le jardin*).

Ouais ! n'en voudrait-on point encore à mon argent ?
Il me semble qu'un bruit bourdonne à mon oreille.
Non, rien n'est sûr céans. Il faut toujours qu'on veille.
Je reviens tout-à-l'heure, et vous, restez ici.

(*Il sort.*)

ELISE.

Vous moquez-vous, Valère, en lui parlant ainsi ?
Vous l'excitez encore à nous nuire.

VALÈRE.

Au contraire,

Je cède pour ne pas aigrir son caractère.
Vouloir heurter de front ses goûts, ses sentiments,
C'est tout gâter. Il est certains tempéraments
Qu'il faut, pour les avoir, prendre sans violence,
Des esprits ennemis de toute résistance,
Des naturels rétifs, forts dans leur volonté,
Qui se cabrent d'abord devant la vérité,
Et contre la raison aussitôt se roidissent.
Voulez-vous les dompter ? Voulez-vous qu'ils fléchissent ?
Prenez quelques détours, allongez le chemin,
Et vous les conduirez ainsi que par la main.
Pour vous, fléchissez donc d'abord sous votre père ;
Vous viendrez mieux à bout...

ELISE.

Mais cet hymen, Valère.

VALÈRE.

De le rompre, en biaisant nous avons tout espoir.

ÉLISE.

Mais comment ? s'il se doit conclure dès ce soir.
Par quel moyen ?...

VALÈRE.

Il faut user de tromperie ,
Demander un délai , feindre une maladie.

ÉLISE.

Mais, si mon père appelle ici les médecins ,
Ils découvriront tout , trahiront nos dessins.

VALÈRE.

Vous vous moquez , Elise , et leur vaine science
Sera pour vos projets pleine de complaisance.
Vous pourrez bien avoir le mal qu'il vous plaira ,
Aucun d'eux , croyez-moi , ne vous démentira.
Ces messieurs , discutant ce mal imaginaire ,
Vous diront doctement quel est son caractère.
Manquent-ils de raisons ? Allez , tout ira bien ,
Conservons-en l'espoir...

HARPAGON (*revenant*).

Dieu merci , ce n'est rien.

VALÈRE (*sans voir Harpagon*).

Mais il est un moyen de fuir toute surprise ,
Et , s'il nous restait seul , j'espère , belle Elise...

(*Apercevant Harpagon.*)

Sans doute, un père doit en tout être obéi.
Regarde-t-on comment un époux est bâti ,

Quand la grande raison de *sans dot* s'y rencontre,
Vite il faut épouser, et ne pas aller contre.

HARPAGON.

Voilà parler cela.

VALÈRE.

Daignez me pardonner,
Monsieur, si je me laisse un peu trop entraîner ;
En lui parlant ainsi, j'écoute trop mon zèle.

HARPAGON.

Comment ! j'en suis ravi. Je te donne sur elle
Un pouvoir absolu, sans borne, illimité.
Je te fais part ici de mon autorité.

(à *Elise.*)

Oh ! vous avez beau fuir. J'entends que de Valère
Vous suiviez en tout point le conseil salutaire.

VALÈRE (à *Elise.*).

Après cela, madame, osez me résister.

(A *Harpagon.*)

Je vais la suivre un peu pour lui bien répéter
Les leçons...

HARPAGON.

Oui, crois-moi, tance-la sur sa faute.

VALÈRE.

Oh ! je vais lui tenir un peu la bride haute.

HARPAGON.

Tu feras bien.

VALÈRE.

Allez, j'en viendrai bien à bout,
Ne craignez rien, monsieur, je vous réponds de tout.

HARPAGON.

Fais : moi je m'en vais faire un petit tour en ville,
Je reviendrai bientôt.

VALÈRE (à *Elise*).

Allons, soyez docile,
Oui, l'or, de tous les biens est le plus précieux,
Oui, vous devriez bien remercier les cieux
D'avoir un si bon père.

HARPAGON.

Il parle comme un livre !

VALÈRE.

Dieu ! quel homme ! il sait, lui, ce que c'est que de vivre.
Et, lorsqu'on s'offre à prendre une fille sans dot,
Il ne faut si long-temps tourner autour du pot.
Sans dot tient lieu de tout, de beauté, de sagesse,
De naissance, d'honneur, d'amour et de jeunesse !

HARPAGON.

Oh ! le brave garçon ! quel esprit ! quel bon cœur !
Heureux qui peut avoir un pareil serviteur !



TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1845 — 1846.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

* *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

O. signifie *Officier.*

C. — *Commandeur.*

G. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grand' Croix.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1845—1846.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. CHASSAN ✱, *Président.*
M. l'abbé PICARD, *Vice-Président.*
M. LÉVY, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*
M. RICHARD, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. BIGNON, *Secrétaire perpétuel honoraire pour la même classe.*
M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. l'abbé COCHET, *Archiviste adjoint.*
M. AVENEL, D.-M., *Trésorier.*

ANNÉES
de
récep-
tion.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES
d'admis-
sion à la
Vétéran-
ce.

1808. LEZURIER DE LA MARTEL (le baron Louis-Géné- 1823
viève) O ✱, ancien Maire de Rouen, Maire
d'Hautot-sur-Seine.
1819. RIBARD (Prosper) ✱, ancien Maire de Rouen, 1828
ancien Député, etc., *rue de la Vicomté, 34.*
1805. MEAUME (Jean-Jacques-Germain), Docteur ès-sciences, 1830
etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy
(Meurthe), *rue de la Poissonnerie, 34.*
1834. VERDIÈRE (Louis - Taurin) ✱, Conseiller hono- 1840
raire en la Cour royale, à Louviers (Eure).
1804. BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire per- 1842
pétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-
Lettres et des Arts, au Val-de-la-Haye, près Rouen.

1803. LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres, 1843
Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *r de
Sotteville, 7.*
1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, 20.* 1843

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1844. M^{gr} BLANQUART DE BAILLEUL C ✱, archevêque de Rouen,
au Palais archiépiscopal.
- LALAING D'AUDENARDE G ✱ (le comte), Lieutenant-
Général, commandant la 14^e division militaire, Pair de
France, à Rouen, *rue du Moulinet.*
- DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine),
G O ✱, déc. de Léopold de Belgique, Pair de France, Préfet
de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*
- BARBET (Henri) C ✱, déc. de Juillet et de Léopold de Belgique,
Maire de Rouen, Député, etc., *boulev. Cauchoise, 51.*
1841. FRANCK-CARRÉ C ✱, Pair de France, Premier Président de
la Cour Royale, *rue Damiette, 30.*

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1818. BLANCHE (Antoine -Emmanuel-Pascal) ✱, D.-M., Médecin
en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue, 2.*
1819. DESTIGNY (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'éta-
blissement, *faubourg Saint-Sever.*
1820. HELLIS (Eugène-Clément), D.-M., Médecin en chef de
l'Hôtel-Dieu, Professeur de l'École de Médecine, etc.,
place de la Madelcine.
- MARTAINVILLE (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✱,
ancien Maire de Rouen, ancien Député, *à Sassetot-le-
Mauconduit.*
1822. DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), Négociant, *rue Herbière, 12.*

1822. LÉVY (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique, chef d'institution, etc., etc., *rue Saint-Patrice, 36.*
1824. DU BREUIL (Guillaume), Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des Plantes, rue d'Elbeuf.*
1825. BALLIN (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété; *rue de la Madeleine, 6.*
1827. MORIN (Bon-Etienne), ancien Pharmacien, Professeur à l'École de médecine de Rouen, etc., *rue de la Glacière, 2.*
 DEVILLE (Achille) ✱, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, Corresp. de l'Institut, etc., etc., *quai de la Bourse, hôtel Quévremont.*
1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots, 15.*
 PIMONT (Pierre-Prosper), Manufacturier, *place des Carmes, 31, chez M. Noury-Vallée.*
1829. FLOQUET (Pierre-Amable) fils, ancien Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant de l'Institut, etc., etc., *rue Beffroi, 32.*
 GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis) ✱, Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; correspondant de l'Institut, etc., *rue du Duc-de-Chartres, 12.*
1830. POUCHET (Félix-Archimède) ✱, D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine, 200.*
1831. PAUMIER (L.-D.) ✱, Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil, 16 bis.*
1833. DE CAZE (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne, 15.*
1834. GRÉGOIRE (Henri-Charles-Martin) ✱, Architecte des bâtiments civils, *rue des Charrettes, 128.*
 BERGASSE (Alphonse) ✱, Avocat, ancien Procureur général, *rue Beffroi, 26.*

- MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ✱, président de la Société philharmonique de Rouen, ancien député, etc., *rue de la Seille, 7.*
- CHÉRUÉL (Pierre-Adolphe) ✱, Professeur d'histoire au Collège royal de Rouen, *boulevard Beauvoisine, 59.*
1837. DE GLANVILLE (Boistard), *rue des Murs-Saint-Ouen, 21.*
BARTHÉLEMY (Eugène), Architecte, *r. de la Chaîne, 26.*
1838. AVENEL (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du Conseil de salubrité, *place des Carmes, 30.*
MAUDUIT (Victor) ✱, secrétaire général de la Mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.
LÉVESQUE ✱, Conseiller à la Cour royale, *r. de l'Écureuil, 11.*
1839. HOMBERG (Théodore), Avocat, *r. de l'École, 21.*
DES MICHELS ✱, Docteur-ès-sciences, Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, *r. des Carmélites, 16.*
PREISSER (Frédéric-Joseph), Professeur de Chimie, *rue Royale, en face Sainte-Marie.*
1841. MORIN (Gustave), Directeur de l'École de dessin et de peinture, *rue Poussin.*
LEROY (N.), Conseiller à la Cour royale, *r. des Carmélites, 16.*
VERRIER, Médecin vétérinaire, *rue Saint-Laurent, 9.*
1841. DU BREUIL (Alphonse), Professeur à l'École départementale d'agriculture et à l'École Normale, professeur d'horticulture à l'École municipale de Rouen, *rue d'Elbeuf, 63.*
1842. PICARD (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de la Métropole de Rouen, *cour des Libraires.*
THINON (Arsène-Marcel-Irénée), Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, *rue de Socrate, 16.*
DESCHAMPS (Frédéric), Avocat, *rue de la Poterne, 17.*
RICHARD (Charles-Victor-Louis), Conservateur des Archives municipales, *rue Saint-Jean, 24.*

- GIFFARD, Professeur au Collège royal de Rouen, *rampe Bourreuil*, 16 A.
- CHASSAN ✱, Avocat général près la Cour royale, *rue du Contrat-Social*, 24.
- COCHET (l'abbé), Aumônier du Collège royal de Rouen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc.
1843. BÉNARD (Charles), Docteur ès-Lettres, prof. de philosophie au Collège royal, *rue Royale S.-Ouen*, 31.
- BIGOURDAN, prof. de mathématiques spéciales au Collège royal de Rouen, *rue Daliphard*, 3.
- POTTIER (André), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, à l'Hôtel-de-ville.
- BARABÉ, Archiviste du département, pour la partie historique, *rue Maladrerie*, 15.
- FALLUE (Léon) ✱, commis principal des Douanes, *rue des Bons-Enfants*, 12.
1844. RONDEAUX (Jean) O ✱, ancien Négociant, *rue de Fontenelle*, 32.
1845. FRÈRE, ancien libraire à Rouen, sur le port, quai de Paris, 45.
- GUIARD, Professeur de rhétorique au Collège royal de Rouen, *rue du Grand-Maulévrier*, 4.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1803. GUERSENT ✱, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, 12.
1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).
1806. DELABOUISSE-ROCHEFORT (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude).
1806. BOÏELDIEU (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, à Paris.

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).
- LAIR * (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture, etc., à Caen *Pont-Saint-Jacques*.
- DELANCY *, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Géneviève, à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg, 33*.
1809. FRANCŒUR O *, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie des sciences, des Soc. roy. et cent. d'Agriculture, d'Encourag., etc., Paris, *r. de l'Université, 10*.
- DUBUISSON (J.-B.-Remy-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville, 10, faubourg Poissonnière*.
- DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, *rue des Postes, 14*.
- DELARUE (Louis-Henri), ancien Pharmacien, secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture de l'Eure, Juge de Paix à Breteuil-sur-Iton (Eure).
- BALME, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, *rue de l'Enfant-qui-pisse, 8*.
1811. LEPRIOL (l'abbé Constantin-Julien), Prêtre, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen, à Hennebon (Morbihan).
- LE SAUVAGE *, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.
- LAFISSE (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue Laffite, 43*.
- BOULLAY (Pierre-François-Guillaume), O *, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue du Helder, 5*.
1814. PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré, 7*.
- PERCELAT *, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut, et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✱; D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, 8.

DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✱, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, 4.

1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) ✱; Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue de Tournon*, 7.

MÉRAT (François-Victor) ✱, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, 17 bis.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✱, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du Conseil supérieur desanté, etc., à Paris, *rue de Grenelle-St-Germain*, 89.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue aux Liesses*, 15.

DE KERGARIOU (le comte) O ✱, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, 5.

DE MONTAULT (le marquis) ✱, à Paris, *rue de Lille*, 84.
(A Rouen, *rue d'Ecosse*, 10.)

DE MIRVILLE (le M^{is} EUDES) ✱, ancien Maréchal-de-Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

DEPAULIS (Alexis-Joseph) ✱, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, 8 ter.

1821. BERTHIER (P.) ✱, Inspecteur général des mines, memb. de l'Institut, etc., à Paris, *r. Crébillon*, 2.

JAMET (l'abbé Pierre-François) ✱, Prêtre, Supérieur de la Congrégation du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

- VÈNE * chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, en retraite, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, 26.
1823. LABOUDERIE (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, 20.
- LEMONNIER (André-Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, *rue d'Antin*, 25, *aux Batignolles*.
- DE MOLÉON (Jean-Gabriel-Victor) *, Directeur de la Société Polytechnique et de ses publications, etc., à Paris, *r. de la Paix*, 20.
- THIÉBAUT DE BERNEAUD (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue Cassette*, 8.
- BEUGNOT (le vicomte Arthur) *, Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue Ville-l'Évêque*, 16.
1824. SOLLICOFFRE (Louis-Henri-Joseph) O *, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, 88.
- ESTANCELIN *, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.
- FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).
- MALLET (Charles-François) O *, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Verneuil*, 34.
- JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis) *, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, 4.
- MONFALCON *, D.-M., à Lyon, *rue de la Liberté*, 7.
- DE LA QUESNERIE, Juge de Paix de Clères, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.
1825. DESCHAMPS, Rentier, ancien Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Autry, par Grandpré, canton de Monthois (Ardennes).

- SALGUES, D.-M. P., médecin du Grand-Hôpital, membre du Conseil central sanitaire du dép^t, à Dijon (Côte-d'Or).
- BOULLENGER (le baron) O ✱, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, membre du Conseil général, à *Saint-Denis-le-Thiboult* (Seine-Inférieure.)
- D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, 26, *r. de Ponthieu*.
- CIVIALE (Jean) ✱, D.-M., à Paris, *r. Neuve-St-Augustin*, 23.
- FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- PAYEN (Anselme) ✱, Manufacturier, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de l'Institut, etc., à Paris, *au Conservatoire, rue St-Martin*.
1826. MOREAU (César) ✱, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *rue de Rivoli*, 30 bis.
- MONTÉMONT (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 27.
- LADÈVÈZE, D.-M., à Bordeaux (Gironde).
- SAVIN (L.), D.-M. P., à Montmorillon (Vienne).
1827. HUGO (Victor) O ✱, membre de l'Académie française, à Paris, *place Royale*, 6.
- BLOSSEVILLE (le vicomte Ernest de), à Paris, 4, *rue de Louvois*.
1827. DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, 44, à Lille (Nord).
- MALO (Charles) ✱, Fondateur-rédacteur en chef de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de l'Éperon*, 6.
1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe.)

- COURT ✱, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, 14, ancien atelier de Gros
- VIREY (Julien-Joseph) O ✱, D.-M. P., membre de l'Académie royale de Médecine, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Soufflot*, 1, près le Panthéon.
- MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).
- LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône.)
- MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, *r. Jean-Goujon*, 9.
- MORIN (Pierre-Etienne) ✱, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Vesoul (Haute-Saône).
1829. COTTEREAU (Pierre-Louis) ✱, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St-Honoré*, 108.
- FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) ✱, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).
1829. PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, 13, à Évreux (Eure).
- GUTTINGUER (Ulric) ✱, Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *r. Château-Neuf*, 5.
- CAZALIS ✱, Professeur de physique au Collège royal de Bourbon, à Paris, 10, *rue Taranne*.
- SCHWILGUÉ ✱, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).
- BÉGIN (Emile-Auguste). D.-M., membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).
- BERGER DE XIVREY (Jules), membre de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à Paris, *r. St-Germain-des-Prés*, 15.

- CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, 57, *rue Hauteville*.
- PASSY (Antoine) O ✱, ancien Préfet de l'Eure, député, à Paris, *rue Caumartin*, 5.
- SOYER - VILLEMET (Hubert - Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).
1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, 46.
- BARRÉ DE JALLAIS, Sous-Préfet en retraite, Homme de lettres, à Chartres, *paré de Bonneval* (Eure-et-Loir).
- HOUEL (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien président du Tribunal civil de Louviers (Eure).
- MURAT (le comte de) C ✱, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de Rivoli*, 38.
- LE FILLEUL DES GUERROTS, chev^r de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, à Rouen, 2, *rue Bourg-Abbé*.
1831. LE TELLIER (Jean-Joseph) ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, 1.
- BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✱, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).
1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 14.
- TANCHOU ✱, D.-Médecin, à Paris, *rue du Helder*, 11.
- FORTIN (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).
- DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Inspecteur des monuments historiques, membre du Comité des chartes et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme.)

BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✱, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, Directeur de la maison de santé, *rue Neuve-Sainte-Généviève*, 21.

LE FLAGUAIS (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Jacobins*, 10 (Calvados).

LEJEUNE (Auguste), Architecte, à Paris, *r. de Greffulhe*, 3.

THIL ✱, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

LAURENS (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs).

BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., ancien pharmacien, à Paris, *rue de Chabrol*, 40.

RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

LADOUCETTE (le baron Jean-Charles-François de) ✱, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

1832. MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

BOUGRON (L.-V.), Statuaire, à Paris, *rue des Magasins*, 8, *faub. St-Denis*.

DUCHESNE (Edouard-Adolphe) ✱, D.-M.-P., à Paris, *rue d'Assas*, 1, *faub. St-Germain*.

JULLIEN (Marc-Antoine) ✱, Homme de lettres, fondateur de la Revue Encyclopédique, à Paris, *rue du Rocher*, 23.

ASSELIN (Augustin) ✱, Antiquaire, corresp. du Minist. de l'Intér. pour les Études historiques, à Cherbourg (Manche.)

- CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or),
hôtel Berbisey.
- BREVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois
et en taille-douce, à Belleville, banlieue de Paris, *rue des
Lilas, 12.*
1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-
Saint-Honoré, 58.*
- LE PREVOST (Auguste) ✱, Membre de la Chambre des Dé-
putés, de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes, à
Paris, *rue et hôtel Jacob, faubourg Saint-Germain.*
- FÔVILLE ✱, D.-M., méd. en chef de l'hospice de Charenton,
à Paris, *r. de Lille, 101.*
- BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✱, Peintre, conser-
vateur du Musée de Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux,
55 ter.*
- LAMBERT (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque
de Bayeux (Calvados).
- MURET (Théodore), avocat, à Paris, *rue de Ponthieu, 27.*
- PESCHE (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, juge
de paix, aux Riceys (Doubs.)
1835. BARD (Joseph) ✱, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur,
des monuments historiques des départements du Rhône et
de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à
Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).
- CHESNON (Charles-Georges), Inspecteur des Écoles primaires
du département de l'Eure, à Évreux.
1836. HENNEQUIN (Victor-Antoine), Avocat à la Cour royale,
à Paris, *rue de Lille, 17.*
- LEGLAY, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).
- LE CADRE, D.-M., au Havre, *rue du Chillon, 9.*
- GUYÉTANT ✱, D.-Ch.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et

- de plusieurs autres Soc. sav., à Paris, 12, *passage Sainte-Marie, rue du Bac.*
- SOUBEIRAN (Eugène) ✱, directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur de Physique à l'École spéciale de pharmacie à Paris, *quai de la Tournelle, 51.*
- REY (Jean) ✱, ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue N.-D.-de-Lorette, 31.*
- DU BOIS (Louis) ✱, ancien Sous-Préfet, membre de plusieurs Académies, au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvad.)
1837. GARNIER-DUBOURGNEUF (Jacq.-Alex) ✱, maître des requêtes, direct. des affaires civiles et du Sceau, au ministère de la justice, à Paris, *rue des Trois-Frères, 3.*
- DANTAN jeune, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare, cité d'Orléans.*
1838. BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, *quai Monsieur, 121.*
- GARNERAY (Ambroise-Louis), Peintre de marine, à Paris, *passage Saulnier, 19.*
- PREVOST (Nicolas-Joseph), Horticulteur au Bois-Guillaume.
1838. VACHEROT, docteur-ès-lettres, directeur des études à l'École normale, à Paris, *rue de Grenelle St-Germain, 126.*
- SALADIN, Professeur de Chimie, à Moulins (Allier).
- BOULLÉE (Aimé-Auguste), ancien Magistrat, à Lyon, *rue St-Joseph, 8.*
- MUNARET, D.-M. à Thurins, près Lyon (Rhône).
- LESCELLIÈRE-LAFOSSE (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, *place de la Préfecture.*
- GIRALDÈS (Joachim-Albin), D.-M., professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue des Beaux-Arts, 11.*
- GRATELOUP (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne, etc., à Bordeaux, *rue Grande-Taupe, 18.*

1839. **BOUTRON-CHARLARD** (Antoine-François) ✱, membre de l'Académie royale de médecine, et du Conseil général de la Seine, à Paris, *boulevard Bonne-Nouvelle*, 12.
- CAP** (Paul-Antoine), Pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Trois-Frères*, 6.
- TUDOT** (Edmond), Peintre, directeur de l'École de Dessin, à Moulins (Allier).
- GAUDET**, D.-M., à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*.
- PORTRET** fils (Octave), Avocat à Paris.
1840. **PAILLART** (Aubin-Pierre) ✱, Docteur en droit, Procureur général à Nancy (Meurthe).
- MALLET** (Charles-Augustin), D.-ès-lettres, Prof. de philosophie au Collège royal de St-Louis, à Paris, 19, *r. Hautefeuille*.
- BORNET** (Amand-Louis-Joseph), Licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, Proviseur du Collège royal de Tours (Indre-et-Loire).
1840. **OLRY**, Docteur-ès-lettres, Membre de la Société royale de Nancy (Meurthe), Professeur suppléant à la faculté des lettres de Strasbourg (Bas-Rhin).
- PELOUZE** ✱, Chimiste, Membre de l'Institut, Professeur à l'École polytechnique, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.
- CHEVALLIER** ✱, Membre de l'Académie royale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc., *place Saint-Michel*, 25.
1841. **SCHLUMBERGER** (Henri), Chimiste, Memb. de la Soc. industrielle de Mulhouse, maison Dolfus, Miegg et Cie (Haut-Rhin).
- PHILIPPAR**, Professeur de culture à l'Institut royal agronomique de Grignon, et à l'École normale de Versailles, Directeur du Jardin des plantes, à Versailles (Seine-et-Oise.)
- CAFFE**, Docteur-Médecin, Professeur de Physiologie et de Pathologie spéciales, à Paris, Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Ferme-des-Mathurins*, 45.

- LACABANE, premier employé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, Président de la Société de l'école des Chartes.
- FAYET (M^{sr}) O ✱, évêque d'Orléans.
- GUIBOUT, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Feydeau*.
- ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis de la), Député du Cher, Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, *rue St-Lazare, 56*.
- GLEIZES (Vénuste) ✱, Commissaire de la marine, Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère.)
1842. BOSSY ✱, Professeur de chimie à l'École de Pharmacie de Paris, à l'École, *rue de l'Arbalète*.
- DU PASQUIER, Professeur de chimie à l'École Lamartinière, à Lyon (Rhône.)
- LA BUTTE (Auguste), avocat, à Honfleur (Calvados.)
- DE CAISNE, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, *au Muséum*.
- GASPARIN (le comte de) C ✱, Pair de France, membre de l'Institut, *rue de Lille, 79*.
- HENRI (Ossian), Professeur agrégé à l'École spéciale de pharmacie de Paris, memb de l'Acad. royale de médecine, etc.
- MALLET O ✱, Ingénieur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, à Paris, *46, rue Lafitte*.
- AMIOT, Licencié ès-sciences, Professeur de Mathématiques, à Paris, *rue de Sorbonne, 3*.
1843. BUSSET (François-Charles) ✱, géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).
- MANCEL (Georges), Conservateur de la bibliothèque de Caen.
- DE FRÉVILLE, ancien Élève de l'école des Chartes, à Paris, *15, rue de Vendôme*.

- CHARMA (Antoine), Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen.
- ALAUZET (Isidore), avocat, sous-chef du cabinet du Ministre de la Justice, à Paris.
- MARCHAND (Eugène), Pharmacien à l'hôpital civil, à Fécamp.
- DUCHESNE-DUPARC, D.-M., *rue de Louvois, 10*, à Paris.
- GORS (Laurent), Inspecteur de l'Université de Rennes.
1844. FAURÉ, Pharmacien, à Bordeaux.
- DELAMARE, D.-M., à Paris, *14, rue Saint-Florentin*.
- GAULTIER O \otimes , Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris, *7, rue Neuve-des-Mathurins*.
1845. PERSON, Professeur à la Faculté de Besançon (Doubs).
- MAGNIER, Professeur de Littérature ancienne, à la Faculté des Lettres de Poitiers (Vienne).
- Le baron ROISIN (Ferdinand de), Docteur en droit et en philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France et de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord), *rue Française, 38*.
- REISET (Jules), Chimiste, à Paris, *rue de la Bienfaisance, 3*.
- FORMEVILLE (de), Conseiller à la Cour Royale de Caen.
- BONNIN, Directeur de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
- GARNIER, Conservateur de la bibliothèque de la ville d'Amiens.
- HARDOUIN-MICHELIN, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
- BOURDIN, Docteur-Médecin de la Faculté de Paris, à Choisy-le-Roi, *place de la Madeleine*, près Paris.
- CARPENTIER-MÉRICOURT, Docteur-Médecin à Paris, *rue des Orties-Saint-Honoré, 7*.
- TRAVERS (Julien), Professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).
 GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow (Ecosse).
1803. ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).
1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).
1817. KIRCKHOFF VAN DER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).
1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.
1828. BRUNEL , Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).
1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal, 40.*
- STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).
1830. CASTILHO (Antonio Feliciano de), Bacharel Formado en

droit, membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc.
à Lisbonne (Portugal), *calçada do Duque*, 58.

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de
l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à
Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez
M. Michaud, *rue de Richelieu*, 67.

1839. WYLD (James), Géographe, à Londres.

DE SANTAREM (le vicomte), anc. Minist. de Portugal, memb.
de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang.,
à Paris, *rue Blanche*, 40.

1841. NARDO (Jean-Dominique), Médecin de l'Institut central des
Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés
savantes, à Venise.

MORREN, Docteur ès-sciences et en Médecine, Professeur de
Botanique à l'Université de Liège.

1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, etc., à Venise.

1844. GUASTALLA, D-M., à Trieste.

PASQUIER (Victor), Pharmacien de première classe, à Liège.

DE LE BIDART DE THUMAIDE, Procureur du Roi, à Liège.

VAN HASSELT, Secrétaire de l'Académie d'Anvers.

BOGAERTS (Félix), à Anvers.

HALLEWELL, à Cambridge.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

*Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où
elles sont établies.*

Abbeville. Société royale d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais).

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du département de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

Calais. Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts (Pas-de-Calais).

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dôme).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).

— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Palaise. Société d'agriculture (Calvados).

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lens-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-Rhône)

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Morlaix. Société vétérinaire du département du Finistère.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, 2.

— Athénée des Arts, à l'*Hôtel-de-Ville*.

- INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*
 - Académie royale des Sciences.
 - Académie française.
 - — historique de France, *rue Saint-Guillaume, 9.*
 - Société Anatomique.
 - Société centrale des Amis des arts et des lettres, *r. Saintonge, 19.*
 - Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne, 12.*
 - Société de Géographie, *rue de l'Université, 23.*
 - Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne, 12.*
 - Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
 - Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc, 6.*
 - Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac, 42.*
 - Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète, 13.*
 - Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne, 12.*
 - Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, *à l'Hôtel-de-Ville.*
 - Société géologique de France, *rue du Vieux-Colombier, 26.*
 - Société internationale des Naufrages, *r. Neuve-des-Mathurins, 17.*
 - Société libre des Beaux-Arts, *à l'Hôtel-de-Ville.*
 - Société Linnéenne, *rue de Verneuil, n° 51, faubourg Saint-Germain.*
 - Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*
 - Société Philomatique, *rue d'Anjou-Dauphine, 6.*
 - Société Philotechnique, *rue de la Paix, 11.*
 - Société Phrénologique, *rue Jacob, 54.*
 - Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*
 - Société royale d'Horticulture, *rue Taranne, 12.*
- Perpignan.* Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.
- Poitiers.* Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

- Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Puy (Le)*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).
- Reims*. Académie (Marne).
- Rouen*. Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.
- Société d'Horticulture.
- Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.
- Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.
- Société de Médecine.
- Société des Pharmaciens.
- Saint-Étienne*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire)
- Société industrielle.
- Saint-Quentin*. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).
- Société Industrielle et Commerciale.
- Strasbourg*. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.
- Toulouse*. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).
- Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
- Tours*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.
- Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
- Valence*. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.
- Versailles*. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.
- Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

- Anvers*. Société des Sciences, Lettres et Arts.
- Copenhague*. Société royale d'Écritures antiques du Nord.

Liège. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Munich. Académie royale des Sciences, etc. de Bavière.

Nota. Vingt-deux exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. DERACHE, Libraire à Paris, et aux DEUX PRINCIPAUX JOURNAUX qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1851 R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la REVUE DE ROUEN et à M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neuschâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1852. Reg. des Délib., p. 155; et Déc. du 5 déc. 1854. R. des L., p. 226.) — A M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1853. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la BIBLIOTHÈQUE de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la BIBLIOTHÈQUE du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la BIBLIOTHÈQUE de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib. p. 173.) — A M. Nestor URBAIN, directeur de la *France Départementale*, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370.) — A M. TAUISET, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838.) — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1859, p. 209).

NOTA. Le Programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris.



TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1844-1845, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes.

Dressée conformément à l'art. 17 du règlement.

Albert Montémont. *V. Montémont.*

Amans Carrier. *V. Carrier.*

Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie, Bulletin 1844, n° 3, 4. — 1845. n° 1. — Mémoires, t. 7, avec un Atlas, 1844. — Documents inédits concernant la province, in-4., 26 feuilles non brochées.*

Amiot (B). *Mémoire sur diverses propriétés des surfaces du deuxième ordre, déduites de la théorie des focales.*

Angers. *Soc. industrielle, Bulletin, 15^e année n°s 1 à 6.*

Ballin. *Notes sur les obélisques de Rome, etc. (Extrait du Précis de 1844.)*

Bard (Joseph). *Avant projet historique pour la reproduction, à Autun, du type de la Basilique latine.*

Bayard (Henry). *D. M. Mémoire de la topographie médicale des X^e, XI^e et XII^e. arrondissements de Paris, 1844.*

Bayeux. *Soc. d'Agric. Mémoires, t. 2, 1844.*

Beau. *Chemin de fer de Paris à Caen et Cherbourg.*

Beaurepaire (de). *Frère Piel, de Lisieux.*

Berger de Xivrey. *Note sur l'Abbaye du Breuil-Benoît, près Dreux, 1845.*

Berthier. *Chimie minérale et analyses de substances minérales. Travaux de 1841 à 43. 1844.*

- Béziers. *Soc. Archéologique, Séance publique du 16 mai 1844, et programme du concours de 1845.* — *Bulletin. Essai sur la formation et sur le développement du langage des hommes.*
- Bonnin. *Puy de musique érigé à Eoreux en l'honneur de M^{me} Sainte-Cécile, 1837.* — *Analectes historiques, Recueil de documents inédits sur l'histoire de la ville d'Eoreux, 1839.* — *La farce des Pates-ouaintes, pièce satyrique, représentée par les écoliers de l'Université de Caen, au carnaval de 1492. 1843.* — *Joyeux avènement des évêques d'Eoreux.* — *Obsèques de Messire Gabriel Le Veneur, évêque d'Eoreux, au XVII^e siècle.* — *Note sur les entrées solennelles des rois de France à Eoreux.* — *Notice sur les fouilles du Vieil-Eoreux.*
- Bordeaux. *Académie Royale. Actes, 6^e année, 4^e trim.*
- Bosquet (M^{lle} Amélie). *La Normandie romanesque et merveilleuse.* — *Tradition, légendes, etc. 1845.*
- Boullay et Henry. *Mémoire sur l'état de combinaison du soufre dans les eaux minérales des Pyrénées, etc.*
- Boullée. *Etude comparative sur les États-Généraux de France et les Parlements d'Angleterre.*
- Bourdin (D. M.). *Traité de la catalepsie, Paris 1841.* — *Traitement des affections cancéreuses, Paris 1844.*
- Bourg. *Soc. royale d'Emulation de l'Ain, journal 1844, n^o 7 à 12.* — *1845, n^o 1 et 2.*
- Brierre de Boismont. *Des hallucinations etc. 1845.*
- Caen. *Académie royale. Mémoires, 1845.*
- Caen. *Association normande. Annuaire des cinq départements pour 1845.*
- Caen (Revue de). *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen.*
- Caen. *Soc. des Antiquaires de Normandie. Mémoires, 2^e S^e, 3^e vol. = XIII^e vol. de la collection, 1842 et 43.*
- Caen. *Soc. française pour la conservation des monuments historiques. Séances générales tenues en 1844.*

- Caen. *Soc. roy. d'agriculture et de commerce. Extrait des séances de la Société, depuis 1836 jusqu'en 1842, par M. P. A. Lair, secrétaire.*
- Caen. *Soc. vétérinaire du Calvados et de la Manche. Mémoires, 1844.*
- Carpentier-Méricourt (J.). *D. M. Traité des maladies du sein, 1845.*
- Carrier (Amais). *Le Propagateur de l'industrie de la soie pour 1844, t. 6, cah. 71^e.*
- Castel. *Le Mont-Saint-Michel, 1844.*
- Caumont (de). *Inspection des Monuments historiques.*
- Cellier-Dufayel. *Le génie des femmes. Journal 1844. nos 8 à 12; fin du prem. vol. — 2^e année, 2^e vol. n^o 2. 3. 6. — Le prêtre, la femme et la famille, de M. J. Michelet, Appréciation, 1845.*
- César Moreau. *V. Moreau.*
- Châteauroux. *Soc. d'Agric. de l'Indre. Ephémérides, 1843-44.*
- Clermont-Ferrand. *Annales de l'Auvergne. 1843—t. 16, août à décembre = 1844, janvier à décembre = 1845, janvier à avril.*
- Decaisne (J.). *Notices des principaux mémoires publiées par lui.*
- De la Quèrière. *Observation sur le règlement de la mairie de Rouen, fixant la hauteur des maisons sur la largeur des rues.*
- Delavigne (Eloge de Casimir) par un anonyme. *V. Leuillier et Poitevin.*
- Deville (A.). *Examen de deux passages de Pline, relatifs à l'art de la verrerie. 1844. — Description d'un Bas-relief en ivoire représentant l'adoration des mages et des bergers. Caen, 1845.*
- Duputel. *Fait hommage à l'Académie d'un exemplaire unique, accompagné de gravures et de lettres originales, de*

- sa *Notice intitulée* : Circonstances inédites de la vie de Napoléon, *insérée dans le Précis de 1842.*
- Féré (Octave). *Légendes et traditions de la Normandie.* 1845.
- Formeville (H. de) *Extrait d'une notice sur les francs-Brements-canonnières de la ville de Caen.* 1839. — *Les Huguenots et la Saint-Barthélemy à Lisieux, 1562-1572.* — *Notice sur les francs-porteurs de sel de la ville de Caen,* 1840. — *Essai sur l'état des Corporations industrielles au moyen-âge,* 1840. — *Essai historique sur l'ancien évêché de Lisieux,* 1843. — *Notice historique sur la manufacture d'étoffes de laine de Lisieux,* 1837.
- Frère (Ed.) *Fragments littéraires de Lady Jeanne GRAY, reine d'Angleterre, traduits en français et précédés d'une notice sur la vie et les écrits de cette femme célèbre,* 1832. *Guide du voyageur en Normandie ou description historique, pittoresque, monumentale et statistique des principales routes qui traversent cette province, etc.* 1843. — *De l'Imprimerie et de la librairie à Rouen, dans le X^e et le XVI^e siècles, et de Martin Morin, célèbre imprimeur rouennais,* 1843.
- Fréville (de) *Ambassade de don Pèdre de Tolède en France, etc.*
- Gannal. *Histoire des embaumements,* 2^e éd. 1841 (offert par M. Lecoupeur).
- Garnier (J.) *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens,* 1843.
- Giraldès (J. A. C. C.) D. M. *Thèse sur la question suivante : Des luxations de la mâchoire,* 1844.
- Girardin (J.) *Des fumiers considérés comme engrais,* 3^e éd. 1844. — *Sur l'ancienneté de l'usage du cidre en Normandie,* 1844. — *Sur le cidre.* A M. Seminel, directeur de la Normandie agricole. — *Notices biographiques sur MM. de Morel-Vindé, d'Arcet et Mathieu de Dombasle.*
- Guiard (Th.) *Electre, tragédie de Sophocle, traduite en vers français, et dissertation sur les trois Electres,* manuscrit.

- Guttinguer (Ulric). *Les deux âges du poète*, 1844.
- Halliwell. *Rara mathematica, etc.*—*Two Essays.*—*A few notes on the history of the discovery of the composition of water. A letter of the right honorable lord Francis Egerton, etc.*—*Historia collegii Jesu cantabrigiensis*, 1841.
- Hardouin et Ludovic Michelin. *Iconographie zoophytologique des polypiers fossiles, etc.* 17 livraisons. — *Les mêmes et Emile Tronson du Coudray. Œuvres choisies de Tronson du Coudray, etc.* 1829-1832.
- Havre. *Soc. havraise d'Études diverses.* — *Résumé analytique*, 9^e et 10^e années.
- Hébert. *De l'utilité d'un système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres, etc.* — *Rapport de M. Homberg relatif au même système.*
- Henry (O.) V. Bouley. *Analyse chimique de l'eau sulfureuse alcaline iodurée de Cholles en Savoie*, 1842. — *Id. de l'eau minérale naturelle des sources d'Évaux (Creuse)*, 1843-44.
- Herpain. *Quatrième épître d'Usamer à ses contemporains.*
- Hilaire de Neville. *Projet d'élever une statue à Guillaume-le-Conquérant. Manuscrit.*
- Hombres-Firmas (baron d') *Suite des mémoires et observations de physique et d'histoire naturelle*, p. 181 à 260.
- Hubert (Jean). *Mémoire sur l'enseignement primaire*, 1845.
- Lacabane. *De la poudre à canon*, 1844.
- Ladoucette (le baron de). *Nouvelles*, 2^e édit. 1844. — *Mélanges*, 2^e édit. 1845.
- Lair (P. A.) V. Caen, *Soc. roy. d'Agriculture, etc.*
- Lambert (Ed.) *Essai sur la numismatique gauloise du N. O. de la France*, 1844.
- Lautard (J.-B.) D. M. *Lettres archéologiques sur Marseille*, 2^e édit. 1844.
- Lebreton (Th.). *Espoir. poésies nouvelles*, 1845.
- Lecoupeur. V. Gannal.

- Lelong (P.-S.) *Nouvelles considérations relatives aux droits d'octroi*, 1844. — *Rapport sur la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture, en conséquence d'une proposition pour la destruction des hannetons.*
- Letertre. *Poème des quatre âges (les deux premiers chants).*
— *Souvenirs historiques de la ville de Coutances, etc.*
- Leuillier. *Eloge de Casimir Delavigne*, 1844.
- Loiseleur-Deslongchamps. *Rapport sur l'appareil du sieur Lecoq pour faciliter la reprise des boutures, et cinq petits opuscules.*
- Lucas-Chaponnière. *Statistique du personnel médical en France, etc.* 1845.
- Lyon. *Académie royale. Mémoires. t. prem. 2 parties.*
- Magnier. *Analyse critique et littéraire de l'Énéide de Virgile*, 2^e édit., 1844.
- Mallet (Insp. div. des P. et ch.) *Rapport sur le chemin de fer établi en Irlande, suivant le système atmosphérique*, 1844.
- Malo (Charles). *De l'instruction primaire, de ses besoins, de ses espérances, de son avenir.*
- Mancel (G.). *Moisant de Brieux. Caen*, 1844.
- Mans (le) *Soc. d'Agric. Bulletin*, 1844. 2^e et 3^e trim.
- Marchand (Eugène). *Note sur un caractère des sels de chaux et de magnésie. Manuscrit.*
- Marié (Davy) *Note sur la nature des courants électriques et leur transmission au travers des conducteurs. Manuscrit.* — *Observations météorologiques faites à Saint-Etienne, manuscrit.*
- Metz. *Académie royale. Mémoires. 15^e année. 1843-44.*
- Michelin (Ludovic). *V. Hardouin.*
- Montémont (Albert) *La Turquie d'Europe, etc. par M. Ami Boné. Analyse.* — *Notice historique sur la tapisserie de la reine Mathilde. Bayeux*, 1844.
- Moreau (César) *L'univers maçonnique. Paris*, 1837.

- Moreau de Jonnés. *Etude statistique et agricole sur le département du Finistère*, 1844. — *Statistique de la France—X^e. p. suite, vol. IX. Administration publique, t. II.* 1844.
- Munaret (D. M.) *Notice extraite de la biographie des gens de lettres.*
- Munich. *Académie des Sciences; Almanach académique, pour l'année 1844.* — *Trois cahiers in-8. Histoire, philosophie et philologie, mathématiques et physique.* 1844. — *Bulletins 50, n^{os}. 1 à 50.*
- Muret. (Th.) *Histoire de l'armée de Condé, avec 6 lithographies coloriées.*
- Navet. *Discours sur l'utilité de l'anatomie, etc.* 1845.
- Neveu (Ed.) *Hymnes du diocèse de Rouen, traduites en vers français.* Rouen, 1845.
- Niort. *Soc. de Statistique du département des Deux-Sèvres.* 1843-44. 1^{re} liv. 2^e et 3^e.
- Paris. *Athénée des Arts. Procès verbaux des 115^e et 116^e Séances publiques.*
- Paris. *Institut historique. L'Investigateur, liv. 119 à 129 (moins 124).*
- Paris. *Journal des sçavants*, 1845.
- Paris. *Soc. de Géographie. Bulletin 3^e série, t. prem. n^o 6. t. 2. n^o 7 (manque 8) 9 à 14. — T. 3, n^o 15, 16, 17.*
- Paris. *Soc. de la Morale chrétienne. Journal, 3^e série, t. 2. n^{os} 1 à 6. — T. 3 (manque n^o 1) n^o 2, 3, 4, 5. (manque n^o 6.) t. 4, n^o 1. — 24^e Séance générale annuelle, 20 avril 1845.*
- Paris. *Soc. de l'Histoire de France. Bulletin, 1844. n^o 4. — 1845, n^o 1.*
- Paris. *Soc. française de Statistique universelle. Journal des travaux, n^{os} 1, 2, 3, (manque 5 et 6), 7 à 12.*
- Paris. *Soc. philotechnique. Annuaire, t. 6.* 1845.
- Paris. *Soc. roy. et centrale d'Agric. Bulletins des séances.* 1844. n^{os} 6, 7, 8, 9, (manque 10) 1845. T. V, n^{os} 1 à 5. — *Mémoires 1843 et 1845.*

- Paris. Soc. roy. d'Horticulture. *Compte rendu des travaux depuis l'exposition de 1843. — Séance générale, publique et solennelle du 16 juin 1844.*
- Paris. Soc. pour le patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés de la Seine. — *Assemblée générale du 14 juillet 1844.*
- Persigny (Fialin de). *De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Égypte et de Nubie, 1845.*
- Picard. *Des congrès scientifiques d'Italie en général et spécialement du sixième congrès, tenu à Milan, en 1844.*
- Picard (l'abbé). *Notice sur M. l'abbé Motte, chanoine et curé de la métropole de Rouen, 1845.*
- Poitevin (Prosper). *Hommage à Casimir Delavigne, 1845.*
- Poitiers. Soc. des Antiquaires de l'Ouest. *Mémoires, 1843. — 3^e et 4^e trim. 1844. Bulletins, p. 125 à 192.*
- Reims. *Publication des Séances et travaux, n. 1 à 15, (moins 5, 6, 12). — 1844-45.*
- Reiset (Jules). *Mémoire sur les combinaisons de deux nouvelles bases alcalines contenant du platine. — Annuaire de chimie (E. Millon et J. Reiset), 1845.*
- Roisin (le baron Ferd. de) *Les romans en prose des Cycles de la Table Ronde et de Charlemagne, (Trad. de l'Allemand de J. W. Schmidt). 1825.*
- Rouen. Soc. centrale d'Agric. *Extraits des travaux. 1844. Cahiers 92 et 93.*
- Rouen. Soc. libre d'Émulation. *Bulletins, 1843-44.*
- Rouen. Soc. cent. d'Horticulture de la Seine-Inférieure, *Bulletin, 1844. T. 2, n^o 6 (3^e cahier de la Pomologie), 7 et 8.*
- Saint-Quentin. Soc. roy. des sciences, arts, etc. *Mémoires. Années 1840, 41 et 42.*
- Schmidt. *V. Roisin.*
- Sudre (F.). *Téléphonie ou télégraphie acoustique, pratiquée au moyen de quatre sons. 1844.*
- Surville. *Mémoire sur les vestiges des Thermes de Bayeux. 1822.*

Travers (Julien) *Les Vaux-de-Vire, édits et inédits, d'Olivier Basselin et de Jean Lehoux, poètes Virois.* 1833. — *Les distiques de Muret, imités en quatrains français.* 1834. — *Thesis philosophica propter doctoratum, Dionisii Catonis disticha etc.* 1837. — *Thèse de littérature, pour le doctorat. De l'avenir de la littérature française,* 1837. — *Excursion dans le nord du Passais normand.* — *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen, t. 1 et 2,* 1842. — *Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen,* 1843. — *Annuaire du département de la Manche pour 1844 et 1845.*

Tronson du Coudray. *V. Hardouin.*

Vidal (E. T. T.). *Langue universelle et analytique.* Paris, 1845.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la Séance publique du 8 août 1845, sur les vicissitudes de la Littérature , page 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport fait par M. Levy, secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences. 5

MATHÉMATIQUES :

Ouvrages de MM. Amiot et Halliwell. 6

SCIENCES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET INDUSTRIELLES :

Sur le déplacement du zéro dans le thermomètre, par M. Person. — Observations météorologiques, par M. Marié ; 7

Considérations sur l'importance des observations météorologiques, par M. Preisser ; 8

Réflexions sur les embaumements suivant le procédé Gannal, et sur les sucres bruts, par M. Morin ; ibid.

M. Jules Reiset, chimiste, nommé membre correspondant ; 9

Application du Caloridore aux machines à vapeur à basse et moyenne pression, et emploi de la galvanoplastie à la surcharge des rouleaux de cuivre destinés à l'impression des Indiennes, par M. P. Pimont ; 10

Trois Mémoires de M. Henry, chimiste de Paris ; 11

Etude de l'emploi du système atmosphérique sur les chemins de fer, par M. Mallet ; ibid.

Réflexions sur le chemin de fer de Paris à Caen, par M. Beau. 12

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES. 247

HISTOIRE NATURELLE :

<i>Ouvrages de MM. Mèrat, Loiseleur-des-Longchamps et Philippiar, rapport par M. Bergasse;</i>	42
<i>Rapport sur les Annales de l'Auvergne, par M. De Caze;</i>	45
<i>Sur les Polypiers fossiles, par M. Hardouin-Michelin,</i>	ibid.
<i>Pièces anatomiques artificielles du docteur Auzou, présentées par M. Lemercier, médecin;</i>	ibid.
<i>Premier prix des Sciences naturelles, décerné par l'Institut à M. le Dr Pouchet.</i>	ibid.

SCIENCES MÉDICALES :

<i>Les docteurs Bourdin et Carpentier-Méricourt, de Paris, nommés membres correspondants;</i>	44
<i>Annuaire médical, par le Dr Munaret;</i>	ibid.
<i>Cas rare de Tétanos, par le Dr Vingtrinier,</i>	ibid.
<i>— Thèse de M. le Dr J. Hélot;</i>	45
<i>Des luxations de la mâchoire, par le Dr. Giraldès;</i>	ibid.
<i>Traité de hallucinations, par le Dr Brierre de Boismont.</i>	ibid.

AGRICULTURE :

<i>Travaux de plusieurs Sociétés correspondantes;</i>	46
<i>Traité des Fumiers comme engrais, et lettre sur le cidre, par M. Girardin;</i>	ibid.
<i>Notice sur la poire de Saint-Lézin, par M. Prevost.</i>	47

STATISTIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE :

<i>Rapport sur la x^e partie de la statistique générale de la France, par M. Vingtrinier;</i>	ibid.
<i>Etude statistique et agricole du département du Finistère, par M. Moreau de Jonnés;</i>	ibid.
<i>Tableau des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, en 1844, par M. Ballin;</i>	ibid.
<i>Sur les droits d'octroi, par M. Lelong;</i>	48
<i>Travaux de l'Académie royale de Munich.</i>	49

NÉCROLOGIE :

<i>Notices biographiques sur MM. d'Arce, de Morel-Findé, Mathieu de Dombasle et Navet.</i>	20
--	----

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN
ENTIER DANS SES ACTES.

<i>Sur le déplacement du zéro dans les Thermomètres,</i> <i>par M. C.-C. Person ;</i>	24
<i>Cas rare de guérison de Tétanos, par M. Vingtrinier,</i>	29
<i>Note sur le Tableau décennal des opérations du Mont-</i> <i>de-Piété de Rouen, par M. A. G. Ballin ;</i>	45
<i>Rapport sur l'appareil caloridore alimentateur de</i> <i>M. Pimont ;</i>	48
<i>Statistique spéciale des Maisons de répression et ses</i> <i>conséquences, par M. le Dr Vingtrinier.</i>	51
<i>(V. l'Omission indiquée à la suite de cette table.)</i>	

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

<i>Rapport fait par M. Richard, secrétaire perpétuel</i> <i>pour la Classe des Lettres.</i>	79
--	----

PHILOSOPHIE :

<i>Quelques réflexions sur la Philosophie de l'histoire,</i> <i>par M. l'abbé Picard ;</i>	ibid.
<i>Traduction de plusieurs ouvrages de Shelling, par</i> <i>M. Bénard.</i>	80

HISTOIRE :

<i>Suite et fin de l'histoire du Tabellionnage en France,</i> <i>par M. Barabé ;</i>	ibid.
<i>Histoire des Ménestrels, par M. Frère.</i>	81
<i>Renseignements historiques recueillis par M. Chéruel,</i> <i>dans les Archives de la famille d'Esneval.</i>	85
<i>Notice sur l'ancienne Bibliothèque des Echevins de la</i> <i>ville de Rouen, par M. Richard.</i>	86

ARCHÉOLOGIE.

<i>Renseignements donnés par M. Deville, sur le fa-</i> <i>meux Vase antique du duc de Portland, et sur la</i> <i>collection de Vases peints du prince de Canino.</i>	87
<i>Nouvelles recherches sur les anciennes Maisons de</i> <i>Rouen, et observations sur un Règlement de la</i>	

DES MATIÈRES.

249

- mairie de Rouen, relatif à la hauteur des maisons, par M. De la Quèrière.* 88
- Sur les caveaux de la Chapelle du Collège de Rouen, et Introduction à l'histoire des Églises de l'arrondissement du Havre, par M. l'abbé Cochet.* ibid.

LITTÉRATURE.

- Communication, par M. Floquet, d'un opuscule autographe de Bossuet, sur le Style et la Lecture des écrivains et des Pères de l'Église.* 89
- Traduction en vers de l'Electre de Sophocle, par M. Guiard.* ibid.
- Traduction en vers, par M. Deschamps, d'une scène de l'Avare de Molière.* 90
- Le Rêve d'un Père et la mort du Juste, pièces de vers par M. Deschamps.* ibid.
- Téléphonie de M. Sudre.* 91
- Efforts de M. Wattemare pour établir des relations intellectuelles entre l'Amérique du Nord et la France.* ibid.
- Nouveaux Membres.* 92

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN
ENTIER DANS SES ACTES.

- Le Tombeau de Virgile, églogue, par M. Deville.* 95
- Rapport sur le prix de Casimir Delavigne, par M. F. Deschamps.* 100
- De la Dot sous le régime de la Communauté de biens, par M. T. Homberg.* 111
- Notice sur l'ancienne Bibliothèque des Échevins de la ville de Rouen, par M. Richard.* 126
- Quelques réflexions sur la Philosophie de l'Histoire, par M. l'abbé Picard.* 182
- Une scène de l'Avare, de Molière, mise en vers par M. F. Deschamps.* 198
- Tableau des Membres de l'Académie.* 211
- Table des ouvrages reçus.* 257
-

Omission à la page 75.

Ligne 21, après ces mots : brûler vifs, ajoutez : par une contradiction incroyable, on vit encore, dans le même temps, conduire à la mort, après mille tortures, de fort honnêtes gens, sur le témoignage de fous de la même espèce, exemples : etc.

